

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 5

---

Séance tenue le 10 mai 2006 à 19 h  
Hôtel Universel, salle Congrès B  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 10 MAI 2006  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. GILBERT DELAGE ..... 1  
Mme DANIELLE PITRE ..... 15  
Mme MICHÈLE CHAMARD ..... 24  
M. NORMAND GERVAIS ..... 35  
REPRISE DE LA SÉANCE  
M. NORMAND GERVAIS (SUITE) ..... 43  
Mme MARIE-JOSÉE HENRY ..... 57  
Mme LUCILLE BOUCHARD ..... 65  
M. GAÉTAN MALENFANT ..... 79  
Mme LYNDA DIONNE ..... 91  
M. DENIS OUELLET ..... 101  
M. BERTRAND GAUDREAU ..... 103  
Mme HUGUETTE GUÉRETTE ..... 115

---

**SÉANCE DU 10 MAI 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette cinquième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10

Ce soir, nous allons poursuivre la période des questions. J'en profite pour saluer les internautes qui nous écoutent et je rappelle aussi, je demande la collaboration des gens qui viennent adresser des questions à la Commission, donc vous adressez vos questions à la Commission qui la dirige aux personnes concernées.

15

Nous nous attendons à ce que les personnes-ressources répondent à la Commission également, ceci pour éviter des échanges directs entre un participant et une personne-ressource.

20

Je demande aussi la collaboration des gens lorsqu'ils posent des questions, de faire de courts préambules et poser une question assez courte et éviter de poser des questions qui peuvent comporter à l'intérieur plusieurs questions en même temps, parce que ça rend la réponse soit difficile ou ça rend la réponse à ce moment-là vague, parce que ça généralise la question.

25

Sur ce, je vais faire le tour du registre, parce que nous avons des personnes qui étaient inscrites par exemple hier, je sais pas si elles sont ici ce soir!

30

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**GILBERT DELAGE**

35

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais commencer par monsieur Patrick Bonin! Madame Pascale St-Amant! Monsieur Émilien Lavoie! Monsieur Yves St-Laurent! Madame Pierrette Bélanger! Monsieur Jacques Levasseur! Monsieur Gilbert Delage!

40

Bonsoir monsieur Delage.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

45 Bonsoir. Je suis ici ce soir non pas à titre personnel mais à titre de maire de la  
Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui, comme tout le monde sait, est l'île Verte en  
question qu'on voit pas souvent sur les cartes, mais où on va être sur le trajet, je dirais, le trajet  
maritime à tout le moins et qui va peut-être subir plusieurs impacts par rapport à la situation  
actuelle.

50 Compte tenu je dirais de la préoccupation de la majorité de la population qui nous a été  
transmise, j'ai organisé avec le promoteur une réunion d'information à la municipalité, et dans  
l'esprit, je dirais, de diminuer la tension et l'inquiétude que les citoyens de la municipalité  
avaient, la réunion s'est tenue, mais plutôt que de réduire la pression, si on peut dire,  
l'inquiétude a plutôt grandi, puisque plusieurs des questions qui étaient posées n'ont pas reçu  
55 de réponses.

Et pour recevoir les réponses, le promoteur nous a dit, bien, vous n'avez qu'à aller poser  
vos questions au BAPE, sauf que j'étais pas au courant qu'on avait droit à deux (2) questions  
en deux (2) jours, puisque ça fait deux (2) jours que j'ai inscrit mon nom, et c'est la deuxième  
60 journée, et c'est seulement deux (2) questions! La population en a beaucoup plus d'autres.

Alors je profite peut-être de l'occasion pour inviter le promoteur à revenir à l'île pour, je  
dirais, répondre aux multiples questions qu'on n'a pas eu le temps ici de poser, et je vous  
inviterais aussi, monsieur le Président, si c'était possible, de venir sur les lieux voir, je dirais, la  
65 situation aussi.

Lorsqu'on dit que l'île est un lieu exceptionnel où il y a à peu près pas de bruit de fond,  
c'est très rare au Québec, où on dit qu'on est en plein milieu, je dirais, au nord on a le Parc du  
Saguenay, au sud on a la réserve du canard, à l'ouest on a, je dirais, deux (2) autres îles et la  
70 vue sur Cacouna. On est vraiment au milieu de, je dirais, un milieu faunique exceptionnel et  
très riche.

Alors dans ce sens-là, c'est important peut-être, je refais l'invitation au promoteur et à  
vous-mêmes, de venir à tout le moins faire un tour pour comprendre et constater la chose.

75

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, nous en prenons note!

80 **PAR M. GILBERT DELAGE:**

Sur ça, je ne poserai pas toutes les questions, mais je vais me concentrer sur la sécurité  
essentiellement, puisque, j'ose espérer que le reste des questions, je vais pouvoir les poser au  
promoteur.

85            Alors les questions sur la sécurité portent bien sûr sur l'adaptation des réponses en milieu maritime, parce qu'on pense que ce soit le bruit ou je dirais le trafic maritime ne réagit pas de la même façon dans ce milieu-là qu'en milieu terrestre. J'y vais au niveau de la première question, vous allez comprendre!

90            Dans le fond, ma première question, c'est: comment et à quelle distance un nuage de gaz peut voyager? Bien sûr sujet à une fuite quelconque, que ce soit au niveau du réservoir du bateau et ça, en temps que je qualifierais de normal. Et comment ce même nuage de gaz peut voyager selon certaines conditions atmosphériques, soit par inversion atmosphérique ou autres?

95            On en a parlé un petit peu au niveau du bruit, je dirais, cet après-midi, mais est-ce qu'il y a un effet aussi sur la circulation d'un gaz, là-dessus? Puisque, ce que je comprends, c'est que la zone de risques, dans toutes les études, est calculée, je dirais, de façon très pointue au terminal, et il y a aucune hypothèse que j'ai vue à tout le moins qui mentionne le fait que le gaz pourrait, je dirais non pas brûler sur place, mais se déplacer et bien sûr être allumé par n'importe quel événement.

100            Alors la question, c'est: est-ce qu'effectivement, un nuage de gaz peut voyager, que ce soit par une fuite du bateau ou que ce soit au terminal?

105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

110            Très bien. Monsieur Van der Put donc, si on essaie de faire abstraction de la probabilité de l'accident, mais advenant sur la route prévue pour gagner le port de Cacouna, par exemple, le méthanier est en route, il arrive une collision avec un autre navire et il y a un déversement de gaz naturel.

115            Le nuage qui se formerait, qu'est-ce qui peut survenir si ça arrive à mi-chemin entre la voie maritime et le port de Cacouna et on est donc face à l'île Verte, à quelques kilomètres de là? Est-ce que le nuage pourrait causer un quelconque danger à la population de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs?

120            Je voudrais pas nécessairement que vous parliez des probabilités d'accidents, mais dans l'hypothèse où ça arrive aussi infinitésimale que vous pourriez l'estimer, mais si ça survient, est-ce qu'il y a un danger à l'île Verte? Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

125            Alors juste pour préciser, monsieur le Président, parce que j'avais aussi entendu comment qu'un nuage de gaz voyage, mais vous voulez plutôt savoir en fin de compte, est-ce que l'île Verte est en danger?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

130           Donc le nuage de gaz, bien, se forme à la surface de l'eau suite au déversement, dépendamment, disons qu'on a des conditions météos climatiques atmosphériques défavorables, disons que le vent vient du nord-ouest par exemple, donc le nuage pourrait s'en venir vers l'île Verte par exemple!

135           Donc qu'est-ce qui risque d'arriver dans une circonstance comme ça?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

140           Oui, je comprends bien la question. Je vais faire appel à monsieur Ernst Meyer de DNV qui a justement modélisé ce scénario. L'acétate numéro 47 s'il vous plaît!

**PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):**

145           Pour une semaine normale pour un méthanier serait de l'endroit à partir du tuyau...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Du côté de la traduction, pourriez-vous vous rapprocher un petit peu du micro?

150           **PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):**

          Je vais répéter! Du point de vue d'un méthanier, la fuite la plus fréquente qui pourrait arriver serait à partir des tuyaux ou du manifold, c'est le genre de fuites qui ont le plus de chance d'avoir lieu sans avoir d'ignition, parce qu'elles peuvent avoir lieu à travers l'erreur humaine ou en ouvrant des valves de manière accidentelle.

155           Un nuage de gaz qui serait créé à partir d'un tel scénario pourrait, lors de conditions atmosphériques idéales, avoir la capacité de voyager quelques centaines de mètres.

160           Une fuite majeure qui pourrait résulter d'une percée du réservoir du navire, pour que ceci ait lieu, une telle énergie serait nécessaire qu'en toute probabilité, un incendie en résulterait. Pour illustrer ceci, vous devriez pénétrer deux (2) parois d'acier pour pouvoir pénétrer jusqu'au réservoir à l'intérieur du navire. La pénétration de deux (2) parois d'acier créerait des étincelles et de la chaleur qui mettraient feu au gaz.

165           Il est donc peu probable qu'un nuage de gaz serait créé. Par contre, il y a un petit risque que ceci pourrait arriver si la percée à l'intérieur du réservoir était suffisamment petite.

170           Alors conséquemment, vous allez trouver des cas de conditions défavorables, c'est un cas où un réservoir complet donc a une fuite, et ceci a lieu sans ignition, et ceci permettrait à un

nuage de vapeur d'être créé qui voyagerait une certaine distance par le vent qui serait donc dilué et atteindrait un point où il ne serait plus inflammable, et la distance jusqu'à ce point dépend énormément sur les conditions atmosphériques. On se réfère souvent à ceci comme étant des classifications de stabilité atmosphérique.

175

L'évaluation de risques a pris en considération tout ce genre de conditions atmosphériques qui peuvent avoir lieu, incluant également une classification de stabilité F qui est similaire à ce qu'on pourrait retrouver dans ce qu'on appelle des inversions de températures où l'air est très stable et l'atmosphère ne se mélange pas.

180

Dans le rapport, le scénario de pire cas qui a été présenté démontre qu'un nuage de vapeur pourrait voyager de huit cents mètres (800 m), et huit cents mètres (800 m) n'est pas suffisant pour arriver jusqu'au village et il n'est pas suffisant pour atteindre l'île Verte à partir du terminal.

185

Les collisions ont été modélisées comme pour avoir lieu près du quai et je vous l'indique maintenant avec mon laser, le point rouge! Le méthanier passerait approximativement entre deux virgule cinq (2,5 km) et trois virgule cinq kilomètres (3,5 km), donc s'il y avait dans un scénario du pire cas une collision, un nuage de vapeur ne pourrait pas voyager jusqu'à l'île Verte.

190

Nous avons également étudié le cas possible d'échouements, et le scénario d'échouement ne peut pas causer de brèche dans la coque, de la même grandeur de ce qui pourrait être causé lors d'une collision.

195

Je crois que ça termine mon explication.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

200

Je vous remercie. Monsieur Van der Put, je voudrais poser une question au capitaine Fortier, il connaît bien l'estuaire, je crois. La question est la suivante! Lorsque le méthanier approcherait du port, quel serait l'état de la marée?

**PAR M. JEAN FORTIER:**

205

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

210

Alors le méthanier est en approche vers le port, la marée est descendante ou la marée est montante?

**PAR M. JEAN FORTIER:**

215 Ça pourrait se faire dans les deux (2) cas. On a fait des tests sur simulateur où on a simulé des manœuvres et avec la marée montante et avec la marée baissante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220 Donc ça voudrait dire que s'il survenait un problème en marée montante, le navire pourrait se déporter pendant qu'il perd sa cargaison, il pourrait se mettre à dériver à ce moment-là vers l'île Verte; si la marée est descendante, bien, il dériverait à ce moment-là plus en aval.

225 Donc dans vos scénarios, est-ce que vous avez envisagé cet aspect-là, monsieur Van der Put? À ce moment-là, il peut survenir des choses différentes s'il arrivait un problème au large de l'île Verte et la marée est montante?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

230 Les scénarios que monsieur Meyer a indiqués ont pris en compte les différents trajets, soit à marée descendante ou à marée montante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235 Et est-ce qu'il y a une différence à ce moment-là dans vos estimés de dispersion des nuages, si on tient compte que, disons, ça se déverse pendant quinze (15) minutes et que le navire dérive vers l'île Verte pendant ce déversement-là, c'est-à-dire au bout de quinze (15) minutes, si la vitesse du courant, je sais pas, est à un point cinq mètre par seconde (1,5 m/s),  
240 bon, ça veut dire qu'à soixante (60) secondes, on fait quatre-vingt-dix mètres (90 m) et qu'en quinze (15) minutes, bien, en dix minutes c'est plus facile, on fait neuf cents mètres (900 m) et donc on fait un kilomètre et demi (1 ½ km) en quinze (15) minutes!

245 Est-ce que ça change la modélisation à ce moment-là, si le navire s'est rapproché disons d'un kilomètre (1 km) par exemple de l'île Verte pendant le déversement?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

250 Il faut tenir en compte qu'à ce point-là où le méthanier est proche du poste d'amarrage, il y a au moins trois (3) remorqueurs avec le méthanier et des fois jusqu'à quatre (4) remorqueurs. Et si justement le méthanier n'est pas en mesure de pouvoir continuer sur son propre pouvoir, les remorqueurs peuvent venir en aide.



**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

255

On est dans le pire cas, on fait des scénarios défavorables, mais mettons qu'il dérive et qu'il y a une fuite, est-ce que les remorqueurs peuvent intervenir pareil du côté de la fuite? C'est-à-dire arriver dans une nappe de gaz beaucoup qui s'échappe du navire.

260

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je vais poser la question à monsieur Meyer par rapport à ça.

**PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):**

265

Je ferais vraiment très attention par rapport à approcher un méthanier qui avait un problème de fuite avec un autre bateau. Ceci étant dit, être entouré de remorqueurs élimine le risque d'avoir une fuite si un bateau est à la dérive jusqu'au poste d'amarrage.

270

Ce que je suis en train de dire, c'est qu'un scénario où il y aurait un cas d'échouement serait très difficile lorsque des bateaux remorques sont présents. La même chose peut être répétée dans le cas des collisions. On utiliserait les remorqueurs pour intervenir et décourager tout autre bateau de s'approcher.

275

Un méthanier à la dérive qui aurait une fuite entraînerait avec lui le nuage de vapeur tant et aussi longtemps que la fuite continuera.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280

Merci. Monsieur Delage.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

285

Dans le fond, c'est juste peut-être un complément d'information sur la même question! C'est qu'à partir du moment où on fait un scénario et il y a un accident, on comprend que les remorqueurs quelque part n'ont pas pu l'éviter, et lorsque l'événement arrive, on est en situation un peu chaotique je dirais, autrement il y en aurait pas d'événement, et avec huit cents mètres (800 m), je dirais, de nuage, avec plus ou moins j'imagine, c'est sûrement pas précis à un mètre près cette mesure-là, avec un bateau qui se déplace, à mon avis, on tombe dans une zone à risque à peu près certain, là.

290

295

En tout cas, c'est ce que je comprends de la réponse, même si on dit qu'ils vont l'éviter. Mais souvent, ça peut être les autres bateaux qui peuvent être en difficulté de moteur, qui fait que le vent va le pousser sur le méthanier et à la grosseur où est le méthanier, on déplacera pas ça d'un mille en dix (10) minutes, là.

300 Et compte tenu du couloir très étroit à partir du moment où c'est le deuxième bateau qui est en difficulté, à mon avis ils n'ont pas la marge de temps nécessaire pour empêcher la collision, et les remorqueurs vont faire leur possible, je dirais, pour survivre dans un premier temps, puis après ça voir qu'est-ce qu'ils peuvent faire.

305 Mais à mon avis, on est dans le scénario je dirais d'impact à l'île. Et si ce scénario-là, en passant, s'enflamme en termes de nuage, l'île étant composée à soixante-quinze pour cent (75 %) de forêt très peu habitée, ça veut dire que l'île va passer au feu complètement. On comprend que c'est le type de risque auquel on fait face.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 Très bien. Avez-vous une autre question?

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

315 Oui. Je comprends aussi que pour diminuer ces risques-là de tous genres, le promoteur va recourir à toutes sortes d'actions pour les diminuer, mais beaucoup de ces actions-là ont aussi un effet, impactent l'île, et je vais en nommer juste quelques-uns!

320 Au niveau des feux de positionnement, on a appris récemment qu'il va y avoir un feu de positionnement près du rocher de Cacouna et à la pointe de l'île. À la pointe de l'île actuellement, c'est une pointe où il y a pas d'habitations, si je prends la limite extrême de l'île, et là, on nous dit qu'on va mettre un phare entre guillemets, mais sans trop savoir quelle est la nature de ce phare-là.

325 Est-ce que c'est un phare qui va être en continuel fonctionnement? Quelle va être l'intensité lumineuse du phare? Ça va nous impacter, c'est certain.

Est-ce qu'il est obligatoire, ce phare-là, au bout? Les réponses qu'on reçoit, c'est plus ou moins oui, plus ou moins non.

330 On va avoir un éclairage aussi à partir du bateau et à partir de la jetée où j'imagine que l'éclairage va être de beaucoup plus grande intensité lorsque le bateau va être en déchargement que lorsqu'il y aura pas de bateau au quai, alors je voudrais savoir quelle est aussi, par rapport à l'éclairage, la durée de l'éclairage et son intensité au moment où il y a un bateau, combien de temps avant et combien de temps après, compte tenu qu'il va être vingt-quatre (24) heures au quai?

335 On comprend que cet éclairage-là, c'est pas, je dirais, quelques heures, mais que ça va venir changer éventuellement selon son intensité la luminosité, surtout en milieu marin comme je disais tout le temps, parce que le milieu marin vient toujours changer, je dirais, ce que les

340 gens ont en tête, lorsqu'on pense à un éclairage, parce qu'il y a tout l'effet de réverbération là-dessus.

345 L'interdiction de circulation, on en a parlé hier un peu. J'avoue que j'ai ri un petit peu lorsque j'ai vu l'acétate d'une personne de l'île qui montrait le bateau avec le kayak en disant, soit que le méthanier va dévier sa course pour éviter le kayak si jamais il l'a vu, et l'inverse aussi! Alors j'imagine que rapidement, au premier incident qu'il va y avoir, on va interdire effectivement une circulation de bateaux de plaisance au moment où il va y avoir une approche de bateau et ça, ça va nous impacter bien sûr.

350 Et est-ce qu'on va aller aussi à une sirène en cas de brouillard qui sera pas trop fort pour, je dirais, empêcher le bateau d'arriver, mais où on va sentir le besoin d'user du criard un peu pour je dirais que tout le monde sache que quelque chose s'y passe?

355 Et la question qu'on pose aussi qui est toujours dans le même sens, est-ce qu'il y a d'autres choses aussi qui sont dans, je dirais, le scénario de, si les mesures qu'on constate créent pareil des incidents? Ils vont ajouter quoi comme mesures de sécurité?

360 Parce que c'est certain que si les événements arrivent, il y a pas personne qui va être contre l'augmentation des mesures de sécurité, mais c'est maintenant qu'on veut savoir c'est quoi les autres mesures qui pourraient nous impacter, nous à l'île!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365 Très bien. Il y a plusieurs points, on va pouvoir en couvrir un (1) ou deux (2)! Au moins sur l'éclairage, par exemple, bon, vous sembliez nous dire qu'il y avait pas beaucoup de renseignements concernant l'éventuelle aide à la navigation qui serait installée de façon lumineuse à la pointe de l'île Verte.

370 Monsieur Van der Put, avez-vous des renseignements plus précis pour savoir c'est quoi l'ampleur de cet équipement et est-ce qu'il fonctionnerait en permanence?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

375 Oui, pour le feu de positionnement qui est proposé d'être installé sur la pointe sud de l'île Verte, je voudrais faire appel à monsieur Jorgito Tseng de Sandwell qui a participé au processus de détermination des modalités pour assurer la sécurité maritime des méthaniers.

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

380 La lumière qui se retrouvera sur la pointe sud-ouest de l'île Verte sera utilisée seulement lorsque ce sera nécessaire lors de l'approche du méthanier et sera opérée par le méthanier et

en toute probabilité par le pilote, avec un contrôleur à distance sur une fréquence prédéterminée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

385

Comme on a de la misère à entendre avec le son qu'on a à côté, monsieur Van der Put, pouvez-vous synthétiser la réponse s'il vous plaît?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

390

Je m'excuse, il va falloir demander à monsieur Tseng de répéter la réponse s'il vous plaît!

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

395

La lumière qui se trouvera sur la pointe sud de l'île Verte ne sera utilisée que lorsque ce sera nécessaire lors de l'approche d'un méthanier. La lumière sera allumée et éteinte en toute probabilité par le pilote qui se trouvera à bord du méthanier sur une fréquence prédéterminée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400

Très bien. Concernant le terminal maintenant, l'éclairage, lorsqu'un navire approche, l'éclairage total, le wattage total qui sera allumé au terminal, ça représente combien, monsieur Van der Put, ça représenterait combien de milliers de watts disons?

405

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je vais passer la question à monsieur Lussier. Nous avons des modélisations de comment le terminal méthanier apparaîtrait vu de l'île Verte quand il sera éclairé.

410

Je vais aussi demander pour des renseignements par rapport à la puissance de la luminosité, pour voir si au moins je pourrais fournir le renseignement sur ça.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

415

Monsieur le Président, j'aimerais qu'on projette sur l'écran la diapositive qui est intitulée "Vue de l'île Verte nuit" qui présente un aperçu des installations qui sont au bout avec le méthanier, et le reflet ensuite de ce qu'on pourrait voir avec Rivière-du-Loup.

420

Encore ici, c'est une modélisation, mais ça donne une idée de ce qu'on pourrait voir à partir de là, à partir du bout de l'île Verte, la pointe sud.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

425           Là, monsieur le Président, pour une réponse précise à votre question par rapport au wattage, monsieur Tseng justement récemment a complété une étude sur cette question. Je vais lui demander de préciser la réponse à cette question.

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

430           Les lumières lorsqu'il n'y aura pas de méthanier de présent dans le terminal ne seront illuminées qu'au minimum prérequis par les mesures de sécurité. Et une intensité typique, une illumination typique pour ce genre de situation est de cent lux (100 lx).

435           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Donc si on parle de cent lux (100 lx), bon ça, c'est une intensité lumineuse. Ça veut dire, quand on est rendu à, je sais pas, moi, à cent mètres (100 m) ou à deux cents mètres (200 m) de la source, à combien on peut estimer l'intensité par exemple? Disons, si on est à  
440           trois cents mètres (300 m) de la source, tiens?

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

              Le niveau d'intensité est là pour illuminer le site lui-même et n'est pas quelque chose qui  
445           est fait pour que ça puisse être vu de manière horizontale à partir d'une longue distance.

              Alors la lumière brillera vers le bas pour simplement illuminer les endroits où il y a matière où ce que ce soit nécessaire que ce soit illuminé pour des raisons de sécurité.

450           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Donc si je comprends votre réponse, vous me dites qu'à trois cents mètres (300 m), l'intensité serait négligeable, ce serait pas mesurable, ce serait zéro lux (0 lx) ou un lux (1 lx)?

455           **PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

              C'est exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460           Très bien. Monsieur Delage.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

465 Disons, dans le mémoire on va parler dans le fond de, je dirais, la réception de ce type  
de réponse là, parce qu'à l'île, la diapo est partie, mais je sais que déjà, si c'était ça la réalité, je  
vais vous dire qu'on serait totalement satisfait.

470 Mais à gauche, l'éclairage qu'on voit là, lorsqu'on est à l'île, on le voit pas mal plus  
lumineux que ce qui est là, alors je présume que l'inverse doit être vrai aussi.

475 Mais ceci dit, peut-être une dernière sous-question ou dans la logique des questions  
que j'ai posées, quand un événement effectivement arrive et qui impacte je dirais l'île, je  
voudrais juste savoir de quelle façon les mesures d'urgences vont pouvoir tenir en compte la  
population qui va habiter l'île à ce moment-là, qu'on soit en été où on peut avoir à peu près trois  
cent cinquante (350) personnes à quatre cents (400) et en hiver où il y en a moins, selon aussi  
les conditions. Si le feu, je dirais, si l'île flambe, de quelle façon on va sortir de l'île?

480 On a, en terme municipal, aucun moyen ni humain ni physique pour sortir dans  
certaines conditions, entre autres à marée basse.

485 J'aimerais savoir si le promoteur est au courant de ces choses-là et si dans le comité  
dont il a parlé hier, je pense, ou ce matin, il a l'intention de demander la participation d'un  
membre de la municipalité pour décrire, je dirais, les situations selon les saisons. Parce que les  
conditions, je dirais, réactions sont très différentes selon les saisons, et on n'a surtout pas  
l'infrastructure pour combattre quoi que ce soit. Il y a aucun pompier à l'île, ni volontaire ni  
autre, pas d'équipement non plus, pas de point d'approvisionnement en eau.

490 Alors dans ce sens-là, c'est pour ça qu'on est aussi sensible à ce type de risque, parce  
qu'on n'est pas en mesure d'y répondre lorsqu'il arrive. Si j'étais sur le continent avec un poste  
de pompier, je peux faire affaire avec les pompiers de Rivière-du-Loup, etc.; on se dit, c'est un  
événement, c'est malheureux, il va y avoir des pertes, mais à l'île, il y a rien de ça. Il y a quand  
même beaucoup de monde qui habite là.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

500 Monsieur Lussier va prendre cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

505 Vous soulevez un point primordial et vous avez raison. Vous vivez déjà ce problème-là  
présentement, si jamais il y avait un incendie, puis peut-être que la meilleure chose serait à  
travers le CMMI, le comité mixte municipal industrie. On pourrait parler avec les représentants  
de la Sécurité civile pour intégrer certainement votre municipalité à l'intérieur des discussions,  
pour voir qu'est-ce qu'on peut faire du côté alarme, alerte et support s'il y a lieu.

510

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

C'est pas juste nous avertir qu'il y a un événement, c'est s'il arrive, l'événement, qu'est-  
ce qu'on fait avec les blessés, l'évacuation, pour éviter que ce soit plus dangereux, etc.

515

Ça prend une action et non pas juste dire, on va sonner la sonnette!

**PAR M. CARL LUSSIER:**

520 Je sais que la municipalité doit avoir aussi un plan d'urgence déjà prêt, d'après la loi  
provinciale, donc ce qu'on veut faire, en travaillant avec le CMMI, c'est comment on peut  
arrimer un processus pour être certain que vous êtes mis au courant de la situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525

Je vous remercie.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

530 Bien, la situation, est-ce que c'est une réponse qui est convenable?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535

Bien écoutez, on va poser la question du côté du ministère de la Sécurité publique!

**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

540 Bonsoir monsieur le Président. J'ai pas participé énormément aux discussions jusqu'à  
date, je viens de rentrer dans le dossier. Je pourrais prendre la question en délibéré puis vous  
arriver avec une réponse. Parce que c'est madame Migneault qui a plus étudié le dossier en  
profondeur.

545

Mais ce que je peux vous répondre de façon générale, c'est que ces problèmes  
opérationnels là, on va effectivement plus les regarder au niveau du CMMI comme tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550 Très bien. Parce que le cas de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est comme un peu particulier, étant donné que c'est une île qui n'est pas très grande, alors vous allez vous pencher là-dessus. Vous allez nous revenir à quel moment?

**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

555 Oui, dès demain, je vais en parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560 Très bien. Ça fait qu'on pourra aller voir l'opinion du ministère de la Sécurité publique.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

Moi, je serai probablement pas là demain pour des considérations d'île aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565 On s'assurera que vous puissiez avoir la réponse.

**PAR M. GILBERT DELAGE:**

570 Mais d'habitude, à chaque fois qu'il y a un comité et où il y a personne de l'île, c'est qu'on trouve des belles solutions qui sont inapplicables chez nous, compte tenu, je disais tantôt des saisons, du matériel disponible ou pas.

575 Qu'on vienne pas me dire que la municipalité est responsable d'avoir un plan et que c'est lui qui s'en occupe, parce qu'on n'a pas ces moyens-là, ni humains. Dans le fond, je suis probablement le premier responsable de la sécurité publique à l'île comme personne, je suis à la fois le maire, je suis à la fois premier répondant, je suis à la fois celui qui peut transporter des gens, je peux pas tout faire. Et c'est pas parce que la loi dit occupez-vous-en qu'on a les moyens de s'en occuper.

580 Et c'est pour ça que ça prend des moyens différents d'ailleurs, et c'est pour ça qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui parle au nom de la municipalité sur ce comité-là et non pas qu'un comité nous dise quoi faire et quelle est notre responsabilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585 Votre approche semble raisonnable, je vous remercie.



**DANIELLE PITRE**

590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Danielle Pitre.

595

Bonsoir.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

600

Bonsoir. Je représente, je suis citoyenne de L'Isle-Verte également et je représente la Corporation des propriétaires de l'île. J'ai été mandatée par ce groupe pour m'adresser à vous.

605

On a un très grand nombre de question comme vous l'a dit notre maire, plusieurs d'entre elles ont trouvé des réponses, mais il en reste pas mal, on va essayer d'en couvrir quelques-unes.

610

Ce soir, j'arrive avec deux (2) préoccupations. Une fait suite à une intervention cet après-midi du spécialiste mandaté par le promoteur pour parler du pont de glace. Alors le pont de glace, c'est une préoccupation majeure chez nous. C'est une façon qu'on a de se déplacer en hiver et s'il arrivait quelque chose, il y aurait vraiment des conséquences très graves dont on vous parlera dans notre mémoire.

615

La raison pour laquelle je vais vous en reparler, c'est que la personne qui s'est prononcée devant nous a d'entrée de jeu déclaré que le groupe, au moment de le présenter, le groupe qui a travaillé sur le sujet aurait souhaité mener des études plus approfondies, puis il a pas eu l'occasion de le faire par manque de temps.

620

Je voudrais savoir, dans un premier temps, si j'ai bien compris quand j'ai entendu ça.

Et deuxièmement, si le promoteur a l'intention effectivement de faire faire des études plus approfondies, car dans l'éventualité où il pourrait effectivement y avoir des risques pour le pont de glace, ma vraie question, c'est: est-ce qu'on aura des recours?

625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

630

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous jugeons que l'analyse qui a été effectuée par le comité d'expert est suffisante justement pour arriver à une conclusion par rapport aux effets sur le pont de glace. Nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas d'impact.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

635 Est-ce que j'ai bien entendu que l'expert en question est du même avis? Est-ce que j'ai bien entendu que monsieur Koutitonski a dit cet après-midi que l'équipe aurait souhaité mener des études plus approfondies mais qu'ils ont pas eu le temps de le faire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640 Je me souviens qu'il a dit quelque chose dans ce sens-là, qu'il aurait souhaité avoir plus de temps pour mener des études plus approfondies, compte tenu du délai probablement. J'imagine que monsieur Van der Put pourrait confirmer du délai.

645 Quand est-ce que vous leur avez demandé cet avis? C'est peut-être là qu'on va avoir la réponse.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

650 Je vais juste demander une précision à monsieur Tseng encore!

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

655 Le travail a débuté en janvier 2006. Ça, c'est le travail qui a été fait par le comité d'experts.

Les travaux préliminaires avaient été amorcés en 2004. C'est là que nous avons atteint les conclusions préliminaires sur les activités, sur le terminal, l'impact donc sur le terminal.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

660 Monsieur le Président, pour synthétiser la réponse! Il y avait déjà des travaux préliminaires qui avaient été effectués dès 2004 qu'ils ont à ce temps-là indiqué qu'il n'y aurait pas d'impact, mais nous sommes allés plus loin, après avoir rencontré justement les citoyens de L'Isle-Verte le 27 août, comme monsieur Delage avait indiqué, et que la question avait été soulevée plusieurs fois. Nous avons décidé d'aller plus loin et justement, de former ce comité d'experts pour vraiment creuser la question.

670 Et comme monsieur Tseng avait indiqué, c'est en janvier 2006 qu'on a pu débiter ces travaux qui récemment ont été complétés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une conclusion écrite de cet avis d'experts là?

675 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Cette conclusion justement, elle a été déjà demandée d'être déposée durant la session de cet après-midi, et nous avons l'intention de le faire. Je vous reviendrai demain matin par rapport à l'échéancier pour la déposition de ce document.

680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors on pourra voir ce que les experts ont à dire. On a eu la présentation cet après-midi et à prime abord, il semblait être relativement confiant de ce qu'il avançait, mais  
685 disons, on pourra voir par écrit si cette même confiance là est là. Et surtout que là, on aurait la conclusion refondue ou fondue de l'ensemble, ils étaient quatre (4) ou cinq (5) experts, on pourra en prendre connaissance à ce moment-là.

Et vous pourrez éventuellement en traiter dans votre mémoire bien entendu.

690

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Oui, bien sûr. Mais vous comprendrez, je veux vraiment faire la différence entre la satisfaction du promoteur et la satisfaction totale d'un groupe d'experts qui s'est présenté ici.  
695 Moi, c'est pas ce que j'ai senti cet après-midi.

Ma prochaine question va porter sur les mammifères marins. C'est aussi suite à une intervention qu'on a entendue aujourd'hui, pour les bélugas particulièrement. Le fait que les navires se déplaceraient potentiellement dans le chenal sud nous préoccupe beaucoup à toutes  
700 sortes de niveaux, mais entre autres au niveau du corridor de déplacement des bélugas.

On sait qu'il y a beaucoup d'information sur les déplacements des bélugas qui sont disponibles. On sait qu'il y a des informations au GREMM qui sont disponibles en ce moment qui nous ont été refusées. On aurait aimé y avoir accès, on aurait aimé que le promoteur rende  
705 publiques ces informations-là.

La question que je me posais, c'est que cet après-midi, monsieur Brassard qui est malheureusement plus là ce soir, je vois qu'il a été remplacé par madame Laliberté, a avancé – je sais pas trop comment positionner ma question!

710

À chaque fois qu'on parlait des bélugas cet après-midi, le sujet était ramené au niveau d'un problème plus large au niveau de l'estuaire, puis on revenait toujours à la voie maritime. On est très inquiet du fait que les bateaux vont particulièrement se déplacer dans l'endroit, le chenal sud où vivent les bélugas. Alors cet après-midi, à chaque fois que j'entendais le sujet, je  
715 me disais bon, on va finalement voir, si oui, c'est vraiment dangereux!

720           Finalement, la question que j'essaie de poser, c'est: est-ce que c'est une bonne idée de disperser une nuisance en laissant des bateaux passer dans un chenal où les bélugas sont plutôt tranquilles en ce moment, puis on disperse finalement la nuisance qui existe dans la voie maritime principale, ou de tout concentrer dans la voie maritime principale puis leur foutre la paix quelque part?

725           C'est un peu l'opinion que j'aurais voulu avoir de monsieur Brassard, puisque j'ai pas senti qu'il a pu l'affirmer cet après-midi.

730           Est-ce que madame Laliberté peut répondre, je sais pas trop! Moi, ce que je me dis, si les méthaniers passaient au nord, dans le chenal nord, puis je sais que c'est probablement pas une option, parce qu'il y a beaucoup de trafic dans ce coin-là, puis c'est probablement ce qu'on essaie d'éviter – bien là, je vais faire un petit commentaire, on se dit, nous, dans le chenal sud, il y a tellement de risques d'échouement qu'on comprend pas pourquoi ça va se passer là!

735           Mais si effectivement les méthaniers voyageaient dans le chenal nord, est-ce qu'on vient pas d'éliminer un problème qui est celui de la menace sur les bélugas?

**735    PAR LE PRÉSIDENT:**

          Là est toute la question. C'est parce qu'on a des bélugas, on a un navire, c'est quoi le lien potentiel entre les deux (2), c'est ça qu'on tente de déterminer.

740           Mais par contre, est-ce que nous sommes en mesure de savoir quels problèmes existent en ce moment, c'est-à-dire dans la voie maritime, il y a quand même beaucoup de bélugas qui se tiennent dans le secteur des Escoumins par exemple, donc c'est proche du chenal nord. C'est quoi les effets sur les bélugas à ce niveau-là!

745           S'il y en a, donc on est capable à ce moment-là de savoir il y a des impacts, s'il y a des changements de comportements et autres, d'observer, c'est là qu'on peut faire une analyse des impacts. Donc c'est un peu dans le sens de la question qui était là.

750           Il y a également actuellement de la navigation dans le secteur, qu'est-ce que ça a causé comme impact, la navigation actuelle qu'il y a dans le chenal sud par exemple! C'est ça que la Commission essaie d'avoir comme information, parce qu'en vertu de 16.1 et 16.2, il faut qu'on tranche.

755           Mais par contre, si l'information n'existe pas, la Commission pourrait arriver à la conclusion: l'information n'existe pas, elle dit impact indéterminé, disons! Disons que c'est une conclusion.

          Mais pour pouvoir conclure, il nous faut de l'information, il nous faut un état de base, une démonstration d'une modification par des effets et quel est l'état de la modification

760 exactement. C'est un peu ça actuellement qu'on essaie de voir, chercher l'information. On a besoin d'information pour faire notre job, bon, alors à ce moment-là, c'est un peu le sens de l'intervention.

765 Est-ce qu'il va y avoir des effets sur les bélugas si un navire passe, c'est la question, et que la Commission se pose! Pour le savoir, c'est la vie actuelle, la vraie vie actuellement, qu'est-ce qui se passe. C'est pas plus compliqué que ça.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

770 Incluant le cinq pour cent (5%) de navigation, parce que le chenal sud, on parle seulement de cinq pour cent (5 %) de la navigation en ce moment, ça fait que des données, il doit pas y en avoir tant que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775 Et quel est l'impact actuel que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la navigation passe dans le chenal nord, quel est cet impact sur les bélugas? C'est ça qu'on aimerait savoir.

780 C'est dans le sens qu'on posait la question et qu'on peut reposer la question à Pêches et Océans. Si on veut juger d'un impact, il faut savoir c'est quoi les impacts, donc c'est la situation de base, et le changement de la situation entraîne quoi. Et c'est là qu'on détermine l'impact. Pour l'instant, c'est ça qu'on essaie d'avoir comme information.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

785 OK, je comprends.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790 Et si vous en avez, vous êtes la bienvenue!

Et aussi, j'aimerais rajouter à votre remarque, de l'information qui existe qui n'est pas accessible sur les bélugas! Écoutez, nous, on est très ouverts à obtenir cette information-là.

795 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Bien, je peux vous donner des détails si vous en voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

800 Donnez-nous les sources, puis on va s'assurer d'en obliger le dépôt, on a les pouvoirs de faire déposer toute information existante.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

805 Oui, bien sûr. Comme le site de Cacouna, c'est le site d'élevage des bélugas, puis ça n'a pas été soulevé encore. Ça aussi, c'est bien documenté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810 Si l'information n'existe pas, elle n'est pas publique, nous allons prendre les moyens pour la rendre publique, soyez assurée de ça.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

815 Très bien, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 Alors donnez-nous la source de l'information et des documents qui existent ou des personnes qui détiennent l'information, puis on va la faire déposer.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

825 Très bien, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller du côté de Pêches et Océans!

830 Bonsoir madame.

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

835 Bonsoir monsieur le Président. Si je comprends bien, c'est que vous voulez savoir si jusqu'à maintenant, on a déterminé s'il y avait ou non un impact sur les bélugas du fait du trafic dans le chenal nord?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840 C'est ça, quelle est l'ampleur des impacts des effets de la navigation maritime actuelle sur les bélugas, sur la population de bélugas disons qui réside surtout en période, même en hiver, mais en tout cas à l'année longue dans l'estuaire? C'est quoi les effets observés? Qu'est-ce qu'on peut dire là-dessus?

845 Comme j'expliquais tout à l'heure, on essaie de voir, pour juger d'un effet  
environnemental, il faut pouvoir l'apprécier. De quelle façon à date cet effet-là de navigation  
commerciale a-t-il été apprécié concernant la population de bélugas de l'estuaire?

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

850 Je peux vous répondre que le trafic effectivement a un effet sur le béluga. On a noté  
qu'il y a une modification des vocalisations des bélugas quand il y a l'approche d'un navire, ou il  
peut y avoir complètement l'arrêt des vocalisations.

855 Je suis pas en mesure de vous dire quel est l'impact du trafic dans le chenal nord sur le  
béluga très exactement. Par contre, je peux prendre la question en délibéré et vous revenir  
dans les prochains jours avec une réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

865 Et au sujet de la question de madame Pitre à l'effet de ce qu'elle a appelé disperser la  
nuisance, est-ce que vous avez un commentaire à formuler? Comment à l'égard d'une zone qui  
serait dédiée à l'élevage...

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

870 Excusez-moi, je vous entends pas très bien.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

875 Excusez-moi. Madame Pitre disait, bon bien là, on a de la navigation qui est dans le  
chenal maritime, puis là, on va en disperser une partie au sud. Avez-vous un commentaire à  
formuler sur les effets de cette nouvelle forme de navigation dans ces aires-là; eu égard à la  
fréquentation de ces aires?

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

880 C'est une des préoccupations que nous avons, que l'on regarde actuellement avec nos  
experts des sciences. On travaille à déterminer, on sait qu'il va y avoir un dérangement, on  
connaît pas encore l'ampleur de ce dérangement-là, compte tenu des bruits sous-marins qui  
885 vont être émis par les méthaniers et compte tenu aussi du passage des méthaniers dans une  
zone fréquentée en période estivale assez intensément par le béluga.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

890           Donc ça pourrait venir que vous pourriez faire un avis pour interdire la navigation commerciale dans le chenal sud, ce serait ça votre préoccupation actuelle?

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

895           Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900           Il y a des navires qui circulent dans le chenal sud actuellement.

**PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

Oui.

905           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Donc est-ce que vous avez déjà mesuré les effets de la circulation existante dans le chenal sud?

910           **PAR Mme MANON LALIBERTÉ:**

              Jusqu'à maintenant, je suis pas en mesure de vous donner une réponse actuellement. Non, on ne connaît pas l'effet dans le chenal sud de la circulation des navires actuellement sur les bélugas.

915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Parce qu'en rencontre préparatoire, nous avons parlé avec les gens de Pêches et Océans entre autres et des gens de Transports Canada, étant donné qu'eux ont à prendre une décision, c'est pas la Commission qui décide, c'est du côté fédéral, ceux qui doivent prendre la décision sur le projet sont Pêches et Océans et Transports Canada qui ont à émettre ou refuser d'émettre un permis.

920

              Et la Commission a l'intention, à la conclusion de la première partie de l'audience, de demander formellement à ces deux (2) ministères-là des avis écrits donc sur différents aspects qu'on aura identifiés pendant cette partie d'audience, donc des avis partiraient quelques jours après la fin de la première partie. Alors c'est un processus qu'on prend très au sérieux et on veut des avis le plus clair possible de Pêches et Océans à ce moment-là.

925



930            Alors vous comprenez, c'est eux qui ont à émettre le permis, donc ça veut dire que  
nonobstant tout ce que la Commission pourra dire, c'est eux qui ont à prendre la décision.  
Notamment, s'ils donnent un permis, bon, ça veut dire, ça aurait des conséquences. Donc c'est  
eux qui sont en mesure de juger, notamment dans leur champ de compétence, et la  
Commission à ce moment-là a l'intention dans cette optique-là de demander un avis formel à  
935 Pêches et Océans sur un certain nombre de questions.

Et nul doute que la question des bélugas va être une question importante.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

940            Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945            Ça va! Je vous remercie madame.

**PAR MARIO CANTIN:**

950            Monsieur le Président, peut-être juste un petit point à rajouter également! Dans le cadre  
de l'étude d'impact qui a été réalisée et effectivement, les spécialistes se sont penchés sur le  
dossier du côté du promoteur, ont divisé l'étude en deux (2) justement pour ne pas diluer cette  
information-là.

955            Donc il y avait la première partie, le chenal nord, et la deuxième partie, l'évaluation des  
impacts qui a été réalisée a été faite à partir des Escoumins en direction de Cacouna.

Donc l'évaluation des impacts a été divisée en deux (2) parties justement pour prendre  
en compte cette réalité.

960            De plus, en termes d'information complémentaire, j'aimerais apporter, si ça semble  
intéressant à ce moment-ci pour vous, l'étude qui a été faite sur le site justement la surveillance  
en termes de visualisation de localisation des bélugas près du terminal, de même que l'activité,  
l'âge des bélugas.

965            Donc différentes données ont été recueillies pour plus de trois cent soixante-dix (370)  
heures l'an dernier de surveillance, et ça, ce serait peut-être intéressant de mettre à jour cette  
information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970            Des documents ont été déposés à cet effet-là. Je vous remercie.

**MICHÈLE CHAMARD**

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter maintenant madame Michèle Chamard!

Bonsoir.

980

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

985

Je suis ici à titre de résidente de Saint-Roch-des-Aulnaies et aussi à titre de résidente saisonnière de l'île Verte dans la partie ouest de l'île, avec une vue extraordinaire sur le cap de Gros-Cacouna.

990

Depuis quelques années, il y a eu plusieurs constructions nouvelles aussi, et ma question est la suivante! Durant la phase de construction, il y aurait, bon, comme ça a été dit dans l'étude d'impact et dans la présentation du promoteur aussi, ils ont fait l'étude d'impact, mais en parlant du dynamitage qu'il y aurait pendant trois (3) mois, ce que j'ai compris, à tous les jours un assez gros dynamitage, je pense, pour suffire à fournir du travail pour la journée sur le chantier, enfin, c'est ce que j'en ai compris.

995

Alors dans l'étude d'impact, on dit qu'il devrait pas y avoir d'effet sur les puits, d'effet négatif sur les puits artésiens. Moi, ça me questionne énormément, parce que ça va produire une forme de minitremblement de terre à tous les jours, dans le fond, pendant trois (3) mois; c'est pas juste un dynamitage une (1) fois ou deux (2) fois, c'est plusieurs jours pendant trois (3) mois.

1000

Moi, j'aimerais savoir comment le promoteur peut nous assurer qu'il y aura pas d'effet, d'impact ou d'effet négatif sur ces puits artésiens là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1005

Très bien. Alors monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1010

Monsieur Cantin va prendre cette question.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1015

Monsieur le Président, juste une information! En ce qui a trait aux vibrations, peut-être qu'on passera la question à monsieur Tseng par la suite. Tout simplement pour vous mentionner que le dynamitage sera réalisé en conformité avec le guide, comme il a été déposé

dans les réponses aux questions au ministère fédéral, au niveau du guide de Pêches et Océans Canada, dans le but de diminuer le type ou les vibrations et de même que de diminuer le dynamitage à réaliser.

1020 L'autre point qui est important, c'est que ce dynamitage-là, comme il a été mentionné dans la présentation, sera fait en période hivernale, donc la période de janvier à mars.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025 Madame Chamard, vous êtes située où par rapport au projet, par exemple? Est-ce que vous avez une carte?

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1030 C'est difficile, parce qu'on voit jamais l'île Verte. Depuis que je suis ici, on l'a presque pas vue! C'est difficile de me situer. Je me vois pas en tout cas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 Est-ce qu'on a une figure régionale pour voir?

À quelle distance, d'après vous, vous êtes située des installations portuaires?

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1040 Bien, je suis peut-être à un kilomètre (1 km) à peine du bout de l'île. Je suis au bout de l'île, en fait, pas complètement au bout.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1045 On cherche justement une carte!

Alors sur cette carte, on voit la pointe sud de l'île Verte.

1050 **PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Je sais pas trop où je suis là-dessus, là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055 Donc on parle, à l'œil, on parle d'une distance de sept (7 km) à huit kilomètres (8 km), c'est-à-dire de la zone de dynamitage.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1060

Il me semble qu'hier, on voyait une carte où on voyait mieux l'île Verte que ça, enfin!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1065

Donc monsieur Cantin, vous avez fait référence à un guide, à quel endroit on retrouve cette information-là par écrit?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1070

On peut retrouver le numéro de la réponse à la question. Ça a été dans le cadre des questions de l'Agence canadienne. Donc je vais vous revenir un peu plus tard avec le numéro de la réponse!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075

Donc on pourra voir l'endroit exact où la réponse est contenue dans l'étude d'impact en rapport avec ça. Mais là, on peut voir selon les figures.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1080

Si vous aviez dans votre étude de référence dans la section socio-économique, la figure 12, elle serait bien, celle-là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1085

Bien, la figure que mon collègue a mentionnée, c'est une photo satellite. Et voilà!

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1090

J'ai pas de petit pointeur rouge, mais c'est ça, je suis à peu près à quelque part ici, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1095

Vous êtes à la pointe.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

C'est vraiment dans le bout d'en haut, en fait ce qu'on appelle chez nous bout d'en haut!

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En tout cas, on comprend l'explication du promoteur qui nous dit, bon, compte tenu de la distance.

1105 Monsieur Cantin, vous estimez que les vibrations, par exemple, bon, le dynamitage génère des vibrations à basses fréquences, et ces vibrations seraient imperceptibles, à votre avis, à huit kilomètres (8 km).

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1110

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1115 Les gens n'entendraient pas, ne sentiraient pas rien bouger dans leurs maisons?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1120 À cette question-ci, il faudrait avoir, je peux pas répondre à la question comme celle-là, il faudrait que j'irais vers un spécialiste, parce que là, vous parlez d'une onde aussi, d'une onde de choc suite à une détonation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125 Parce qu'on sait que des vibrations à basses fréquences se transmettent très facilement, bon, leur intensité, bien entendu, diminue avec le carré de la distance, mais c'est facile de percevoir des vibrations à un kilomètre (1 km), c'est certain que c'est très facile.

Est-ce que vous avez une estimation?

1130

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Je vais vous référer à la réponse qui a été déposée, la QC067.

1135 Donc la réponse qui est mentionnée dans cette réponse-là, c'est qu'il n'existe – attendez un petit peu!

Je vais tout simplement lire la réponse et je vous reviens!

1140 En ce qui a trait au plan de dynamitage que vous avez demandé tout à l'heure, c'est la Q023.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145           Donc à Q023, on a le plan de dynamitage?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1150           Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155           Et éventuellement vérifier les vibrations basses fréquences suite au dynamitage pourrait se faire ressentir jusqu'à quelle distance du lieu de dynamitage.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1160           C'est ça, je prends le temps de lire la réponse et je vous reviens!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165           Très bien.

Madame Chamard, une autre question!

1165

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1170           On m'a rien assuré, puis ça me rassure pas non plus, enfin! Ça fait que là, j'ai pas de réponse plus, puis je voudrais juste faire ce petit commentaire là!

1170

1175           C'est sûr que si vous dites, est-ce que je peux sentir, est-ce qu'on peut sentir des vibrations dans la maison, en tout cas, je suis pas une experte en puits artésiens, mais je pense, je pense pas que les veines d'eau attendront pas que les meubles bougent dans la maison avant de se boucher, à mon avis, là.

1175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez nous faire part de vos inquiétudes dans votre mémoire, madame.

1180           Et entre temps, on va essayer d'avoir quelques informations.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1185 Probablement que j'aurai pas de réponse à ma deuxième question non plus, parce que là, ce que je voulais savoir, c'est que malgré les prévisions qui semblent dire qu'il n'y aura pas grand impact, comme sur beaucoup de choses, il y a jamais d'impact sur rien!

1190 Suite à ces dynamitages-là, parce que moi, je sais la quantité d'eau que j'ai, je sais la qualité d'eau que j'ai, il y a beaucoup de nouvelles constructions, comme je l'ai dit tantôt, qui se sont pointées dans le même bout que moi, avec des puits artésiens également, alors si on a des problèmes d'approvisionnement suite à ces dynamitages-là, en regard de la qualité et de la quantité de l'eau, quelle responsabilité le promoteur assumerait-il à ce moment-là? Quel recours on aurait?

1195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, concernant la qualité de l'eau!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1200 Monsieur Lussier va aborder cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1205 C'est une question qui est difficile à répondre, parce qu'il faut faire une relation de cause à effet. Je pense que la meilleure chose, que si jamais à votre avis il y aurait des problèmes, ce serait de se mettre en communication avec le projet puis voir qu'est-ce qu'on peut faire pour évaluer la situation.

1210 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1215 Monsieur le Président, je veux tout simplement répéter ce qui avait déjà été dit, qu'une ligne téléphonique sera disponible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), justement pour donner l'occasion aux gens de soulever n'importe quelle problématique qui pourrait survenir, pour avoir une résolution aussitôt que possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1220 Oui madame Chamard!

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Si je vous appelle pour vous dire que j'ai plus d'eau ou que mon eau est brouillée, vous allez me dire que ça dépend de vous ou que ça dépend de moi?

1225 **PAR M. CARL LUSSIER:**

On évaluera la situation, madame, au moment, si jamais ça se passe. C'est de répondre à une question hypothétique.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1235

Peut-être un élément d'information! J'ai eu l'occasion de participer à titre de porte-parole du ministère à une audience qui portait sur le dynamitage important pour la prise d'eau de Sainte-Foy, et on a fait venir des experts actuellement au gouvernement, des experts qui mesurent des impacts dans des problématiques de dynamitage, ils sont au ministère des Transports. C'est eux qui sont tous centralisés là, c'est des ingénieurs en géotechnique.

1240

Nous, dans nos projets, quand on a du dynamitage, puis qu'on a des problématiques de puits artésiens à protéger ou des problématiques de ce genre-là, c'est à eux qu'on fait appel.

1245

Je pourrais peut-être laisser le nom à la Commission, peut-être que vous pourrez leur poser des questions écrites, je sais qu'ils sont pas ici, mais ça peut être des gens qui peuvent être consultés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250

Déjà de quel ministère?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1255

Ministère des Transports, c'est la Division de la géotechnique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260

Dans le cas de la prise d'eau potable par exemple, est-ce qu'il y a un périmètre qui a été déterminé?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1265

Normalement, quand on parle de dynamitage, on va parler où ce qu'on a un risque d'affecter une prise d'eau au niveau des puits artésiens puis tout ça, c'est dans les rayons autour de cinq cents mètres (500 m) de la zone de dynamitage.



1270 C'est pour ça que dans le cadre du dossier, on n'a pas abordé ces spécialistes-là, parce qu'on n'avait pas de problématique de puits artésiens dans la zone immédiate du dynamitage.

1275 Mais comme je vous dis, ou bien vous pouvez consulter, les documents sont encore sur le site du BAPE, c'est la Commission qui a été tenue sur la prise d'eau de Sainte-Foy où on avait des maisons qui partaient à deux cents mètres (200 m), je pense, de la zone des travaux jusqu'à quatre cents-cinq cents mètres (400 m-500 m), puis il y avait une falaise. En tout cas, il y avait des problématiques importantes liées avec le dynamitage, puis on avait fait venir des experts pour vraiment bien comprendre cette problématique-là.

1280 Puis pour finir, c'est souvent ce qu'on va faire avec les citoyens, quand on a des citoyens dans ces zones-là précises, bien là, on fait un état de situation avant, après, au niveau de la qualité de l'eau, au niveau de l'abondance, tout ça, puis on peut voir l'évolution.

1285 Mais à des distances comme ça, à ma connaissance, on n'a jamais relevé de cas problématiques, compte tenu en plus que le promoteur est obligé de faire quasiment des microdynamitages, pour protéger le poisson. Ça l'oblige à prendre des petites charges pour faire son dynamitage, donc ça protège aussi en même temps les veines d'eau si on veut des puits artésiens puis tout ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 Vous pouvez néanmoins nous donner le nom des personnes du ministère des Transports.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1295 Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300 Oui madame Chamard.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1305 Bon, c'est parce que ça m'inquiète dans le sens où c'est redondant tout le temps. C'est pas un (1) dynamitage ou deux (2), là, c'est plus dans ce sens-là que ça m'inquiétait. C'est parce que c'est quand même à long terme, trois (3) mois, c'est long.

Est-ce que je peux poser une autre petite question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310

Une autre petite question!

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

1315

Une autre petite question. Au niveau de toutes les autres prévisions qui sont faites au niveau de l'étude d'impact, quand on dit, bon, la luminosité devrait être de tel type, le bruit de tel type et tout ça, quelle sera là aussi les responsabilités du promoteur face à des pertes importantes de qualité de vie pour nous, si par exemple il y avait plus de bruit que prévu, plus de luminosité que prévue?

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1325

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Dans le cadre de notre étude d'impact sur l'environnement, nous nous sommes engagés à un programme de suivi. Le but de ce programme de suivi est d'assurer que la modélisation par exemple de ce qui est le bruit représente bien l'actualité.

1330

Si on découvre que l'actualité est différente de ce qui avait été modélisé, comme monsieur Rochon avait indiqué à une réponse précédente, je crois hier, il devra y avoir des changements à ce moment-là au projet pour assurer que nous respectons les critères auxquels nous sommes assujettis.

1335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Haemmerli!

1340

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Est-ce que ça vaut aussi, monsieur Van der Put, pour la période préparation et construction?

1345

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Exactement monsieur le Commissaire. Le programme de suivi porte sur toutes les phases du projet, que ce soit préparation du site, construction ou exploitation.

1350 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Par exemple, pour répondre à l'inquiétude de madame Chamard, étant donné qu'il y a un lieu d'évaluation d'impact sonore à la pointe d'en haut, quelle serait la fréquence de votre suivi du niveau de bruit?

1355

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Par rapport à la méthodologie durant le programme de suivi, je vais demander à monsieur Cantin de répondre à cette question.

1360

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Commissaire, pour répondre bien à votre question, ce qu'on retrouve dans l'étude d'impact présentement, c'est un suivi justement au niveau du bruit avec des programmes de suivi sur vingt-quatre (24) heures) au niveau des bruits.

1365

Il est bien évident que ce programme-là sera détaillé, sera beaucoup plus détaillé aussitôt que les programmes de travail, soit des programmes de construction seront développés. À partir de ce moment-là, avec les ministères, on mettra en place un programme de suivi qui serait fidèle à différentes étapes de travail qui correspondraient au bruit dans le cadre de la construction.

1370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Je tiens à mentionner aussi que la Commission dans son analyse a à faire diverses recommandations qui peuvent couvrir le suivi aussi. Donc c'est pour ça que notamment, lorsque les gens viennent présenter des mémoires, la Commission prend tout ce que les gens viennent dire, et chaque aspect regarde les choses et regarde ce que le promoteur propose et ils peuvent à ce moment-là dire non, on n'est pas d'accord, on veut plus ou on est d'accord à ce que le promoteur propose, mais des commissions peuvent proposer plus aussi dans leurs recommandations.

1375

1380

Donc on vous invite fortement, on vous encourage à venir nous présenter un mémoire dans lequel vous pourrez nous faire part de vos inquiétudes, et la Commission va se pencher sur ces différents aspects.

1385

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Sûrement qu'on va se revoir, merci.

1390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1395 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Si vous me permettez, monsieur le Président, au niveau de la question tout à l'heure au niveau des puits artésiens, madame Geneviève Pomerleau qui est ici avec nous, qui est hydrogéologue, qui a travaillé sur le dossier, pourrait donner un supplément d'information de quelques secondes!

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1405

**PAR Mme GENEVIÈVE POMERLEAU:**

Bonjour monsieur le Président! En fait pour répondre à la dame, j'ai fait des études sur le terrain, puis je pourrais donner une explication pourquoi notre réponse, c'était la réponse 067 qui nous a été posée, pourquoi on pense qu'il y aura pas d'impact pour les puits de l'île Verte, mais ni non plus sur les puits qui sont situés à la Paroisse et le Village de Saint-Georges-de-Cacouna et sur Gros-Cacouna aussi.

1410

Il faut comprendre que Gros-Cacouna, bon, c'est plus ou moins une île en fait, puis l'aquifère qui est sur l'île de Gros-Cacouna, c'est plutôt indépendant en fait de l'aquifère à l'île Verte et l'aquifère aussi à Saint-Georges-de-Cacouna. C'est de la formation rocheuse, c'est du grès, c'est séparé par, bon, au niveau géologique, tu as une formation rocheuse, il y a des dépressions importantes qui ont été comblées par des sédiments, puis l'île Verte, c'est une autre formation rocheuse.

1415

1420

Ça fait qu'au niveau hydrogéologique, c'est pas connecté. Donc un dynamitage sur le Gros-Cacouna n'aurait pas d'impact sur l'île Verte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425

Très bien, je vous remercie.

1430

**NORMAND GERVAIS**

1435

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter maintenant madame Lise Thibault! Madame Marylène Thibault!  
Monsieur Pierre-Paul Sénéchal! Monsieur Gaston Cadrin!

1440

Je vais inviter monsieur Normand Gervais!

Bonsoir monsieur.

1445

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

Bonsoir. Alors je suis ici au nom du conseil d'administration du Centre de santé et des services sociaux de Rivière-du-Loup. Je suis médecin et je suis membre du conseil d'administration.

1450

Je suis aussi directeur médical du programme de lutte au cancer dans notre centre hospitalier, aussi médecin oncologue pour le programme de lutte au cancer dans le Bas-Saint-Laurent.

1455

En préambule à mes deux (2) questions, pour un peu éclaircir la raison de ma venue ce soir, vous savez que le Centre de santé et services sociaux de Rivière-du-Loup, depuis la Loi 183, si vous connaissez les lois de la santé, maintenant on est responsable de la santé et du bien-être de notre population, d'une MRC. On s'appelle un Centre de santé, on n'est plus un hôpital qui s'occupe seulement du curatif, mais on a une responsabilité de population en ce qui concerne la prévention des maladies.

1460

Alors c'est sûr que dans notre région, l'arrivée d'un promoteur avec implantation d'un port méthanier pourrait modifier les conditions de vie de notre population, puis au conseil d'administration, ça nous soulève beaucoup de questions de santé et on est préoccupé par cette venue.

1465

C'est sûr qu'ici dans le Bas-Saint-Laurent, nous vivons dans un environnement qui est naturel, qui est exceptionnel et qui favorise une santé. Quand on sait qu'il y a beaucoup d'estivants ici, une grande portion de notre population et des services qu'on donne à la population, c'est une population d'estivants qui viennent ici pour respirer de l'air pur durant l'été, et c'est surtout la villégiature, alors on n'est pas habitué avec l'implantation de compagnies de ce genre.

1470

C'est sûr que nous, en santé, l'arrivée d'un port méthanier va amener des risques potentiels de fuites et des modifications à la santé de notre population. Alors c'est sûr que des promoteurs responsables et respectueux de la population, ils doivent prévoir le pire, un peu

1475

comme aussi on prévoit en santé, et c'est sûr qu'on n'est pas à l'abri, peu importe les statistiques que vous pouvez donner, on n'est pas à l'abri d'une catastrophe ou d'une explosion, d'un incendie majeur qui peut impliquer simultanément un grand nombre d'individus.

1480

Et quand on parle de plan d'évacuation, plan d'urgence, c'est toujours ça qu'on entend, mais à l'autre bout du chaînon, bien, c'est nous qui allons recevoir ces patients-là et devons nous en occuper. C'est pas juste de dire, on va les évacuer, mais on va les évacuer vers où et vers quoi! Alors on va les évacuer vers le Centre de santé de Rivière-du-Loup.

1485

C'est sûr qu'on est préoccupé mais aussi, on n'a pas été consulté dans l'élaboration du plan d'urgence jusqu'à maintenant, or c'est pour ça que je me positionne ici. On n'a pas été questionné au conseil d'administration de la venue de l'implantation, il y a eu aucune question par rapport aux services qu'on a à offrir.

1490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ce point-là, on pourrait aller du côté de monsieur Rochon!

1495

Par exemple, finalement il y a eu un dépôt d'un plan de mesures d'urgence préliminaire qui a été publié récemment. Du côté du pont, pour le Centre de santé et services sociaux, est-ce que c'est possible d'intégrer le Centre de santé comme personne-ressource dans votre analyse, monsieur Rochon?

1500

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bien nous, normalement on consulte les ministères, donc on a consulté le MSSS, puis c'est à l'intérieur des ministères qu'eux vont consulter selon leur mode de fonctionnement les organismes qu'ils décident de consulter. C'est un peu comme ça que ça fonctionne.

1505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je vais diriger ma question du côté de monsieur Pouliot! Est-ce que vous pouvez répondre à cette remarque de monsieur Gervais?

1510

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

Évidemment, au niveau de l'analyse préliminaire, il n'y a pas eu de consultation au niveau du centre hospitalier comme tel, mais c'est sûr que si le projet va de l'avant, dans le cadre du CMMI, là, le centre hospitalier va être impliqué, parce qu'effectivement c'est lui qui va être en bout de ligne, il faut vraiment qu'il sache à quoi s'attendre et comment s'organiser pour faire face à la situation.

1515

1520           Donc c'est sûr et certain que c'est un acteur absolument incontournable pour bien planifier le plan d'urgence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525           Monsieur Gervais.

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

1530           Bon, disons que ça répond en partie à notre interrogation, mais si on tient compte, je voulais poser ma question!

1535           Compte tenu des ressources humaines et matérielles limitées dans notre centre hospitalier, comme vous savez tous, juste à voir nos urgences, en raison des restrictions budgétaires du ministère de la Santé pour lequel notre conseil d'administration est obligé de vivre et offrir des services à la population, compte tenu de notre éloignement des autres centres hospitaliers, alors ça, c'est des conditions, des conditions climatiques extrêmes pouvant limiter, voire empêcher le transfert rapide et sécuritaire d'un patient en cas de catastrophe.

1540           On a un plan d'urgence à l'hôpital pour des catastrophes habituelles, c'est-à-dire de la route, mais si une catastrophe plus importante, si on veut transférer des patients, vu que j'ai entendu dire qu'il y aurait des transbordements de matières dangereuses même en hiver, je peux vous dire que pour nous, il arrive souvent durant l'hiver qu'on a de la difficulté à transférer des patients vers Québec; notre principal hôpital de traumatologie tertiaire est à Québec, et je vais vous dire, c'est pas facile de transférer des patients. Souvent la route est mauvaise et on doit les garder, on doit les envoyer dans des conditions qui sont pas faciles.

1545           Alors on est à peu près pas épaulé dans le centre hospitalier, les autres hôpitaux sont à distance. Ou c'est Rimouski à une heure et quart (1 ¼) ou c'est Québec à deux heures (2 h). On n'a pas toutes les infrastructures.

1550           Puis ce qui nous préoccupe aussi au conseil d'administration, c'est qu'on entend parler plein de choses, mais il y a une grande incertitude sur l'étendue de la zone d'exclusion sécuritaire pour notre population. Et ça, ça engendre beaucoup de problématiques au niveau des patients pour savoir c'est quoi réellement la zone sécuritaire.

1555           Alors moi, ma question, c'est: quelles démarches le promoteur et les responsables de la sécurité civile ont-ils entrepris auprès du ministère de la Santé pour que le Centre hospitalier de Rivière-du-Loup bénéficie de ressources humaines, financières et matérielles adéquates pour gérer une situation d'urgence majeure par une fuite de gaz?

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons la rediriger – on pourra l'adresser à plus qu'une personne – rediriger la question à monsieur Pouliot!

1565 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

1570 Il y a pas eu de démarches, comme je vous expliquais tout à l'heure, on va devoir entreprendre ces démarches-là. On entend très bien ce que dit le docteur Gervais puis les préoccupations du Centre de santé. C'est à faire, et pour prendre le tableau qu'il a dressé, c'est des choses qu'il faut prendre absolument en considération pour bien voir comment est-ce qu'on va faire face à la musique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575 Maintenant, du côté de la Sécurité publique, bon, monsieur Bélanger, lorsque des plans de mesures d'urgence sont élaborés, donc j'imagine que c'est pas seulement des listes de numéros de téléphone ou des délais opérationnels, il doit y avoir aussi, j'imagine, des moyens qui sont mentionnés dans les plans de mesures d'urgence en cas de tels scénarios.

1580 Qu'est-ce que vous pouvez nous dire par exemple sur des besoins en traumatologie et autres, puis en transport, etc., lorsque c'est identifié? Comment ça se passe dans un plan d'urgence, monsieur Bélanger?

**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

1585 Bien effectivement, je sais quand une municipalité est dépassée par les événements, dans le cas des hôpitaux, j'imagine que c'est la même chose, monsieur Pouliot a commencé la réponse en disant que la démarche était pas entreprise. Mais dans le cas des municipalités par exemple, quand elles sont dépassées par les événements, on embarque dans une autre organisation qu'on appelle l'organisation régionale de sécurité civile.

1590 À ce moment-là, il y a divers partenaires qui sont impliqués, entre autres la SQ par exemple, pour sortir les gens des endroits, faire les évacuations, les divers ministères avec chacun de leur mandat embarquent dans le système pour pouvoir pallier à la situation.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1600 Mais par exemple, disons qu'il y a un scénario déterminé qui est identifié, bon, et les besoins ou les capacités de l'hôpital, du centre hospitalier sont déterminées et jugées insuffisantes, par exemple, est-ce que c'est possible que vous puissiez arriver à cette conclusion-là et dire, bien là, il faut des moyens de plus et il faut les mettre en place?



**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

1605 C'est pas dans mon mandat de pouvoir répondre à ça. Je pense que c'est plus à monsieur Pouliot à pouvoir répondre à ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 Donc c'est vraiment du côté du ministère de la Santé!

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

1615 Effectivement, il va falloir planifier ça en conséquence.

1620 Parce que là, dans le cas présent, le risque principal, c'est un risque de brûlure. Le Centre des grands brûlés, c'est à Québec, ça fait qu'il va falloir absolument configurer la planification en fonction d'avoir accès aux services du côté de Québec, voir, évidemment dépendant de la nature et de l'importance, c'est pour ça que je suis d'accord avec le docteur Gervais, pour bien établir les scénarios, les zones impliquées, pour pouvoir avoir une idée assez juste du nombre de personnes qui peuvent être impliquées quand ça va arriver, pour justement pouvoir confectionner un plan puis des ressources en conséquence. On va savoir de quoi il s'agit.

1625 Mais des grands brûlés, ceux qui vont être dans la pire des situations, ça va être du côté de Québec, ça fait que ça va même supposer des échanges avec une autre région. C'est même pas à l'intérieur de la même région, c'est une région comme telle. Ça fait qu'il va falloir vraiment pouvoir planifier un corridor à ce moment-là de service lorsqu'on va travailler là-dessus.

1630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1635 Et si je comprends bien, pour déterminer les besoins, en fonction des scénarios et des discussions qui se tiennent avec le centre hospitalier, si le centre hospitalier démontre que bon, il peut répondre en partie à la demande, mais qu'il a besoin de moyens additionnels, ça, c'est souvent accompagné d'une facture, quels sont les moyens à ce moment-là, qui va payer le centre hospitalier qui va devoir être dans l'obligation de se munir de ça?

1640 C'est quoi le recours à ce moment-là pour s'assurer qu'à un centre hospitalier soient données les ressources sans qu'il soit pénalisé, surtout comme le docteur Gervais a mentionné, que la gestion des centres hospitaliers est très serrée?

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

1645 Malheureusement, je peux pas répondre à cette question-là, monsieur le Président, pour la simple et bonne raison que je suis pas régulièrement dans le domaine des plans d'urgence. Normalement, ça relève d'une autre personne à l'Agence. Je donne juste l'idée générale à l'intérieur d'une planification qui doit se faire de concert avec un établissement qui est concerné.

1650 Évidemment, les sous, on le sait, ça court pas les rues, puis en plus, ça va être dans une perspective de planification. Mais je veux dire, il va falloir quand même identifier un certain nombre de choses et s'assurer si certains éléments doivent être absolument présents, alors il va falloir voir, probablement qu'il va y avoir des discussions style négociations entre l'Agence et  
1655 le centre hospitalier, pour aboutir à une solution satisfaisante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

1660 Monsieur Rochon, par votre expérience pour des grands projets, comment ça fonctionne? Est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà eu des exigences de posées face par exemple à un promoteur en disant, écoutez, il y aurait tel type d'équipement qui doit être acquis, ça coûte trois millions de dollars (3 M\$), si vous voulez qu'on vous autorise votre projet, il faut  
1665 que vous payiez le trois millions (3 M\$), est-ce que ça se passe comme ça? Ou bien la facture va être refilée au centre hospitalier, à votre connaissance?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1670 J'ai pas d'idée dans d'autres projets, c'est très rare que le gouvernement s'impose des conditions à lui-même.

Je crois que le gouvernement a à faire ses devoirs; maintenant, c'est sûr que la première étape, c'est qu'il décide s'il va y avoir un projet ou non. Une fois cette décision-là prise, le gouvernement va prendre ses responsabilités.  
1675

C'est un peu comme ça que je le vois. Normalement, dans le genre des gros projets, s'il y a des organisations, je peux prendre l'Environnement, s'il y a des comités spécifiques qui doivent être mobilisés, bien, il y a une organisation interne qui se produit, puis au niveau de la santé, c'est probablement pareil. Mais c'est sûr qu'il y a des choses qui doivent se faire qu'on dit à l'interne, là.  
1680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685           Donc il pourrait poser des conditions mais pour ce faire, il faudrait qu'il soit fortement sensibilisé quand même? Il pourrait oublier d'en poser et après ça – mais s'il est motivé ou en tout cas sensibilisé, comme vous dites, c'est possible qu'il y ait des conditions qui seraient posées dans une condition comme ça, par exemple au promoteur, en disant écoutez, nous, on est prêt – c'est ce que je dois comprendre?

1690

**PAR M. YVES ROCHON:**

Vous voulez dire qu'on exige au promoteur...

1695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De poser des gestes pour s'assurer que les ressources sont dans la région.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1700

Je penserais pas qu'on irait...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705

Je pense qu'on va être obligé de prendre une pause vu le bruit!

Donc c'est peu commun que le Conseil des ministres peut imposer des transferts de fonds d'un promoteur vers par exemple un centre hospitalier, c'est ce que vous nous dites?

1710

**PAR M. YVES ROCHON:**

C'est peu commun. Ça serait comme assez innovateur, je dirais, comme façon de faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715

Monsieur Van der Put, avez-vous quelque chose à ajouter?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1720

Je m'en vais prendre la parole, si vous me permettez, monsieur le Président!

Pour rassurer le docteur Gervais, le périmètre de sécurité qui a été identifié par les spécialistes parle de trois cent cinquante mètres (350 m). Donc en grande partie, la zone est contenue à l'intérieur du terminal.

1725

S'il y avait un incendie, ça toucherait les travailleurs, donc ce serait pas la population en général ou une grande partie de la population.

1730 À ce moment-là, c'est évident que le transport est toujours problématique et reste problématique, compte tenu de la situation que vous avez mentionnée, mais il est réel pour la région et ce qu'on est disposé à faire, c'est vous assurer que vous allez être à l'intérieur du comité mixte industrie municipalité et s'assurer que votre...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735 Nous allons être obligés de faire une pause! Alors quinze (15) minutes.

1740

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
NORMAND GERVAIS (SUITE)**

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons vous redonner la parole pour votre prochaine question!

1750

**PAR M. CARL LUSSIER:**

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais terminer ma réponse?

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

1760

**PAR M. CARL LUSSIER:**

Merci beaucoup. Donc docteur Gervais, ce que j'ai tenté d'expliquer, c'est qu'il existe un processus qui est dans son début actuellement, qui a été débuté par la Sécurité civile, qui a invité le promoteur à s'asseoir avec la Municipalité de Cacouna pour fonder les premières prémisses à un comité mixte municipal industriel qui va regrouper tous les intervenants incluant les premiers répondants, pour discuter les risques, aussi regarder les meilleures méthodes d'intervention, et à l'intérieur de ça, le Service de santé est une pierre angulaire des plus importantes.

1765

Ce qu'on va faire, c'est s'assurer, si vous pouvez me donner vos coordonnées, s'assurer que la présence d'un représentant de votre département ou de votre groupe soit présent à la prochaine réunion du CMMI. Et à ce moment-là, vous allez pouvoir évoluer avec nous et voir comment ça se dessine et avoir un maximum d'information.

1770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775

Très bien. Monsieur Gervais.

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

1780

Alors mon inquiétude réside dans le fait que dans notre région ici, on n'a pas beaucoup d'industries, et les transbordements qu'on a actuellement, c'est des transbordements soit de bois, de tourbe ou de porcs, et le genre de pathologies reliées à ce genre de transbordements, on est capable d'assumer, au centre hospitalier, avec les équipements et les ressources humaines, les accidents de travail.

1785 Mais quand on s'intéresse au projet actuel, transbordement de matières dangereuses en grand volume, on n'a pas ça ici, nous, dans la région. Donc notre centre hospitalier n'est pas équipé pour faire face à des problématiques de santé.

1790 Quand vous me dites qu'il y a une fuite de gaz, puis c'est seulement trente-cinq (35) employés qui vont être affectés potentiellement, bien, si trente-cinq (35) employés qui, disons, ont des problèmes respiratoires aigus, des brûlures dues à une fuite de gaz, notre centre hospitalier n'a pas tout l'équipement pour prendre en charge ces trente-cinq (35) employés d'un coup, absolument pas.

1795 On a un plan d'urgence, on est capable de faire face à des accidents de la route, mais si on prend le nombre de respirateurs, d'appareils respirateurs dans l'hôpital qui sont déjà utilisés à grande capacité parce qu'on a des soins intensifs, on a des patients à opérer, je vais vous dire, la marge de manœuvre est pas grande.

1800 Alors moi, quand on me parle de plan d'évacuation, on peut les évacuer, mais il faut qu'ils arrivent quelque part. Alors où ils arrivent quelque part, bien, c'est chez nous, ce sera pas à Cacouna, ce sera pas dans les ressources de Cacouna, je pense pas que Cacouna ait grand-chose en ressources de santé pour des situations de ce genre, donc ça va être au Centre de Rivière-du-Loup. Et nous, la remarque qu'on avait, c'est qu'on n'avait pas été approché.

1805 La deuxième chose, c'est que si ça déborde nos ressources, puis ça, on verra ce que le ministère va nous offrir, si on a à évacuer ailleurs, c'est loin ailleurs pour nous, compte tenu des conditions climatiques. C'est sûr que s'il y a des transbordements juste quand il y a pas de neige, ça va, mais on vit dans un pays nordique, puis les conditions des routes sont souvent mauvaises, même si on a la 20. Et nous, au quotidien, quand on a à transférer des patients dans un centre de traumatologie tertiaire, c'est compliqué. Il y a pas de système d'hélicoptère, l'avion ambulance vient avec difficulté, puis elle vient pas quand il y a de la neige!

1815 Alors si on a des brûlures aussi importantes en grand nombre, je vais vous dire qu'on n'a pas toutes les ressources. Alors il faut y penser.

1820 J'espère qu'il va y avoir des démarches qui vont être faites avec le ministère, parce qu'habituellement, lorsqu'il y a ce genre de transbordements, c'est autour de villes plus importantes. Si ça a lieu à Québec puis qu'il arrive ces accidents-là, il y a cinq-six (5-6) hôpitaux qui vont se répartir les malades. Nous, on a un hôpital ici. Alors on a un hôpital puis déjà qui fonctionne à pleine capacité, on occupe à peu près plus que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des lits, un taux d'occupation élevé, les soins intensifs sont toujours remplis, alors emmenez-nous cinq-six (5-6) brûlés, puis je vais vous dire que je suis pas sûr qu'on va leur donner la qualité de soins qu'il faut.

1825 C'est sûr que dans les grandes villes, aussi les centres hospitaliers sont occupés, mais ils sont plus en grand nombre, puis il y a une plus grande concentration, puis il y a moins de

distance à faire pour les transférer d'un centre à l'autre. Alors nous, ça nous préoccupe beaucoup au conseil d'administration et en tant que médecin et chirurgien.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

1835

La deuxième question! Notre centre hospitalier a priorisé le programme de lutte au cancer, comme vous êtes au courant, tous Québécois. Ce programme-là a été élaboré par le ministère de la Santé et le conseil d'administration devait l'approuver et le prioriser dans chaque établissement et dans la région. Alors il a été priorisé dans la région et au centre hospitalier.

1840

Donc nous, on est responsable maintenant de la prévention du cancer et du traitement du cancer. On n'est pas seulement responsable de traiter et diagnostiquer les cancers, mais on a une opinion, on a une responsabilité populationnelle dans la prévention des maladies mais plus particulièrement du cancer, et c'est un des projets les plus importants actuellement au Québec.

1845

Alors notre inquiétude, au niveau du conseil d'administration, c'est que l'arrivée de toute nouvelle industrie dans notre région qui est peu industrielle amène une préoccupation quant aux effets des rejets de matières toxiques sur la santé de notre population. Or quand on parle du point de vue santé, c'est qu'il y a les accidents, puis après ça, il y a les rejets. Qu'est-ce que ça va emmener, ces rejets-là?

1850

Bon, notre interrogation, c'est quelles seront la nature et l'importance des rejets toxiques de votre compagnie? Et on s'intéresse pas seulement à votre compagnie, on va s'intéresser à toutes les nouvelles compagnies, parce que la nouvelle Loi 183 nous rend maintenant responsables de prévention et de qualité de vie et de bien-être de notre population. Et on n'a pas seulement un rôle curatif. Et ça, ça a changé dans la mentalité, ça a changé dans notre mentalité d'intervenants.

1855

Alors quelles seront la nature et l'importance des rejets toxiques de la venue de votre compagnie? Ça, il doit y avoir sûrement des moyens de savoir ça de façon précise.

1860

Puis quelles conséquences peut-on envisager à moyen et à long termes de ces rejets-là sur l'aggravation des maladies pulmonaires chroniques, l'aggravation de maladies pulmonaires chroniques préexistantes dans notre région et dans notre population vieillissante?

1865

Vous savez que dans le Bas-Saint-Laurent, on a une population qui est âgée, plus que le reste du Québec, parce tous nos jeunes ont tendance à aller travailler dans les grandes villes, donc on a beaucoup de population de personnes qui ont travaillé, qui ont passé leur vie à

1870 travailler dans les grandes villes et qui reviennent vivre dans notre région à cause de la qualité de l'air mais qui ont des maladies respiratoires. Alors c'est quoi les conséquences?

Puis quel sera l'impact de ces rejets toxiques sur l'accroissement et l'incidence des cancers, programme de lutte au cancer, de tout ordre mais principalement pulmonaire?

1875

Alors est-ce qu'on a des données sur ça par rapport à notre population, est-ce qu'on va en avoir, puis quel charge de travail on doit s'attendre dans les prochaines années s'il y a des rejets toxiques?

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons adresser la question à monsieur Van der Put. Donc dans l'étude d'impact, il y a différents modèles, mais avec des estimés d'émissions annuelles, mais on pourrait concentrer des données précises là-dessus, mais on pourrait concentrer la question sur vos émissions que vous avez calculées.

1885

Quelles sont les conclusions en rapport avec la qualité de l'air ambiant et l'exposition à ces substances? Est-ce que vous avez couvert ce volet?

1890

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Justement, monsieur le Président, nous avons préparé une courte présentation qui traite l'ensemble des émissions du terminal, aussi les effets et qui traite également des effets sur la santé humaine.

1895

On vous proposerait peut-être de prendre pas plus que dix (10) minutes pour vous présenter ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900

C'est ça, donc en insistant bien entendu sur le côté des effets sur la santé humaine.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1905

Excellent. Je demanderais alors la projection de la présentation sur la qualité de l'air et en ce moment, j'inviterais monsieur Éric Bergeron de s'avancer et prendre le microphone qui se trouve au bout de la table, ou utiliser le lutrin, c'est à votre goût!

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

1910

Bonsoir monsieur le Président. Donc on va rentrer dans le vif du sujet! Donc j'ai fait une petite présentation pour résumer les impacts sur la qualité de l'air et effets sur la santé.



Donc la première question que les gens ont, souvent c'est quoi qui est émis dans l'environnement dans l'air, également, c'est émis par quoi!

1915

Donc on a divisé le projet en deux (2) étapes, l'étape de construction et l'étape d'exploitation, d'opération.

1920

Donc quand on parle de la construction, c'est quoi qui va faire en sorte qu'on va émettre certains contaminants! Probablement que c'est la démolition des silos à ciment qui est prévue. Donc on va démolir les silos à ciment, il va y avoir émission de particules, donc de poussière.

1925

Deuxième point des opérations, on a parlé longuement depuis deux (2) jours, donc on va avoir des opérations de dynamitage. Donc quand on fait du dynamitage, même si c'est assez localisé dans le temps, une fois par jour, il va y avoir des émissions quand même de poussière et également de  $\text{NO}_x$  qu'on appelle ici des oxydes d'azote qui vont être émis dû au phénomène de dynamitage.

1930

Également, on va avoir des moteurs diesel qui vont être utilisés sur le site et ce qui va être émis principalement, c'est des gaz de combustion. Quand on parle de gaz de combustion, généralement on parle principalement de  $\text{SO}_2$ , donc des oxydes de soufre, des oxydes d'azote,  $\text{NO}_2$  ou  $\text{NO}_x$ . Et on a également le monoxyde de carbone, les matières particulaires, les poussières. On a les composés organiques volatiles et les gaz à effet de serre évidemment avec le  $\text{CO}_2$ .

1935

On a également la préparation du béton qui va générer des émissions de poussière.

1940

On a également les opérations de manutention de matériaux également qui vont générer des poussières, parce qu'on va avoir à déplacer certaines pièces d'équipement, des matériaux.

1945

Et également la circulation évidemment sur le site, on va avoir à se déplacer, donc également des gaz de combustion qui vont être générés.

Ça, c'est la partie construction.

1950

Maintenant, quand on parle de la partie opération, donc exploitation du terminal, les principales sources d'émissions sont les suivantes! Probablement que c'est le vaporisateur de combustion de gaz naturel, le vaporisateur par combustion submergée. Donc tantôt au prochain acétate, on va voir c'est quoi cette bibitte-là!

1955

Il y a les génératrices auxiliaires des méthaniers qui vont émettre également des gaz de combustion. La circulation évidemment sur le site, parce que les gens, pendant l'opération, vont avoir à se déplacer. Également les génératrices et pompes à incendie d'urgence.

Donc les sources principales d'émissions pendant l'opération et l'exploitation du terminal sont des gaz de combustion.

1960 Maintenant, ici on a la pièce principale d'équipement qu'on a au point de vue du port méthanier, c'est le vaporisateur de combustion. Donc c'est sûr que nous, on va avoir du gaz naturel à Énergie Cacouna, on va avoir du gaz naturel liquide qui va être amené au port méthanier, on doit passer le gaz naturel liquide à la phase gazeuse pour l'amener dans le réseau de distribution. Donc de quelle façon qu'on fait ça! On va chauffer un liquide dans le but de l'évaporer et l'amener en phase gazeuse.

1965 Donc on fait passer le gaz naturel liquide dans un échangeur de chaleur qui est un tube qui est immergé dans l'eau, donc c'est pour ça qu'on a une unité immergée, submergée, et on va avoir un brûleur qui va avoir des gaz de combustion chauds qui vont barboter, donc vont passer au travers de l'eau, rentrer en contact indirect avec le gaz naturel liquide pour élever sa température et le faire passer à la phase vapeur.

1970

Et les gaz de combustion du brûleur vont être émis par deux (2) cheminées à l'atmosphère et donc des gaz de combustion, c'est la principale source d'émissions du projet.

1975 Maintenant, quand on a à faire une étude d'impact, on va voir l'impact sur la santé, sur la qualité de l'air, l'outil qu'on a comme consultant, c'est les critères de qualité de l'air du ministère de l'Environnement. Donc ici, j'ai mis en référence le site internet du ministère de l'Environnement dans lequel j'ai pris ces grandes lignes là.

1980 Finalement, ce qu'ils disent au ministère de l'Environnement, le résumé nous mentionne que les critères de qualité de l'air sont là pour protéger la santé humaine, minimiser les nuisances et minimiser les effets sur les écosystèmes. Et également, je vais me permettre de lire une phrase qu'il y a sur le site du ministère de l'Environnement qui aide à comprendre la philosophie de ces critères-là. Donc selon le ministère de l'Environnement, sur son site:

1985 "Lorsque les concentrations de contaminants respectent les critères, cette situation ne présente aucun risque pour la santé."

1990 Donc c'est la façon dont le ministère définit ses critères. Donc nous, c'est l'outil que nous, on utilise. Donc on fait des calculs mathématiques en utilisant, on a répondu depuis deux (2) jours les différents modèles, on a parlé du modèle CALPUFF qui est un modèle mathématique qui nous permet de calculer les concentrations dans l'air.

1995 Par la suite, ce qu'on fait, c'est qu'on regarde les concentrations actuelles qu'il y a dans la région, parce que dans la région actuellement, il y a quelques industries, même s'il y en a pas beaucoup, il y a également le transport routier qui avait certains contaminants, donc on additionne ce qu'il y a déjà présentement dans la région, on ajoute la contribution du projet, et ça nous donne une concentration totale qu'on va comparer, donc la concentration d'une

2000 certaine masse de contaminants par unité de volume, on va la comparer avec les critères du ministère de l'Environnement, puis on veut démontrer que c'est en dessous des normes.

2005 Donc maintenant, voici les résultats! Donc j'ai présenté les résultats au point de vue de la préparation, de la construction et de l'opération du terminal. On voit sur la colonne de gauche les paramètres pour différentes périodes d'exposition une (1) heure, vingt-quatre (24) heures, annuelle, dépendamment des paramètres. Ici, c'est les principaux paramètres que j'ai identifiés tout à l'heure.

2010 J'ai présenté les critères du ministère de l'Environnement et le maximum. Ce qu'il faut retenir de ce tableau-là, c'est que dans tous les cas, pour la partie préparation, tous les critères sont respectés.

2015 Maintenant, quand on parle de la partie construction, donc une période de deux (2) ans, on voit également que si on regarde tous les paramètres, donc les gaz de combustion principalement, on compare aux normes le maximum – quand on parle de maximum, c'est qu'hier, on parlait d'une grille de vingt-cinq par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km). J'aimerais amener la précision que l'aire de travail vingt-cinq par vingt-cinq (25 km X 25 km), sauf que cette aire-là est subdivisée en petites cellules beaucoup plus petites où on va faire la résolution pour chacune des petites cellules.

2020 Donc ça veut dire que c'est pas une cellule de vingt-cinq par vingt-cinq (25 km X 25 km), il y a beaucoup de cellules. On la subdivise dans des cellules de moins d'un kilomètre (1 km) et on calcule dans chacune de ces cellules le maximum.

2025 Et quand on parle du maximum, quand on parle des concentrations qui sont à droite, c'est pas les concentrations qu'on va avoir en continu, c'est le maximum qui va se produire à un moment donné dans des conditions bien spécifiques.

2030 Par exemple, dans le cas du présent projet, en opération, en exploitation, il y a un méthanier par six (6) jours qui va venir passer une livraison, donc le méthanier, il a des gaz de combustion également, il y a plus d'activités, c'est là qu'on va avoir le maximum, et c'est souvent là qu'on va tirer la colonne des maximums. Et quand on fait une modélisation, on a des milliers de données, puis nous, on vous donne le maximum. Mais quand on parle déjà à la deuxième donnée, c'est déjà beaucoup plus faible.

2035 Maintenant, quand on passe à la phase exploitation, donc l'opération, c'est toujours la même comparaison qui est faite. J'ai ajouté une colonne ici, on a l'aire d'étude, donc le vingt-cinq par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km) pour nous mentionner voir c'est quoi le maximum.

2040 Et également, quand on fait tourner le modèle, on peut décider de dire, moi, j'aimerais savoir aux résidences les plus proches, avoir une résolution bien précise, dire, à cette maison-

là, c'est quoi la concentration! Ça, on appelle ça avoir des récepteurs sensibles, c'est souvent demandé par le ministère de l'Environnement, parce que nous, tout ce qu'on fait ici, c'est pour protéger le public.

2045

Donc on a mis les valeurs également pour les résidences les plus proches évidemment, les concentrations aux résidences les plus proches sont plus faibles que les lieux maximums de concentration.

2050

Donc ici, c'est la suite des paramètres. On a un paramètre qui s'est ajouté ici, c'est l'ozone, parce que l'ozone, c'est pas un contaminant qui est émis par le projet, les gaz de combustion, c'est un sous-produit. C'est-à-dire que les oxydes d'azote et les  $\text{NO}_x$ , en présence de lumière pendant le jour et également en présence de composés organiques volatiles, vont réagir ensemble; il y a certaines réactions chimiques dans l'atmosphère et il y a production d'ozone. C'est pour ça que dans le projet, il y a un gros effort qui a été mis pour minimiser les émissions de  $\text{NO}_x$ , de façon à diminuer les émissions d'ozone.

2055

Et également, j'ai ajouté à titre indicatif pour l'ozone, parce que c'est un paramètre d'intérêt, on a ici le lieu des maximums. Donc les maximums que j'ai parlé tout à l'heure, il y en a une série, et ça, c'est l'endroit où on va avoir les maximums. De ce qu'on peut voir, dans le cas de l'ozone, les maximums sont principalement au-dessus de l'eau et il y a aucun maximum sur l'île Verte ou encore au point de vue du village de Cacouna ou Gros-Cacouna.

2060

Maintenant, j'ai quelques acétates sur les gaz à effet de serre. Quand on parle des gaz à effet de serre, on parle de quoi, on parle du  $\text{CO}_2$ , on parle du méthane, on parle du  $\text{N}_2\text{O}$ , dans le projet qui nous intéresse, principalement évidemment le  $\text{CO}_2$  et le gaz naturel, le méthane.

2065

Dans la partie préparation, on a huit cent soixante-dix tonnes (870 t) équivalent par année, donc là tantôt, je vous ai nommé trois (3) composés différents, on les additionne en équivalent  $\text{CO}_2$ , parce que c'est la convention internationale qui demande ça. Par exemple pour le méthane, le pouvoir effet de serre, c'est vingt et une (21) fois celui-là du  $\text{CO}_2$  par exemple, donc on multiplie la concentration par vingt et un (21).

2070

Au point de vue de la construction, cinq mille six cent quatre-vingt-douze tonnes (5692 t) par année. Au point de vue de l'exploitation, ce chiffre-là, on en a parlé longuement, cent trente et un mille six cent soixante-dix tonnes (131 670 t) par année.

2075

Maintenant, tout au long du projet, parce que les gens essaient de voir une comparaison entre le gaz naturel, son utilisation lors de la combustion pour le chauffage par exemple, par rapport à d'autres combustibles qui sont plus connus pour nous, qui sont plus proches de nous, par exemple les produits pétroliers, l'huile à chauffage par exemple ou le charbon.

2080

Ici, ce qu'on présente, c'est les facteurs d'émissions. Souvent, nous, quand on fait des calculs, on a des facteurs d'émissions qui sont tabulés, qui sont dans la littérature, donc on

2085 cherche à savoir combien de grammes de CO<sub>2</sub> sont émis quand on produit une certaine quantité d'énergie qu'on appelle des mégajoules. Donc ce qui est important de retenir là-dedans, c'est que la quantité qui est émise pour le gaz naturel liquide ou le gaz naturel tout court est inférieure à celle des produits pétroliers et du charbon.

2090 Ce que ça donne comme résultat, on en a parlé dans les deux (2) derniers jours, quand on fait la combustion de produits pétroliers ou du charbon, en réalité ça entraîne environ quarante-deux (42 %) et cinquante-sept pour cent (57 %) d'émissions de gaz à effet de serre de plus. Hier, on arrivait avec une moyenne de cinquante pour cent (50 %) à peu près.

2095 Donc si on essaie de voir ça, en plus d'un autre fait au point de vue du gaz naturel, c'est que plus que le produit est plus raffiné, quand on le brûle, ça émet moins de gaz toxiques secondaires, par exemple au point de vue des NO<sub>x</sub> des oxydes d'azote, les SO<sub>x</sub>, parce qu'il y a pas de soufre dans le gaz naturel ou il y en a très peu, et également les poussières fines. Et quand on parle de la combustion du gaz naturel également par rapport aux fossiles, il y a pas  
2100 de métaux lourds qui sont émis dans l'environnement, ce qui est un gros avantage.

Maintenant, si on essaie de voir ça dans un contexte de remplacement, parce qu'on sait quand on va opérer un port méthanier, c'est sûr qu'il y a des gaz à effet de serre, puis on augmente la quantité. Maintenant, si on essaie de voir ça d'un autre œil, que si on remplace un  
2105 autre polluant, un autre combustible plus polluant, est-ce qu'il y a un avantage!

Par exemple ici au Québec, si on remplace les combustibles fossiles traditionnels par du gaz naturel à un pour cent (1 %) par année pendant dix (10) ans, on voit qu'on peut couper en moyenne cent dix-huit kilotonnes (118 kt) de CO<sub>2</sub> équivalent par an.

2110 Maintenant, si on visualise ça au point de vue d'un graphique dans le temps, c'est un graphique qui a l'air compliqué, mais en général ce que ça veut dire tout simplement, on a vu, sur une période de dix (10) ans, on a placé les gaz à effet de serre qui peuvent être évités par le remplacement d'un pour cent (1 %) par année. Donc on prend un pour cent (1 %) du gaz,  
2115 d'huile à chauffage, puis on le remplace par du gaz naturel...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120 Monsieur Bergeron, c'est parce que vous passez longuement sur la question des GES, disons l'emphase que j'avais demandé de mettre, c'était sur les effets sur la santé de la population locale.

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

2125 Il m'en reste une petite dernière! Juste pour la conclusion.

C'est tout simplement pour dire qu'en moins de deux (2) ans, la quantité de gaz à effet de serre qui va être émise, qu'on va avoir sauvée, va être supérieure à celle qu'on va avoir émise, parce qu'à chaque année, on rajoute un pour cent (1 %).

2130

Donc en conclusion – désolé, monsieur le Président – donc au point de vue, si vous me permettez de dire les mesures de protection pour la qualité de l'air qui ont été proposées ou vous préférez que j'arrête là?

2135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est vraiment l'aspect selon vos estimations et les normes du ministère par exemple que vous vous êtes basé, est-ce que vous anticipez des problèmes de santé à court, moyen et long termes à l'exposition aux polluants atmosphériques?

2140

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Je vais demander le dernier acétate à ce moment-là! Je pense que la phrase clé qui est à retenir, c'est que toutes les concentrations pendant la construction, préparation et exploitation sont inférieures aux critères du ministère de l'Environnement, puis si on se fie que lorsque les concentrations de contaminants respectent les critères, cette situation ne présente aucun risque pour la santé.

2145

Ma réponse, c'est donc non, il y aura pas d'effet sur la santé en me basant sur cette citation-là.

2150

Merci beaucoup de votre attention.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2155

Très bien, je vous remercie. Alors docteur Gervais!

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

Mais si vous aviez eu un examen en médecine, vous couleriez votre médecine parce que vous avez pas répondu à ma question!

2160

Ma question était de voir quelle est l'importance des rejets par rapport à la pollution qu'on a et quelles conséquences ça va donner sur notre santé de notre population?

2165

Moi, ce que je retiens de vos chiffres, puis j'en connais des chiffres, des statistiques, en médecine puis en oncologie, cent trente et un mille six cent soixante-dix tonnes (131 670 t) de CO<sub>2</sub> produit par an, ça provoque quelle détérioration de notre pollution actuelle, quel pourcentage d'aggravation de notre pollution actuelle que ça va emmener...

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Selon ce qu'ils nous disent, ils disent que ça n'aurait pas d'impact, selon leur version, leur modélisation.

2175 **PAR M. NORMAND GERVAIS:**

Et par rapport aux mesures de notre pollution actuelle ici...

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, tout à l'heure, les données que nous voyions, par exemple il y avait un maximum, disons une heure, un maximum vingt-quatre (24) heures selon leurs estimés à eux, ils disent qu'ils seraient en bas des normes recommandées pour les pires cas, les pires endroits modélisables. C'est le résultat de la conclusion de leur modélisation qu'ils nous ont donné.

2185

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

Ça, c'est sur des valeurs ponctuelles, moi je parle sur l'année, sur l'année par rapport à la pollution qu'on a actuellement, ça représente quel pourcentage d'aggravation?

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors par rapport par exemple, dans les données, monsieur Bergeron, sans ajouter le projet, ça donnerait quoi le pire vingt-quatre (24) heures par exemple, le tableau que vous avez montré tout à l'heure, c'est que vous avez fait une modélisation qui indique que vous avez tenu compte des sources de pollution locales existantes et que vous avez ajouté celles du projet.

2195

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

2200

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par exemple, pour les pires cas enregistrés, est-ce que vous avez un tableau comparatif qui montre l'augmentation?

2205

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Oui. Si vous regardez dans l'étude d'impact, il y a effectivement des valeurs en pourcentage qui sont inscrites pour l'augmentation, parce qu'on a inscrit entre autres dans les tableaux le projet, on pourrait trouver effectivement le tableau...

2210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2215           Donnez la source. Parce que dans ce cas-ci, c'est le tableau qui montrait la norme par rapport à la pire situation, et on peut voir dans la pire situation l'augmentation.

              Disons c'est ça qu'il pourrait nous produire.

2220           **PAR M. ÉRIC BERGERON:**

              Je pense que ce qu'on va faire, c'est que le tableau, on pourrait vous le produire demain par exemple avec le pourcentage d'augmentation en fonction des paramètres.

2225           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              C'est ça. On pourrait avoir un tableau qui montrerait le pourcentage d'augmentation. On pourrait rajouter une colonne au tableau que vous nous avez montré.

2230           **PAR M. ÉRIC BERGERON:**

              Oui, c'est ça, tout simplement une colonne, effectivement, on pourrait faire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235           Donc on pourrait avoir un élément de réponse qui serait contextuel par rapport au tableau qu'ils nous ont fourni.

**PAR M. NORMAND GERVAIS:**

2240           Puis par rapport à notre protecteur qui est la Santé publique, est-ce qu'ils ont des données de la Santé publique quand il y a une augmentation de rejets comme ça, toxiques, de l'incidence ou l'aggravation des pathologies?

2245           Parce que moi, je parle pas juste en tant que statistique, je parle en tant que population, maladies de population, est-ce que vous avez des données en santé publique?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250           Monsieur Pouliot.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2255           Je vais répondre sur la base de données épidémiologiques concernant justement les polluants dont il est fait mention. Le promoteur fait référence dans la façon dont il a évalué les



2260 impacts, il a fait référence aux normes du ministère de l'Environnement ou à d'autres normes quand il manquait certaines informations. Ce que je fais juste remarquer, que même si ces normes-là ont pour objectif de protéger la santé des gens, il y a quand même, les données épidémiologiques nous indiquent que même en bas des normes, il y a des effets à la santé qui sont documentés.

2265 Dans les dernières années, il y a eu passablement d'études qui montrent des relations entre le niveau de polluants et des effets à la santé. Si vous permettez, je peux juste vous énumérer un peu, puis il semble que pour l'instant, il semble qu'il n'y ait pas de seuil, on n'est pas capable de voir quand est-ce, même en bas des normes, les effets ne sont pas – évidemment, plus on s'approche d'un niveau très faible, moins c'est perceptible, mais pour l'instant, on sait pas si ça s'arrête à quelque part, puis il y a un plancher.

2270 Donc au point de vue épidémiologique, même en bas des normes, il y a des effets. Les effets dont on parle, par ordre croissant, et c'est évidemment des décès prématurés, des hospitalisations, des visites à l'urgence, de la médication accrue, des problèmes au niveau des fonctions respiratoires. Ça, c'est de façon générale.

2275 Au plan aigu, c'est de l'aggravation des maladies chroniques existantes, que ce soit des maladies cardiaques ou des maladies pulmonaires, puis les asthmatiques souvent ont plus de difficulté. Donc ça, c'est pour les effets aigus quand il y a des pointes, des choses comme ça.

2280 Au niveau des effets chroniques, le développement pulmonaire des enfants, et puis le risque à long terme de développer des maladies cardiaques ou pulmonaires. Donc ça, ce sont les effets, parce qu'on parle des problèmes de santé, c'est les effets répertoriés dans les études épidémiologiques qui sont en relation directe avec les polluants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Est-ce que vous avez des données régionales?

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2290 Des données régionales, malheureusement on n'en a pas.

2295 Juste pour donner une espèce de rapport, l'American Cancer Society a fait une relation pour les pm deux point cinq (2,5), à chaque dix milligrammes par mètre cube (10 mg /m<sup>3</sup>) d'augmentation annuelle, les maladies; la mortalité totale va augmenter de quatre pour cent (4 %), les maladies cardio-respiratoires de six pour cent (6 %), puis le cancer du poumon de huit pour cent (8 %). C'est du long terme, c'est pas forcément annuel.

Donc il y a vraiment des impacts répertoriés avec des liens en fonction de l'évolution.

2300 Donc dans le cas présent, ce qu'on a ici, on a des mesures, oui, effectivement, qui nous sont données, il y en a tant en phase de construction où c'est plus élevé en phase de construction, donc de ce côté-là, on peut se demander si les pics en phase de construction auront pas une certaine incidence sur des gens qui ont des maladies préexistantes.

2305 C'est sûr qu'on parle de mille huit cents (1800) personnes à L'Isle-Verte, pas à L'Isle-Verte, excusez, à Cacouna, Rivière-du-Loup c'est un peu plus loin. Donc il y aurait quand même intérêt, j'ai appris tout récemment, vendredi, que Santé Canada, va bientôt mettre, rendre disponible un logiciel qui va permettre de faire le lien entre des projections de retombées puis des effets sur la santé que j'ai identifiés comme tels. Donc il y aurait probablement intérêt, ce serait pour le début de juin que le logiciel serait disponible.

2310 Parce que nous actuellement, tout ce qu'on a, c'est effectivement ce que le promoteur peut nous fournir, il pouvait pas l'utiliser avant, il était pas disponible. Mais c'est toujours un peu difficile de faire des liens entre les niveaux qui sont mesurés et puis faire des hypothèses. Ça va tu être grand, très grand, etc.!

2315 Là, il semble qu'à compter du mois de juin, un logiciel pourrait être disponible pour faire le lien vraiment entre les émanations d'une part et les effets sanitaires d'autre part. Ça fait qu'il y aurait probablement intérêt à compléter l'étude en utilisant ce logiciel-là pour répondre aux inquiétudes très justifiées du docteur Gervais.

2320 Ça prend pas beaucoup – le système est vraiment, vous le savez, il en a fait mention tout à l'heure, c'est chargé, bien, si on augmente des consultations pour asthme ou problèmes cardiaques ou autres – ça prend pas grand-chose pour que le système ait plus de difficulté à respirer dans le cas présent, c'est quasiment faire un jeu de mots, mais bon, c'est ça!

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Vous allez pouvoir nous donner les renseignements détaillés sur ce logiciel?

2330 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

Oui, je vais tenter de l'obtenir. Il s'appellerait AQBAT, mais je vais essayer d'obtenir plus d'information là-dessus.

2335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons faire un suivi sur ça. Ça va monsieur Gervais?

2340 **PAR M. NORMAND GERVAIS:**

Merci de vos réponses.

**MARIE-JOSÉE HENRY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345

Nous allons maintenant appeler madame Marie-Josée Henry!

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2350

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355

Bonsoir madame.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2360

Pour mieux visualiser ma question, est-ce que ça serait possible d'avoir une image où on voit la pointe de l'île Verte, le terminal et le trajet du méthanier sur la même image?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est l'image de tantôt qui était comme colorée?

2365

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

Peu importe laquelle, en autant qu'on voit ces trois (3) éléments-là, le bout d'en haut de l'île Verte, le trajet du méthanier et le terminal!

2370

Alors je suis ici en tant qu'infirmière au dispensaire de L'Isle-Verte sur Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Le dispensaire, c'est un service du CLSC Rivières et marées, c'est le service de santé qui est seulement disponible à l'île. Alors il y a un infirmier ou une infirmière disponible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24).

2375

Et l'autre partie du service de santé, c'est quatre (4) premiers répondants bénévoles, alors ils sont pas toujours là, mais qui sont souvent là puis qui sont disponibles pour donner un coup de main.

2380

Alors ma question concerne les évacuations d'urgence à marée basse. Parce qu'à l'île, il y a aucune ambulance qui se rend sur l'île. Alors moi comme infirmière, quand il y a une urgence, je suis responsable pas juste d'évaluer, d'intervenir, mais d'évacuer le patient jusqu'à la terre ferme. Et j'ai de l'aide dans ça avec les premiers répondants bénévoles.

2385 Alors actuellement, au moins douze (12) heures sur vingt-quatre (24) à L'Isle-Verte, notre accès d'évacuation d'urgence est la pointe du bout d'en haut via une petite chaloupe à moteur toute simple. Alors on va avoir un patient par exemple sur une civière, puis on va se rendre au port de Gros-Cacouna. C'est notre seul accès d'urgence actuellement.

2390 Puis il faut préciser qu'on va faire ça seulement quand on a un patient instable, donc en situation de crise, sinon on attend l'eau, on attend la marée, on attend le traversier qui est beaucoup plus sécuritaire pour traverser.

2395 Alors je sais pas si vous voyez un peu la situation, on est dans notre chaloupe, on est trois-quatre (3-4), on est bien stressé parce que quelqu'un va mal, des fois il fait pas beau, souvent il fait pas beau, il y a du vent, il y a de la pluie, alors ma question, c'est: dans ces conditions-là, est-ce que l'accès sécuritaire au port va être maintenu pour ces évacuations-là et notre sécurité à nous aussi?

2400 Par exemple s'il faut contourner un méthanier avec quatre (4) remorqueurs en route vers le terminal ou s'il y a des problèmes au terminal qui font peut-être qu'on pourra pas accoster ou qu'on pourra pas se rendre!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405 Pourriez-vous nous indiquer, tantôt il y avait un pointeur laser, le chemin exactement d'urgence que vous prenez en chaloupe, ça correspond à? Quelqu'un va vous prêter un pointeur!

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2410 Et puis juste pour qu'on vous retrouve dans les transcriptions, lorsque vous pointez, dites pas juste ici puis ici, parce qu'on s'y retrouvera pas, mais donnez-nous un petit peu d'éléments s'il vous plaît!

2415 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420 Des éléments cartographiques.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2425            Alors à marée basse, le seul endroit où il y a assez d'eau pour être capable de quitter l'île en bateau, c'est vraiment, en tout cas, là, j'ai de la misère à comprendre la carte, mais c'est vraiment la pointe du bout d'en haut.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2430            Donc la pointe sud-ouest.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2435            Oui, la pointe sud-ouest. Écoutez, ça va être la traverse la plus directe en cas d'urgence.

                 Alors moi, ce que je vois, c'est dur à voir sur une carte, quand on est dans le bateau, on s'en va vers le port...

2440            **PAR LE PRÉSIDENT:**

                 Vous allez directement vers le port?

2445            **PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

                 Bien, il y a eu soit directement vers le port ou traverser, en fait il faut traverser où il y a de l'eau, plus près de la rive et suivre la rive pour entrer dans le port.

2450            Alors maintenant qu'il y a une jetée là sur la route, puis qu'on voit qu'il y a quand même de la circulation!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2455            Donc il y a un problème d'urgence, c'est-à-dire nonobstant toute activité ou incident au terminal, ça veut dire, si je comprends bien, votre chaloupe est portée à longer le rivage pour se diriger vers le port, c'est ça, actuellement, c'est le cas?

2460            Donc votre crainte, c'est que dans une situation comme ça, c'est d'être obligé de passer disons à cinq cents mètres (500 m) de la rive?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2465            Oui, bien, de contourner...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le méthanier ferait obstacle.

2470 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

Oui, d'avoir à rencontrer un méthanier ou le contourner. Par exemple une chaloupe à moteur, le moteur peut aussi avoir des problèmes.

2475 C'est juste de visualiser qu'on est en situation de crise, on fait ça quand on est obligé, mais s'assurer de l'accès premièrement et de notre sécurité pendant qu'on a à faire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480 Très bien. Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2485 Monsieur Lussier va prendre cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

2490 Je pense que vous soulevez un point important. Et l'équipe justement du comité mixte municipalité industrie va pouvoir étudier toutes ces problématiques-là pour trouver des solutions.

D'ici la mise en service du port méthanier, on va avoir le temps de travailler et d'évaluer toutes ces situations-là pour trouver les solutions qu'il faut pour protéger la population.

2495 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Est-ce que ça pourrait aller jusqu'au point où Énergie Cacouna pourrait s'impliquer dans ces évacuations-là?

2500 Par exemple en cas de conflit, étant donné que vous avez des bateaux ou du personnel à proximité et mettons qu'on convient d'un système de communication entre la compagnie et les gens qui s'occupent de santé à l'île, est-ce que ça pourrait aller jusqu'à l'implication d'Énergie Cacouna dans ces évacuations-là?

2505 **PAR M. CARL LUSSIER:**

Nous sommes un voisin ou nous allons être un voisin, donc notre intérêt, c'est de prendre soin aussi de nos voisins. Donc en travaillant en équipe avec les premiers répondants,

2510 la Sécurité civile et les autorités compétentes des municipalités, on va pouvoir trouver les meilleures solutions qui incluront possiblement une action d'Énergie Cacouna.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2515 Parce que si j'ai bien compris ce que vous avez répondu hier, normalement ce genre d'embarcation ne pourrait pas longer la rive et passer dans vos installations?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

2520 Vous avez raison. Il y a un périmètre de sécurité autour du méthanier de trois cents mètres (300 m) lorsqu'un méthanier est présent. Lorsqu'il y a pas de méthanier, le périmètre est de cinquante mètres (50 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525 Donc même sans méthanier il y aurait un détour à faire. Avec un méthanier, il y aurait un plus grand détour à faire. Et si un méthanier s'en vient, ça pourrait être encore plus compliqué. C'est ce qui ressort de la réponse qu'on voit.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2530 Si jamais au terminal même il y avait soit, bon, je sais pas, pendant le dynamitage, quelle période, y a-t-il des périodes où on pourra pas passer?

2535 Puis aussi, la gestion d'un incident où des mesures d'urgence sont mises en place au terminal, est-ce que ça pourrait nous bloquer l'accès aussi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540 C'est une problématique importante que vous soulevez.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

2545 Et ma dernière question concerne le lien entre le bruit et la santé des gens et la qualité de vie des résidents de Cacouna et de L'Isle-Verte. Alors les promoteurs utilisent des critères d'acceptabilité du ministère de l'Environnement pour s'assurer de répondre aux besoins de la législation concernant le bruit. Je suis bien consciente que ce critère constitue un minimum, cependant il ne couvre pas tous les critères de santé ou de bien-être reconnus par exemple par l'OMS ou la littérature sur ce sujet-là.

2550            Alors ma compréhension est que les calculs puis les simulations sont reliés à la moyenne énergétique concernant le bruit, puis la littérature précise que durant la nuit, le phénomène d'éveil, il y a l'apparition d'un niveau sonore crête et non la moyenne énergétique.

2555            D'après des études de l'OMS, les niveaux crêtes à ne pas dépasser dans les chambres est de quarante-cinq décibels (45 dBA). Alors selon des travaux publiés par l'INRETS, il semble qu'une bonne description pour caractériser l'apparition du risque de réveil la nuit serait d'avoir dépassé un niveau sonore de quarante-cinq décibels (45 dBA) plus de dix (10) fois pendant la nuit. Par ailleurs, il y a eu des réactions plus fortes qui ont été observées quand le bruit est accompagné de vibrations ou contient des composantes de basses fréquences.

2560            Qu'est-ce que le promoteur compte faire pour en fait compléter peut-être ses études de bruit par rapport aux standards de l'OMS, la littérature scientifique sur le bruit par rapport à l'impact sur les collectivités, sur la santé des collectivités?

2565            Puis est-ce qu'il pourrait y avoir une analyse des niveaux crêtes spécialement pendant la nuit?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2570            Alors monsieur Van der Put, donc l'Organisation mondiale de la santé donc a fait des recommandations la nuit, donc les nocturnes, est-ce que vos évaluations ont tenu compte de ces recommandations-là, notamment on parle pas de bruit équivalent mesuré sur une heure, mais de bruits impulsifs, c'est ça que vous parlez, de "clang" ou de quelqu'un qui échappe du métal, donc des très courtes impulsions de bruit! Monsieur Van der Put.

2575            **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur Cantin va prendre cette question.

2580            **PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Président, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, si on regarde dans les différentes sections, les bruits d'impacts ont été pris en considération. Les heures les plus tranquilles ont été prises en considération.

2585            Ce qui est important de mentionner, comme il a été présenté cet après-midi entre autres, à L'Isle-Verte la modélisation qui a été réalisée démontrait des niveaux de bruit inférieurs ou "égals" à trente décibels (30 dBA). C'est ce qui a été présenté cet après-midi.



2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En termes de bruits impulsifs, parce que c'est des bruits équivalents, je crois, de mémoire, c'était LQ une heure? Mais en termes de bruits impulsifs, est-ce que vous avez examiné cette problématique particulière?

2595

Parce que par exemple, s'il se met à y avoir des coups, leur référence était donnée bon dix (10) fois pendant la nuit, c'est pas beaucoup, à titre d'exemple des bennes de camions qui ferment, juste ça, qui se mettent à faire ça comme ça, donc ça, ça peut être des bruits qui vont être beaucoup plus forts que le bruit du camion lui-même, et ça dure une fraction de seconde. Il peut y en avoir trois (3) ou quatre (4) et cinq (5) minutes il y en a pas, puis il y en a encore trois-quatre (3-4), puis il se passe un dix (10) minutes où il y en a pas. C'est évident que si je mesure ça sur une heure, l'énergie de ces bruits-là sera à peu près pas mesurable, mais ils peuvent être très dérangeants.

2600

2605

Est-ce que votre modélisation a tenu compte de cet aspect-là?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

2610

Dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation justement du niveau sonore, différents bruits d'impacts ont été analysés pour les différentes phases des travaux. Le premier bruit d'impact qui a été analysé, est au niveau de la construction par exemple des installations marines. Donc dès le départ du projet, il avait été prévu de faire la construction des piliers de palplanche par battage, qu'on appelle battage des palplanches.

2615

Comme on a mentionné au courant des dernières journées, cette méthode a été presque éliminée, étant donné la possibilité d'utiliser une méthode par vibration.

2620

Donc la réponse à votre question, c'est oui, ça a été analysé dans le cadre de l'étude d'impact par les bruits d'impacts.

Et comment ça fonctionne dans cette méthode-là, c'est qu'il est amené par les spécialistes une pénalité quand on a des bruits d'impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625

Très bien, je vous remercie. Cet après-midi, nous avons aussi abordé la question du bruit, nous avons redemandé certaines modélisations de nouvelles sources de bruit pour voir s'il pouvait y avoir un changement significatif si on déplaçait la source de bruit, parce que c'est un chantier.

2630

Donc ça aussi, il y aura de nouvelles informations qui seront déposées, et la Commission les rendra publiques dans les prochains jours lorsqu'on va les obtenir. Ça vous va?

2635 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

Oui. En complément, ce serait peut-être intéressant de voir quelles sont les données disponibles au niveau de bruit, de niveaux de bruit pas nécessairement aigus mais chroniques qui sont associés à un stress sur la santé des populations.

2640

Alors c'est sûr qu'un niveau de bruit de l'eau puis des oiseaux, ça a une qualité de bruit qui est peut-être moins stressante qu'un même niveau de bruit qui est perçu comme stressant. Alors s'il y a des données là-dessus au niveau de la Santé publique ou de la Santé, ça pourrait être intéressant à joindre à ça.

2645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Pouliot, donc au niveau du bruit et le stress!

2650 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

Écoutez, quand on regarde le texte de l'OMS, évidemment des niveaux de quarante-quarante-cinq (40-45) dBA, c'est difficile, il y a pas vraiment de maladies associées à ça, maladies au sens d'une entité pathologique bien définie pour laquelle il y a une relation de causalité. Exemple le bruit industriel qui rend quelqu'un sourd ou qui augmente la tension artérielle, bon.

2655

Une fois qu'on a dit ça, la gêne, c'est-à-dire la nuisance comme telle, c'est pas une maladie, mais ça dérange les gens. C'est pas moins important parce qu'il y a pas de maladie d'associée à ça. La perturbation du sommeil, c'est la même chose, je veux dire, c'est pas une maladie en soi, mais je veux dire, le fait que le lendemain, tu as de la somnolence, tu as des problèmes d'attention, que ce soit pour des enfants ou des travailleurs, c'est des choses à prendre en considération.

2660

Évidemment, plus le niveau de bruit est faible, moins il y a de gens dérangés, mais encore là ça dépend de, j'allais dire du bruit de fond, dans le sens que qu'est-ce qu'il y avait là avant et en quoi, si le bruit est différent, même s'il est perceptible, bien, il y a certaines personnes qui vont être sensibles, ça va les déranger.

2665

Ça fait qu'il faut vraiment faire le maximum pour réduire les bruits le plus possible, parce que, je veux dire, c'est comme pour les normes tout à l'heure que je donnais, c'est des niveaux qu'on cherche, où on pense qu'il y a probablement pas beaucoup de monde qui va être

2670

dérangé, mais ceux qui sont dérangés, ils le sont véritablement. C'est agaçant pour eux autres, puis ça leur rend la vie misérable.

2675

Ça fait qu'il faut vraiment chercher à minimiser ça le plus possible par tous les moyens qu'on a. C'est quand même des pompes, des tuyaux, par définition ça risque de faire du bruit. Ça fait que plus on va le réduire – puis l'autre affaire, c'est qu'au fur et à mesure, s'il s'en accumule autour, à un moment donné, ça finit par cumuler, puis là, les gens exigent d'avoir des correctifs, puis quand c'est après coup, c'est toujours plus dispendieux qu'avant.

2680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Madame Henry, ça va!

2685

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

Merci.

2690

---

**LUCILLE BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2695

Je vais maintenant inviter madame Lucille Bouchard! Bonsoir madame.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

2700

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Moi au début, je vais faire une petite correction vite, parce que c'est des choses que je peux pas laisser passer! Hier soir, lors d'une présentation, une personne m'a souligné que comment je pouvais faire pour représenter tout l'est du Québec!

2705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ecoutez, je voudrais pas que vous réagissiez, parce que ça peut devenir sans fin. La personne a fait cette remarque-là en deux (2) secondes, bon, c'est évident que bon, écoutez, ce qu'on tolère, on essaie d'accommoder les gens. Quand on demande aux gens d'éviter de faire des préambules, posez votre question, c'est ça l'idéal.

2710

Maintenant, on en laisse passer un peu, puis on laisse les gens passer des commentaires parmi leurs questions et effectivement quand on fait ça, on s'en rend compte, c'est que ça peut susciter des réactions, donc de nouveaux préambules, et ça peut devenir un

2715 processus sans fin, c'est-à-dire qu'on va se retrouver, on va jouer au ping-pong parce que les gens vont ajouter des préambules en fonction de ce qui s'est dit avant!

Je vous demanderais votre collaboration, madame Bouchard, de passer à votre question...

2720

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Pas de problème. On parlait de questions, c'était seulement une question de respect!

2725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour pas jeter de l'huile sur le feu comme on dit.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

2730

Parce que c'est un mot qu'on n'entend pas souvent, c'est regrettable, parce qu'on l'entend pas souvent. Parfait monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735

Merci de votre collaboration.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

2740

Moi, je voudrais parler de dynamitage! Parce que le dynamitage, je serai pas longue là-dessus, on en a parlé ce soir, mais on a oublié qu'après un sautage, un "blast" en anglais, un sautage, il y a toujours une demi-heure après une poussière d'azote, une poussière jaunâtre qui traîne sur le terrain.

2745

Pour avoir travaillé dans une mine sur le terrain, mine à ciel ouvert avec un "blast", des sautages tous les jours, pas des pétards à farine de Bobinette, des vrais "blasts", je peux vous dire qu'on était dans les bâtisses puis on n'avait pas le droit de sortir vingt (20) à trente (30) minutes après le sautage, à cause de cette émanation justement jaunâtre de poussière que je vous parle.

2750

Les personnes qui devaient sortir, ça l'arrivait de temps à autre, ils devaient porter un masque à charbon, un masque qui est assez dispendieux, sinon ils avaient une mesure disciplinaire.

2755

Ici à Cacouna, comme à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur l'île Verte, selon les vents, après le sautage, si le vent est de l'ouest, c'est l'île Verte qui va respirer le jaunâtre. Envoyez, respirez, il y a rien là, c'est les poumons, c'est les maladies respiratoires qui vont continuer de

s'accumuler. Moi, je vous dis pas ça pour épeurer, pour alarmer, c'est des faits vécus que j'ai vécus. Vous savez, je vous le dis, c'est exact.

2760

Si le vent est de l'est, c'est nous à Cacouna. Vu qu'on est un peu en pente, donc ça monte pas très haut dans les airs, ça couche vers la terre, à peu près à la hauteur d'un adulte, selon les vents, ça couche, puis ça va très loin, plus loin que le bruit du sautage, puis c'est très nocif.

2765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va adresser la question, monsieur Van der Put, concernant le dynamitage, tout à l'heure monsieur Bergeron, vous aviez mentionné d'ailleurs dans un de vos acétates que vous aviez des émanations causées par le dynamitage. Donc cet aspect-là semblait avoir été examiné.

2770

Donc monsieur Van der Put!

2775

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Le spécialiste, monsieur le Président, qui serait en mesure de répondre précisément à cette question n'est pas ici. Nous nous engageons à vous fournir l'information par écrit qui répond précisément à cette question.

2780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur le dynamitage. Et il faudrait savoir, bon, un tel nuage, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui est émis exactement et quel est le comportement d'un nuage issu d'un dynamitage! Il faudrait avoir votre réponse explicite à ce chapitre.

2785

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est bien.

2790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, par écrit, on pourrait escompter avoir ça à quel moment?

2795

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous vous reviendrons demain matin avec les délais qu'on pourra respecter par rapport à ça.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Bouchard!

2805 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

C'est correct. Parce que comme je vous disais, le nuage, ils l'ont pas expliqué ce soir qu'est-ce que c'était. C'est de l'azote, mais c'est un nuage qui est vrai, puis à tous les sautages.

2810 Je croirais pas que Petro-Canada, TransCanada Pipelines vont faire des sautages avec d'autre chose que de la dynamite. Toute dynamite renferme cette sorte d'azote, de poussière jaune, une demi-heure après le sautage. Ça commence tout de suite après quand le boum redescend, le déplacement d'air s'est fait. Ça, ça couvre le terrain. Selon les vents, ça va aller dans les populations assez loin.

2815 Maintenant, pour le bruit des sautages! À trois kilomètres (3 km), un sautage, on était à lac Jeannine, à Gagnon, un sautage à trois kilomètres (3 km) faisait des fissures dans nos fenêtres de maison! Si vous êtes dans le roc, c'est beaucoup plus fort.

2820 Si vous faites un sautage éclaté, comme TransCanada Pipelines ont l'air à dire, ça, c'est un sautage qui s'en va dans les airs, mais s'ils font un sautage avec de la gravelle ou de la garnote qui travaille plus dans le terrain, ça va aller plus en dessous. Ça, ça travaille beaucoup plus dans les puits artésiens, dans les fenêtres, ça fait bouger le terrain.

2825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, donc du détail sur le type de dynamitage que vous entendez faire s'il vous plaît!

2830 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous avons, comme monsieur Cantin l'a indiqué, déposé un plan des activités de dynamitage. Si je me rappelle bien, monsieur Cantin, c'était la réponse Q023. Et des détails par rapport à la réalisation du dynamitage sont contenus dans cette réponse.

2835 Monsieur Cantin pourrait rajouter peut-être!

**PAR M. MARIO CANTIN:**

2840 Ce que je suggère, c'est dans le même document qu'on parlait tout à l'heure qui sera préparé avec beaucoup plus d'explications au niveau des émissions qui sont émises, comme

madame Bouchard mentionne, de donner des détails en ce qui a trait à la vibration et à la distance des vibrations en fonction des charges.

2845 Parce qu'il faut bien comprendre qu'à l'intérieur du plan de dynamitage qui a été réalisé, dépendamment des endroits, les charges sont différentes. On parlait tout à l'heure, à quelques endroits c'est des microsautages, et il faut comprendre que ce ne sera pas des sautages comme dans une mine, puisqu'on devra gérer sur le terrain le matériel journalièrement. Donc ce sera des petits sautages.

2850 Donc pour répondre plus spécifiquement à la question, ce que je suggère, c'est d'avoir un petit document écrit qui sera adressé à la Commission pour déterminer les niveaux d'impacts ou de vibrations qui pourraient être émis par les sautages.

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors nous allons attendre ce document-là dans les meilleurs délais!

Madame Bouchard.

2860 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

2865 Monsieur le Président, je voudrais continuer dans le sens, là, la dynamite, on va attendre le rapport, est-ce que le promoteur est au courant que l'automne dernier, lors d'un vent de cent douze kilomètres-heure (112 km/h) en rafale, un vent de l'est, à la jetée du port de mer de Gros-Cacouna, il y a eu une brèche importante qui a mérité d'aller des machineries pour réparer au plus vite, pour ne pas perdre à la flotte la jetée?

2870 Donc les questions se posent toutes seules. Est-ce que, je veux dire, les vents de plus en plus, il y a des changements climatiques, il y a toutes sortes de choses. Dans le moment, on fait avec, mais on se dit, pourquoi se compliquer la vie!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2875 Donc vous voulez savoir si le promoteur est au fait de cet incident?

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

2880 Oui, s'il est au courant de ça. Il doit être au courant, parce que vu qu'on a appris hier soir qu'il avait monté une base de météorologie qu'on savait pas, que les maires, nos instances municipales nous avaient pas informés, on l'a appris hier soir, on a appris en même temps que c'est pour ça qu'il y avait une pelle et qu'on pouvait pas rentrer sur le port, donc ça fait assez d'années qu'ils se promènent là, on est content de le savoir, mais on n'est pas heureux de savoir que ça a été fait!

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons adresser la question à monsieur Van der Put, concernant l'endommagement de la jetée par des vents violents et des vagues fortes.

2890 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2895 Ce que je pourrais répondre, c'est que par rapport aux installations maritimes qui sont conçues pour le terminal méthanier Énergie Cacouna, il n'y aurait pas d'impact dû aux vents, aux forts vents ou les vagues sur l'intégrité des installations maritimes. Les installations maritimes bien sûr supportées sur des caissons construits de planches d'acier de vingt-cinq mètres (25 m) de diamètre seront conçues pour pouvoir résister à des grandes grandes forces auxquelles ils seraient subis par les glaces. C'est ça qui vraiment déterminerait la résistance de ces piliers.

2900 Alors il est impossible que l'intégrité de ces installations puisse être affectée par des effets du vent ou des vagues.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905 On va aller du côté de Transports Canada. Monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur l'incident?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

2910 Concernant la jetée, j'inviterais peut-être Serge ou Denis à apporter des précisions!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2915 Oui, avancez au micro et prière de vous identifier s'il vous plaît!

**PAR M. SERGE BÉLANGER:**

2920 Bonsoir monsieur le Président. Pourriez-vous répéter votre question, j'étais à l'extérieur de la salle!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2925 Pouvez-vous vous identifier s'il vous plaît et madame Bouchard faisait allusion à une brèche qui se serait manifestée sur un des remblais, sur la jetée...



**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Sur la jetée même, c'était des bourrasques de vent par rafales de cent douze kilomètres-heure (112 km/h), bien vérifiées!

2930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Que pouvez-vous nous dire sur l'événement?

2935

**PAR M. SERGE BÉLANGER:**

La brèche qui s'est faite justement dans le brise-lame près des futurs ouvrages prévus pour le terminal, effectivement il y a eu une brèche l'année dernière qui a été justement réparée. On parle à peu près d'environ cent cinquante mètres (150 m) de réparation qui fut faite.

2940

C'est sûr que c'est une brèche qui s'est faite quand même à longue échéance. Ça s'est pas fait, peut-être qu'une tempête effectivement des vents assez violents ont accéléré ou ont fait en sorte que la détérioration s'est accentuée, donc on a dû justement faire des réparations en conséquence.

2945

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça faisait quelques années que vous constatiez quoi, un affaissement, un amincissement?

2950

**PAR M. SERGE BÉLANGER:**

En fait, c'est une ouverture qui s'est pratiquée sur le brise-lame comme tel environ, je vous dirais à deux cents mètres (200 m) de la rive de ce côté-là, et puis forcément, bien c'est sûr que ça s'est pas créé seulement suite à une tempête. Mais c'est quand même les années qui ont fait quand même leur œuvre pour inciter justement une réparation de l'ouvrage comme tel.

2955

2960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez constaté, avant que ça arrive, est-ce que vous aviez constaté des changements sur la jetée ou vous l'inspectez jamais?

2965 **PAR M. SERGE BÉLANGER:**

Non, elle est inspectée assez régulièrement, sauf que nous, c'est sûr que le but de l'ouvrage comme tel, c'est de réduire l'agitation à l'intérieur du bassin. Donc c'est le but d'un brise-lame.

2970

Et donc à partir du moment où une brèche est pratiquée, ça n'a pas été une brèche, c'est quand même une brèche qui n'a pas augmenté nécessairement l'agitation à l'intérieur du havre, sauf que si on avait laissé l'ouvrage tel quel, il y aurait eu sûrement une détérioration plus grande, et puis ça aurait incité forcément des coûts supplémentaires de réparation et tout ça. Donc on est intervenu justement pour éviter l'augmentation de coûts justement pour la réparation.

2975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, c'est arrivé tout d'un coup. C'est qu'un matin, tout est au beau fixe, puis tout d'un coup, le lendemain, il y a un problème. Est-ce que c'est un problème qui s'est aggravé pendant plusieurs mois ou plusieurs années ou c'est arrivé du jour au lendemain, vous avez constaté, oh, il faut qu'on fasse des réparations?

2980

2985 **PAR M. SERGE BÉLANGER:**

Non, effectivement, à un moment donné c'est sûr qu'on voyait comme une trace d'affaissement, si vous voulez, le franchissement de la vague qui vient frapper de ce côté-là de la mer, du côté mer, et puis à un moment donné, bien, suite à des vents plus violents, forcément, je peux pas vous dire exactement la date précise où c'est arrivé, mais lorsqu'on a procédé à une inspection, bien là, on s'est aperçu qu'il fallait agir pour procéder à des réparations.

2990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2995

Très bien, je vous remercie. Madame Bouchard! Oui, monsieur Cantin!

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Président, avec la lecture que je viens de faire de la réponse que je vous mentionnais tout à l'heure à la Q023, en ce qui a trait à la préoccupation de madame Bouchard au niveau, on disait un nuage de poussière jaune!

3000

Il est bien indiqué dans la réponse à la question que les explosifs qui seront utilisés, aucun explosif à base de nitrate d'ammonium sera utilisé. Donc c'est ce qui cause, c'est ce qui causait le fameux nuage.

3005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010 Très bien.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

3015 D'un autre point, au niveau des vibrations, il est indiqué exactement à la page 3 de 10, le dernier "bullit" qu'on retrouve sur cette page:

3020 "Que toutes détonations seront instrumentées avec des appareils appropriés pour s'assurer que les limites de vibrations et de bruit soient respectées dans les secteur résidentiels les plus proches. Les vibrations doivent être limitées à cinquante millimètres par seconde (50 mm/s)."

Donc le risque de bris ou le risque de fissure qui est la préoccupation de madame Bouchard sera inexistant.

3025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Ça vous va madame Bouchard?

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3030 Oui monsieur le Président. J'aimerais parler, on a parlé beaucoup de faune, de flore et d'animaux marins, c'est réglé. Où il y a un port méthanier, c'est terminé, il n'y a plus de ça. Bon, on parlera plus de ça.

3035 Maintenant, on va parler des humains! Les humains sont là, à Cacouna il y a mille huit cents (1800) personnes, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, à L'Isle-Verte, à Rivière-du-Loup qui est juste à sept kilomètres (7 km), les humains qui sont tout autour dans l'est du Québec, je veux dire, qui sont bien obligés de vivre tous les jours, tous les jours avec des émanations de CH<sub>4</sub> qui est l'émanation du méthane...

3040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle est votre question s'il vous plaît?

3045 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Un instant, je peux m'expliquer, monsieur le Président! C'est parce qu'il y a beaucoup...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050

Parce que là, je vous laisse une troisième question, mais je demande...

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3055

Laissez-moi la poser s'il vous plaît, monsieur le Président, parce que je l'ai préparée! Puis il faut que je vous explique, c'est intéressant pour les gens qui sont dans la salle, puis vous aussi je crois, si vous voulez vous faire une vraie idée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3060

Essayez de poser votre question sans préambule s'il vous plaît.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3065

J'ai fait un voyage à Boston, au port de Boston, et puis c'est sur le terrain qu'on apprend beaucoup de choses. Les gens là-bas, côté santé, ont vu en flèche monter les cas d'asthme. Les bébés naissants, les enfants, jeunes, les personnes âgées. Tantôt, j'entendais dire des chroniques, ils sont venus chroniques, ils ont eu une hausse terrible de ACV, de cancers de toutes les sortes. Ça, c'est pas des choses dites en l'air, c'est vraiment vu dans les cliniques, trois (3) jours de temps.

3070

Ensuite, quand il arrivait, on a assisté à un arrivage, pour le bruit, les sirènes, les policiers, il y avait rien de spécial. Moi, je dis à mon chum, on est au 11 septembre! J'étais certaine qu'il arrivait quelque chose de terrible, mais c'était un arrivage. C'est dangereux. C'est dangereux, parce qu'il faut prendre toutes les mesures.

3075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est le genre de témoignage que vous pouvez nous faire dans un mémoire.

3080

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Je vais le faire aussi.

3085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais s'il vous plaît votre question!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3090

Ma question, vous allez voir, je vais en venir à ma question!

3095 Les gens sur place nous disent, ma question est que le promoteur, est-ce qu'il peut nous expliquer pourquoi que tous les États américains, je suis pas allée à Boston pour aller voir le clair de lune, parce que j'aurais pas pu, il y avait trop de smog, on est allé à Boston pour voir exactement qu'est-ce qui se passait, parler aux gens, pourquoi tous les États américains ne veulent plus de ports méthaniers? Ils veulent le bouillon de monsieur Bush mais pas l'installation. Ce qui est "compréhensible" que le Canada est un beau territoire!

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, donc que se passe-t-il aux États-Unis avec les demandes d'autorisation pour un terminal méthanier?

3105 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Ce qui se passe, monsieur le Président, c'est plusieurs terminaux méthaniers sont actuellement en construction. Je pense aux terminaux dans la Louisiane et au Texas, et il y a plusieurs autres qui ont été autorisés et seraient éventuellement construits aussi incluant des terminaux dans le nord-est des États-Unis.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3115 Êtes-vous capable de nous donner une mise à jour, qu'est-ce qu'il y a comme terminaux par exemple en construction et autorisés disons du côté est de l'Amérique du Nord actuellement?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3120 Oui monsieur le Président. Je demanderais la projection de la carte de l'Amérique du Nord montrant les projets de terminaux de gaz naturel liquéfié.

3125 Ce que nous voyons sur cet acétate, nous avons des terminaux en exploitation qui comprennent celui de Boston que madame Bouchard a visité, celui proche de Baltimore, Cove Point, celui proche de Savannah en Géorgie, Elba Island et celui qui se trouve à Lake Charles, Louisiane.

3130 Il y a aussi plusieurs, comme j'ai indiqué, qui sont actuellement en construction. Il y a ici celui de Sempra à Cameron, Louisiane, celui de Cheniere, la Société Cheniere à Sabine Pass sur la frontière de la Louisiane et du Texas, et celui de Freeport qui est juste au sud de Houston.

Vous voyez qu'il y a également des terminaux méthaniers qui sont en construction au Mexique, un sur la côte est et un autre sur la côte ouest. Il y a également, comme il a été

3135 discuté déjà durant ces audiences, deux (2) dans les Maritimes, celui de Bear Head en Nouvelle-Écosse et celui de Canaport au Nouveau-Brunswick.

Vous voyez aussi plusieurs terminaux qui ont été approuvés, incluant celui de Weaver's Cove à Fall River, Massachusetts.

3140 Alors c'est la référence que j'ai faite aux terminaux méthaniers qui se trouvent, aux projets de terminaux méthaniers qui se trouvent dans le nord-est des États-Unis et plusieurs autres qui ont été autorisés autour du golfe du Mexique.

3145 Il y en a plusieurs autres qui ont été proposés ou des demandes ont été déposées. J'indique aussi l'unique terminal qui a été rejeté par le Federal Energy Regulatory Commission, celui de KeySpan, proche de Providence dans l'État de Rhode Island.

Il y en a plusieurs autres qui ont été annulés pour diverses raisons.

3150 La source de cette information, c'est justement le Federal Energy Regulatory Commission. Ces informations datent de janvier 2006.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155 Donc madame Bouchard, vous constatez qu'il semble y avoir des terminaux qui sont en construction, d'autres autorisés, d'autres annulés aux États-Unis.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3160 Monsieur le Président, c'est pour ça qu'ils n'en veulent plus d'autres. Dans les États autour où on est allé, ils n'en veulent plus d'autres. Ceux qui sont là vont rester là, c'est sûr.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3165 Mais il semblerait qu'il y en a qui sont aussi proposés.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3170 Ils veulent le reculer, celui qui est à Boston, le faire reculer dans l'eau, reculer plus loin, zone d'exclusion!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3175 Vous pourrez traiter de ces points-là dans votre mémoire, ça va!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Je vais le faire. J'aurais une autre petite question pas longue...

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que j'ai plusieurs personnes. Sinon je vais être obligé de faire attendre les personnes jusqu'à onze heures et demie (11 h ½) ce soir!

3185 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Une petite dernière bien vite!

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous ai laissé trois (3) questions. Non, je préfère que vous repassiez au registre!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3195 Une petite dernière!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Trois (3) secondes!

3200

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Trois (3) secondes, ce sera pas long.

3205

Je voudrais savoir des promoteurs, moi, versus la zone d'exclusion qu'on n'a pas à grand Cacouna, est-ce que les messieurs les promoteurs demeureraient dans une maison, une belle maison qu'ils auraient au bord du fleuve Saint-Laurent, avec une tondeuse deux (2) temps le gaz au bout qui tourne vingt-quatre (24) sur vingt-quatre (24) trois cent soixante-cinq (365) jours par année? Je voudrais avoir une réponse là-dessus.

3210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, bon, vous comprenez la question, en tout cas je vous laisse aller, monsieur Van der Put.

3215

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3220 Si la question est si moi-même personnellement je serais prêt à habiter dans une communauté comme Cacouna qui serait un lieu d'accueil pour un terminal méthanier, est-ce que c'est plus ou moins la question, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3225 Bien, il y avait une nuance avec la tondeuse, là! Mais vous comprenez, bon, les évaluations du promoteur, ils me disent que ce serait pas le cas.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3230 C'est ça le bruit, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous comprenez que la réponse est quand même embêtante à donner!

3235 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3240 C'est ça le bruit, je peux pas vous dire que c'est un oiseau qui chante, une rivière qui coule, c'est le bruit. C'est le bruit d'une tondeuse au bout, le gaz au bout vingt-quatre (24) heures par jour, trois cent soixante-cinq (365) jours par année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3245 Si c'est à proximité de nous, bien en tout cas! Je préfère pas laisser monsieur Van der Put répondre à cette question-là. Je me doute de la réponse à ce moment-là, il va dire non, je veux pas avoir une tondeuse à côté de moi, on se comprend!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3250 On se comprend. Merci monsieur le Président. Puis je vais vous dire que demain matin, on va envoyer, pas une missive, mais une gouverne comme ils me disent à monsieur le ministre de l'Environnement, parce qu'on trouve, moi, l'est du Québec, je le représente vraiment! Parce que je voudrais bien que des personnes me suivent, ça leur prendrait de l'énergie renouvelable pour me suivre dans une journée! Je fais autant la côte nord que la côte sud, de Québec à Percé, de Tadoussac à Sept-Îles, puis je vais vous dire qu'en fin de compte, 3255 on a des réponses, mais beaucoup vont être plus tard, vont être étudiées.

On va demander à monsieur Bécharde demain matin par fax pourquoi il a provoqué un BAPE les études étaient pas terminées! Nous, on ne peut pas dire quoi que ce soit, c'est pas



3260 terminé, on le sait pas. Nous autres, on aime les choses vraies. Moi, c'est ce que les gens de l'est du Québec vous font dire ce soir. Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 Merci madame Bouchard.

---

**GAÉTAN MALENFANT**

3270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Gaétan Malenfant.

Bonsoir monsieur.

3275

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3280 Rebonjour. Avant de poser mes questions, je voudrais savoir si le promoteur pourrait déposer les résultats par analyse de bandes de fréquences et par nombre de niveaux de crêtes au cours de la période critique comme la nuit dans ses études sur le bruit?

Pour faire suite à la question de madame Henry, est-ce que le promoteur peut déposer des résultats qu'il a, s'il peut les déposer par analyse de bandes de fréquences et par nombre de niveaux de crêtes?

3285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les données en milieu marin?

3290 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Pour les bruits de fond qu'il a analysés en cinq (5) points, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3295

OK, les fameux points A-1, A-2...

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3300

Parce qu'on pourrait les analyser pour voir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les données de base.

3305

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Si j'ai bien compris, monsieur le Président, la question touche sur la bande de fréquences, et j'ai pas bien saisi l'autre chose qui avait été demandée.

3310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons que c'est les données de base, donc le spectre d'analyse, les bandes d'octaves, c'est ça?

3315

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Oui.

3320

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Bandes de fréquences, bandes d'octaves, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3325

Ce serait les bandes d'octaves obtenues suite aux mesures faites sur le terrain.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3330

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3335

C'est ça, qu'est-ce qui a été mesuré de façon détaillée par bandes d'octaves. Est-ce qu'on a les données brutes à ce moment-là?

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3340

C'est ça. Alors s'il les dépose sur le site du BAPE, on pourrait les consulter à ce moment-là.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Essentiellement, la caractérisation des bruits de fond, si je comprends bien?

3345 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Oui.

3350 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous avons cette information, alors je vais tout simplement demander à madame Teresa Drew d'éclaircir, de préciser la réponse à la question.

3355 **PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

Les mesures qui ont été faites sur les bruits ambiants ont inclus différents niveaux de bruit. Ça inclut le niveau A qui est ce qu'on entend et le niveau C qui inclut un niveau plus complet des bandes de fréquences.

3360 Ça n'a pas inclus les fréquences de bandes d'octaves, mais nous avons une indication par rapport aux fréquences basses ou bien des bruits par rapport au niveau A.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365 Est-ce qu'on peut avoir les données de base, les données brutes autrement dit relativement à ces mesures-là?

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

3370 Monsieur Van der Put, il y a, je pense, en partie déjà dans l'étude d'impact certaines données brutes qui ont été déposées.

3375 Ce que monsieur Malenfant veut, vous avez pris des mesures, vous les avez caractérisées avec des LEQ douze (12) heures ou vingt-quatre (24) heures ou une (1) heure pour l'heure la plus bruyante, lui, ce qu'il veut, c'est les données brutes qui vous ont servi à compiler les données moyennes que vous nous avez présentées, juste ça.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3380 C'est bien compris, je vais demander à monsieur Cantin de préciser ce qui est disponible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385 Un instant, on va laisser monsieur Cantin répondre.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

C'est parce que je veux pas nécessairement qu'il réponde, je veux qu'il les dépose.

3390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, ce qu'on veut, c'est les données, c'est ce qu'on leur a demandé.

3395

Avez-vous des données sous la main?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Les données que madame Drew vient de mentionner qui sont disponibles, on les déposera pour consultation.

3400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie monsieur Cantin.

3405

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Alors ma première question, c'est: la zone industrielle qui est visée par la construction du terminal méthanier, à ma connaissance, selon le schéma d'aménagement, c'est une zone industrielle légère.

3410

Alors comment la MRC va gérer ça? Parce qu'actuellement, à ma connaissance, le projet est quand même un projet industriel lourd.

3415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce soir, nous avons qui comme représentant du côté de la Municipalité? Monsieur Gagnon, ah bon, OK, monsieur Gagnon est là. Allez-y.

3420

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Tout d'abord au schéma d'aménagement en vigueur, celui qui date de 1987, le site est affecté à une aire industrielle ou portuaire qui, selon la grille de compatibilité des usages dans le schéma d'aménagement, peut supporter tous types d'industries. Il y a pas de qualifications légère, lourde, c'est pas dans le schéma en vigueur.

3425

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

41P!

3430 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Quand vous faites référence à la zone 41P, c'est un découpage qui est dans le plan d'urbanisme de la municipalité et non pas dans le schéma d'aménagement du territoire.

3435 Le schéma d'aménagement du territoire, c'est un document qui est beaucoup plus large, beaucoup plus imprécis je dirais et qui a pour but d'encadrer le travail de zonage des municipalités locales.

3440 Donc ce travail de zonage là des municipalités locales a été fait, la Municipalité a donc adopté un plan d'urbanisme, des règlements de zonage; en vertu de ces règlements de zonage là, il est possible, j'ai pas la copie avec moi parce que je représente la MRC, il est possible que le zonage de la municipalité soit plus restrictif que ce qui était autorisé dans le schéma d'aménagement.

3445 D'autre part, je voudrais apporter une précision sur la portée d'un règlement de zonage à l'égard d'un territoire fédéral.

3450 Le port de Gros-Cacouna est un territoire fédéral qui supporte une activité qui est réglementée par des lois et des règlements fédéraux, et pour des raisons constitutionnelles, les pouvoirs qui sont donnés aux municipalités, à la MRC en matière d'aménagement du territoire de zonage nous ont été donnés donc par le gouvernement du Québec. Et ils ne peuvent pas aller à l'encontre d'un règlement fédéral.

3455 Donc il existe des règlements fédéraux qui désignent les activités autorisées sur les terrains portuaires, etc. Alors même si un règlement de zonage d'une municipalité dirait, sur le port de Gros-Cacouna, la seule activité autorisée, c'est des activités récréatives, des écoles, des choses comme ça, ça aurait aucune portée. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3460 Du côté de la Municipalité, monsieur Michaud n'est pas là ce soir?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

3465 Non, c'est exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3470 Donc c'est-à-dire qu'on a eu des dépôts de documents, est-ce qu'on a eu à date le dépôt de document de zonage municipal? On les a.

Donc la question est de savoir maintenant, est-ce que le zonage municipal, lui, permet les industries lourdes, c'est la question à ce moment-là posée.

3475 Alors les documents ont été déposés, donc on peut en consultant le plan de zonage, on peut avoir la réponse, j'imagine.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3480 Si j'ai bien compris l'interprétation de monsieur Gagnon, c'est que le gouvernement fédéral a priorité et actuellement, c'est permis, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485 Donc ce que je comprends, c'est qu'une municipalité qui voudrait modifier un zonage fédéral n'en a pas le pouvoir.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3490 Il faut se lever de bonne heure, comme on dit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3495 Du côté de Transports Canada, monsieur Boulianne, les activités portuaires autorisées dans vos installations, est-ce que ça comprend l'industrie lourde?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

3500 Je vais demander à monsieur Bastien de venir apporter une précision, c'est lui qui s'occupe de l'exploitation portuaire.

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

3505 Le port a été construit dans un concept d'activités industrielles portuaires. C'est certain que dans la façon d'occuper l'espace de nos ports généralement, on tente de s'entendre avec les municipalités, où sont situés nos ports.

3510 Dans le cas particulier de Cacouna, le site actuel où le promoteur veut s'installer, il y avait les silos de la cimenterie de Ciment Québec. Originellement, ça devait être une cimenterie au complet qui devait s'installer là, sauf qu'ils ont juste mis les silos pour l'entreposage de ciment. Mais ça, ça fait déjà vingt (20) ans de ça, et on l'a toujours utilisé dans ce concept-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3515           Donc la cimenterie est assimilable à une industrie lourde, c'est ce que vous nous dites?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

3520           Exactement.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

3525           Monsieur le Président, je voudrais apporter un élément de précision! J'ai un extrait du Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques, c'est un règlement qui est fédéral. À l'article 31 de ce règlement, c'est écrit que:

"Toute personne peut exercer dans un port public une installation portuaire publique."

3530           Les ports qui sont visés par cette dénomination-là sont listés en annexe, et le port de Gros-Cacouna en fait partie.

3535           "Toute personne peut exercer sur un tel port une activité mentionnée à la colonne 1 de l'annexe 4 lorsqu'elle y est autorisée par écrit et expressément aux termes d'un contrat de bail conclu avec le ministre."

3540           Et si on va à l'annexe 4 de la colonne 1, on voit toute une série d'usages qui sont donc autorisables par le ministre et là-dessus, on a: effectuer des opérations de transbordement d'hydrocarbures, de produits chimiques ou de gaz liquéfié d'un port public ou une installation portuaire publique.

3545           Alors moi, mon interprétation, c'est que face à un tel règlement fédéral, une municipalité ne pourrait pas aller dire autre chose sans être ultra vires dans le fond, sans aller à l'encontre de la Constitution.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou avoir l'accord ou une entente avec Transports Canada?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

3550           Les activités qui sont listées à l'annexe 4 sont autorisables donc par le ministre, donc une personne peut exercer ces activités-là lorsqu'elle a, lorsqu'elle y est autorisée par écrit expressément aux termes d'un contrat ou d'un bail conclu avec le ministre.

3555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc il faut que le ministre soit d'accord pour que ladite activité ait lieu, c'est ça.

3560 Ça va monsieur Bastien? Ça va, très bien. Oui monsieur Malenfant.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3565 Je veux pas revenir sur la longue histoire du long gazoduc, mais est-ce que la Commission peut quand même essayer d'avoir des indications claires sur la portion du gazoduc qui va devoir sortir du terminal et, mettons, aller jusqu'à la 132?

3570 Autrement dit, est-ce qu'on peut savoir dès maintenant où va passer le gazoduc, dans le marais ou à côté?

Il me semble que ça, on est quand même dans l'aire d'étude, je dirais, parce qu'on est tellement proche du marais et des voies d'accès du bassin ouest, tout ça.

3575 Est-ce que cette portion-là au moins, on serait capable d'avoir où va passer le gazoduc et comment ça va être fait?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3580 C'est une question pertinente. Ce sujet-là a été abordé à la rencontre préparatoire.

3585 Étant donné que c'est une installation fédérale et étant donné que le terminal serait près de ce fameux marais entre autres du chemin d'accès, bon, la Commission a demandé au promoteur de dire quelle serait la stratégie, c'est-à-dire où envisagez-vous de passer un gazoduc pour vous en aller jusqu'à la route 132 sans ni plus ni moins sortir de la propriété fédérale!

3590 On leur a dit que c'est une question qui est importante, la Commission voulait pouvoir examiner cette question-là dans une optique donc d'effets cumulatifs. Alors la meilleure façon pour apprécier, c'est d'avoir, un, l'endroit où pourrait passer ou les endroits où pourrait passer le gazoduc.

3595 Alors je vais laisser monsieur Van der Put sur ce point, alors nous avons déjà discuté de point-là en rencontre préparatoire où la Commission s'attendait à avoir des informations sur cet aspect précis du gazoduc.

Monsieur Van der Put.



**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3600 Monsieur le Président, on reconnaît comme il a été discuté que le gazoduc ne fait pas partie du projet d'Énergie Cacouna. Les précisions par rapport au tracé seront déposées quand le projet sera soumis aux autorités réglementaires pertinentes, côté fédéral, côté du Québec.

3605 Par contre, le propriétaire du terrain où nous proposons d'installer le terminal méthanier, Transports Canada, nous a demandé une question semblable pour avoir une idée où pourrait justement passer un éventuel gazoduc sur leur territoire.

3610 Il y deux (2) options que nous leur avons fait part. Si je pouvais avoir une image du site, et peut-être celui dans la présentation initiale suffirait, pour simplement indiquer ces deux (2) options.

3615 Alors ce qui a été indiqué à Transports Canada, suite à leur demande, c'est qu'une option serait de longer la route d'accès au port. L'autre possibilité, une autre possibilité serait de longer la digue qui sépare le marais du bassin de l'ouest.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3620 À prime abord, si on prend la digue qui sépare le bassin est de l'ouest, ça voudrait dire qu'il y aurait un empiètement en milieu hydrique, si vous projetez de mettre ça à côté de la digue?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3625 Monsieur le Président, il y a différentes façons d'implanter un gazoduc. Je ne pourrais pas apporter de précisions actuellement par rapport à si cette option justement comme vous indiquez de longer la digue, qu'est-ce que ça représenterait comme empiètement dans le milieu hydrique si ça aurait lieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3630 Si vous prenez la route d'accès, on peut voir et on l'a vu ce matin en autobus, du côté disons du bassin ouest, il y a un remblai qui semble être en terre et non en enrochement, est-ce que c'est possible de faire passer une conduite de gazoduc dans ce remblai-là sans empiéter dans le milieu hydrique?

3635

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3640 Encore, il y a différentes méthodes, différentes possibilités pour implanter un gazoduc, je ne pourrais pas discuter des détails de différentes possibilités, si oui ou non il y aurait possibilité d'éviter les effets dans le milieu hydrique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3645 Parce que là, à ce stade-ci, vous donnez des indications générales, mais si la Commission, elle, est tenue d'évaluer les effets cumulatifs du projet, donc elle va devoir se prononcer sur cet aspect du gazoduc. On peut voir, bon, disons, à toutes fins pratiques, jusqu'à la 132 effectivement.

3650 Mais là, pour l'instant, on est dans l'hypothèse. Donc la Commission pourrait avoir à se prononcer sur des choses qui pourraient vous poser des contraintes, à défaut d'avoir des propositions ou solutions préliminaires au passage du gazoduc entre votre installation et la route 132.

Oui monsieur Haemmerli!

3655 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

3660 Dans le même ordre d'idée, et puisque vous avez invoqué deux (2) trajets, quelle serait l'emprise requise pour un tel gazoduc et quelles seraient les implications sur les deux (2) trajets que vous nous avez mentionnés?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3665 Encore, je ne suis pas en mesure de discuter, d'apporter des réponses précises à vos questions. Ça dépend des choix pour la construction d'un tel gazoduc qui sont nombreux.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

3670 J'aimerais peut-être savoir qu'est-ce que Transports Canada et Environnement Canada en pensent!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Du côté de Transports Canada...

3675 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Compte tenu qu'on dit quand même dans la directive que les projets connexes, là, je pense que c'est assez connexe!

3680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons que c'est dans la même configuration des installations. Oui monsieur Bastien!

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

3685

Moi, je peux juste confirmer ce que monsieur Van der Put vient de mentionner. Ils nous ont expliqué qu'ils envisageaient deux (2) possibilités, qu'il y avait rien de fermé et que les deux (2) trajets qu'il vient d'expliquer nous ont été proposés comme des options éventuelles.

3690

Nous, on essayait de voir un peu dans l'optique de l'opération future du port et des besoins d'espace d'entreposage supplémentaire qui pourraient survenir et des contraintes que ça pourrait apporter pour l'entretien, exemple si le pipeline est sous la route par exemple, est-ce qu'on va avoir des problèmes d'entretien ou de limite de camionnage ou autres!

3695

C'est un peu des questions de ce genre-là qu'on avait à l'esprit à ce moment-là.

Mais ce qu'on comprend, c'est que des pipelines, il y en a partout au Canada puis qui ont toujours trouvé des solutions, ça fait qu'on a considéré que c'était peut-être pas une contrainte à long terme qui amène des solutions.

3700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté d'Environnement Canada, est-ce que tout empiètement dans le milieu hydrique du bassin ouest est à éviter?

3705

C'est pas dans votre limite de propriété, OK!

En tout cas, je vais vous laisser aller pareil!

3710

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

Votre question s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715

C'était pour Environnement Canada. Parce que là, c'est à la frontière, donc c'est pas dans le marais. Le bassin ouest ne couvre pas la propriété d'Environnement Canada, si je me trompe pas. Donc je posais la question à monsieur Breton d'un point de vue environnement, autrement dit environnement faunique!

3720

Est-ce que le bassin ouest avait une importance particulière et qu'il fallait éviter tout empiètement dans ce bassin-là, dans le milieu hydrique du bassin?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

3725

On est préoccupé par effectivement le tracé qui pourrait longer la digue.

Je vais transférer la question à mon collègue, monsieur Serge Labonté qui est présent ce soir. Serge est gestionnaire des réserves nationales de faune au Québec et c'est lui qui est gestionnaire du terrain, donc je vais lui laisser la parole pour cette question.

3730

**PAR M. SERGE LABONTÉ:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Il y a une préoccupation qui est évoquée ici en termes de conservation du milieu hydrique.

3735

Une chose est certaine pour nous, c'est qu'il y a un lien qui est évident entre le bassin ouest et le marais qui est situé juste l'autre côté. On l'a d'ailleurs vu l'an dernier lors d'une brèche qui s'est située au nord du bassin ouest. On s'est aperçu qu'il y avait un lien physique, que l'eau percolait, donc on a perdu de l'eau dans le bassin ouest, et le niveau de l'eau de notre bassin de notre propriété a baissé de façon importante.

3740

On a communiqué avec les autorités de Transports Canada et le tout a été corrigé de façon diligente.

3745

Considérant le tracé en tant que tel, au niveau opérationnel, nous, on n'est pas touché par ça, mais évidemment, on aura des préoccupations si effectivement, le lien de l'eau, OK, parce qu'il faut comprendre que la conservation du milieu humide va être importante pour nous et la nature de cette aire protégée là va demeurer une des considérations importantes pour Environnement Canada.

3750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc de préférence, ce serait d'éviter de jouer dans la digue qui sépare les deux (2) bassins?

3755

**PAR M. SERGE LABONTÉ:**

Oui monsieur le Président.

3760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Alors ça répond à votre troisième question, monsieur Malenfant, très bien!

3765

\_\_\_\_\_

3770

**LYNDA DIONNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter madame Claire Douville!

3775

Madame Lynda Dionne!

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

3780

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

3785

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

Moi, je vais commencer par faire une petite introduction, je m'en excuse, mais j'ai pas le choix pour que vous puissiez comprendre comme il faut mon intervention.

3790

En fait, j'introduis par un article qui a été publié le 25 novembre 2004 où il était écrit par monsieur Marc St-Pierre, où il était question, bon, en fait, ça s'intitulait comme ça:

"La Sécurité publique aura le promoteur à l'œil.

3795

"Si jamais un projet de port méthanier voit le jour le long du Saint-Laurent, que ce soit à Beaumont ou à Cacouna, la Sécurité publique fera application des normes très sévères de construction et de fonctionnement. Il y a des risques très importants qui nous préoccupent. C'est ce que qu'a révélé au Soleil Luc Crépeau, sous-ministre au ministère de la Sécurité publique du Québec en marge du colloque de l'Association québécoise du transport et des routes sur la gestion des matières dangereuses.

3800

"Monsieur Crépeau ne voulait surtout pas avoir l'air alarmiste, mais il ne faut pas perdre de vue les probabilités d'un accident ou d'un attentat. Autrement dit, il ne faut pas avoir peur d'avoir peur et remettre les choses en perspective. Une société sans risque n'existe pas. Il souligne toutefois que la perception de la population est un facteur très important dans l'élaboration d'un projet."

3805

Moi, en fait, bien c'est ça, c'est un petit peu la perception de la population d'une certaine quantité de personnes de Cacouna, en fait trois cents (300) personnes qui ont signé en mars 2005 une pétition que moi, j'ai adressée au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, et qui craignent pour leur sécurité, trouvant que les installations sont trop proches

3810

d'eux, en particulier ceux de la route de la Grève et je dirais le secteur où ce qu'on a à peu près trois cents (300) maisons, OK, donc trois cents (300) noms où les gens ont signé une pétition.

3815

Il y a quelques mois à Saint-Romuald, on a dû évacuer la population à proximité de la raffinerie, suite à un incendie. Dans les médias, on a dit que l'on ne devrait jamais installer de telles installations proches d'une population.

3820

En fait, les gens, à la suite de ça, les gens sont restés sur le stress, beaucoup très inquiets, bon. Moi, ce que je me demande, je sais pas si la personne qui représente le ministère de la Sécurité, est-ce qu'il existe réellement des normes très sévères en considérant la population qui est proche, des populations proches des installations de ports méthaniers?

3825

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bélanger.

**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

3830

Pourriez-vous préciser votre question, qu'est-ce que vous voulez dire?

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

3835

Moi, à la suite de l'article que je viens de vous lire, le sous-ministre dit que s'il est pour être construit un port méthanier, on va, en fin de compte, on va utiliser, en fait on va exiger des normes très sévères pour la construction et pour la sécurité.

3840

Est-ce que ça a été établi? Est-ce que le ministère va s'occuper de vérifier tout comme il faut? Est-ce qu'on va considérer les gens qui restent à côté?

**PAR M. JACQUES BÉLANGER:**

3845

Jusqu'à date, on suit un processus, un processus habituel dans le cas d'une émission de projet comme celui-là. On a quand même une personne ici qui serait peut-être plus apte que moi à pouvoir répondre, je demanderais à monsieur Romain St-Cyr de venir répondre pour moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3850

Bonsoir monsieur St-Cyr.

**PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

3855

Bonsoir monsieur le Président, Romain St-Cyr, Direction du développement au ministère de la Sécurité publique.

Alors je crois pas qu'il y ait de norme comme telle dans un règlement spécifique à ça que nous, en tout cas, on applique au ministère de la Sécurité publique. Le processus par contre est celui que l'on suit présentement, celui des évaluations environnementales auxquelles on participe activement avec le ministère de l'Environnement.

3860

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

C'est une première au Québec, la construction d'un port méthanier, est-ce que vous allez, comment je pourrais dire, est-ce qu'il va y avoir des normes, est-ce que vous allez prendre en exemple d'autres endroits, surveiller ça d'une façon très méticuleuse, si je peux dire?

3865

**PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

Je crois pas que ça relève de la juridiction du ministère de la Sécurité publique selon la législation actuelle de faire une normalisation là-dedans.

3870

Comme je vous dis, on s'implique au niveau des évaluations environnementales, on va s'impliquer aussi au niveau, dans le cadre du CMMI, au niveau de la gestion des mesures d'urgence.

3875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez aller du côté de monsieur Rochon!

3880

**PAR M. YVES ROCHON:**

Il existe une norme, le promoteur en a parlé, c'est la CSAZ216 sur le gaz naturel liquéfié. C'est une norme qui est édictée par l'Association canadienne de normalisation. Donc c'est la norme canadienne usuelle qui est utilisée pour les terminaux méthaniers. Le promoteur en a fait souvent allusion.

3885

Nous on a, dans le cadre de l'analyse de ce projet-là, normalement l'organisme qui s'occupe de l'application des normes au niveau de la construction de bâtiments, de systèmes de gaz, de raffineries comme telles, c'est la Régie du bâtiment qui est responsable de ça. C'est eux qui vont sur le terrain, qui vérifient l'application des codes puis tout ça.

3890

On a consulté, dans le cadre de ce dossier-là, la Régie du bâtiment, et vous avez dans la réponse qui a été fournie par la Régie du bâtiment en regard de ce projet-là, elle a été déposée, elle est publique. La Régie du bâtiment, sa position est à l'effet que dans le cadre de ce dossier-là, un petit peu pour les mêmes raisons qui ont été expliquées au niveau du zonage, comme c'est des terrains fédéraux, bien, la Régie n'a pas à appliquer ces normes-là sur ces terrains-là. C'est une question de juridiction.

3895

Donc la gestion de ça relève de Transports Canada qui est propriétaire des terrains.

3900

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

Mais selon monsieur Luc Crépeau, comme il dit, en fin de compte, en fait le ministère va regarder de proche, OK. Et comme il dit, il y a possibilité d'accident, d'attentat, est-ce que c'est considéré? Les attentats, OK, on veut pas être alarmiste, mais c'est des choses quand même qui pourraient arriver, là.

3905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut être des éléments que vous pouvez traiter dans votre mémoire. On a des réponses, on semble tourner beaucoup au cours de la fameuse norme CSA.

3910

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

Ça va tout aller là.

3915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce cas-ci, étant donné qu'il y a une analyse de risques aussi, mais bon, du côté de l'installation fédérale, ce qu'on en comprend aussi, Transports Canada doit émettre un permis.

3920

Oui monsieur Boulianne!

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Monsieur le Président, au niveau de Transports Canada, suite aux événements du 11 septembre, il y a eu le développement de la Loi sur la sûreté maritime et le règlement connexe, et puis il y a des mesures de sécurité, les installations portuaires doivent avoir des mesures de sûreté en place de même que les navires.

3925

3930

Alors ici, j'ai Daniel Morin qui travaille pour la Division sûreté maritime, il pourrait peut-être apporter des précisions à ce sujet-là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3935

Bonsoir monsieur Morin.

**PAR M. DANIEL MORIN:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Alors effectivement, Transports Canada a comme mission de sécuriser les ports et les installations portuaires pour

3940



3945 protéger les citoyens. Le gouvernement canadien est signataire d'une entente avec l'Organisation mondiale de sûreté maritime et a adhéré au code international, l'ISPS qui est le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires qui s'adresse spécifiquement à sécuriser les installations et l'opération sécuritaire des navires.

Donc si vous permettez, je vais vous lire un extrait du mandat qui a été donné par l'OMI à tous les signataires contractants.

3950 "Le présent code a pour objet d'établir un cadre international dans lequel les gouvernements contractants – dont fait partie le Canada – les organismes publics, les administrations locales et les secteurs maritimes et portuaires puissent coopérer pour détecter et évaluer les menaces pour la sûreté et pour prendre des mesures de sauvegarde contre des incidents de sûreté touchant des navires ou des installations portuaires participant au  
3955 commerce international, de définir les rôles et responsabilités que toutes ces parties intéressées doivent respectivement assumer au niveau national et international, pour garantir la sûreté maritime, de promouvoir le rassemblement et l'échange rapide et efficace de renseignements liés à la sûreté et d'offrir une méthodologie pour l'évaluation de la sûreté qui permet de mettre en place des plans et des procédures nécessaires pour réagir à tout  
3960 changement de niveau de sûreté et de donner l'assurance que des mesures de sûreté maritime appropriées et proportionnées sont en place."

Effectivement à ce sujet, toute installation qui fait du commerce international est liée de faire une analyse de risques et de vulnérabilité, une analyse de menace et de soumettre un  
3965 plan de sûreté qui est validé et par la suite, Transports Canada émet un certificat de conformité et voit à la mise en œuvre de toutes les mesures de sûreté qui doivent être appliquées pour protéger leurs installations et aussi que les mesures de sûreté qui doivent être utilisées à bord du navire pour prévenir tout acte illicite qui pourrait viser l'installation ou le navire.

3970 Le mandat des inspecteurs de la sûreté maritime est justement de faire des inspections qui sont déjà établies dans leur fréquence et qui sont fréquentes, pour s'assurer que le respect de cette réglementation-là est faite.

3975 Et dans le cas échéant, si jamais on trouve que les personnes qui doivent s'acquitter de ces tâches-là ne le font pas, on a les pouvoirs, soit de refuser l'entrée d'un navire au Canada, de l'expulser ou le détenir et on a aussi le droit de retirer le certificat de conformité qui ne leur permettrait plus de recevoir des navires internationaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3980 Concernant ce plan de sûreté que vous avez mentionné, est-ce qu'il existe actuellement?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

3985

Toutes les installations qui ont un commerce international doivent se prémunir de ce certificat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3990

Actuellement, il existe un plan de sûreté pour Cacouna?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

3995

Cette installation n'existe pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4000

Pas le port, ce serait l'activité qui est liée au commerce international?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

Ils doivent soumettre un plan si une installation existe.

4005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans ce cas-ci, le promoteur n'a pas encore soumis de plan de sûreté?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4010

Ils nous ont demandé conseil, ils nous ont soumis une ébauche de plan pour voir si cette ébauche de plan répondrait à la réglementation en vigueur présentement dans l'éventualité où l'installation existerait dans la façon dont ils prévoient la construire.

4015

Nous avons procédé à une évaluation sommaire et effectivement, le contenu de leur plan de sûreté répondrait aux exigences réglementaires contenues dans le Règlement sur la sûreté du transport maritime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4020

Comment vous avez dit ça, la dernière phrase, votre conclusion?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4025

Notre évaluation sommaire de leur plan de sûreté nous permet de dire que si l'installation existait comme elle est décrite, leur plan de sûreté répondrait aux exigences

réglementaires contenues dans le Règlement sur la sûreté du transport maritime et ils pourraient obtenir un certificat de conformité.

4030           Toutefois, ce plan-là est confidentiel et ne peut pas être divulgué à qui que ce soit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4035           Et quelle loi empêche une Commission comme nous de demander le dépôt par exemple?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4040           Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4045           Disons que si la Commission en voulait le dépôt, vous dites qu'il est confidentiel, est-ce qu'une loi empêche la Commission de le demander?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4050           Oui, la Loi sur la sûreté du transport maritime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4055           Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur la loi s'il vous plaît, comme une copie de la loi, ou au moins un renvoi qu'on puisse lire la loi?

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4060           Oui, je vais vous fournir une copie de la loi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065           Très bien, je vous remercie.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

4065           Ça veut dire qu'à ce moment-là, il va y avoir, en plus des remorqueurs, possiblement des bateaux qui vont circuler pour vérifier ça? C'est ça que je sais pas. Ça fait du monde beaucoup dans notre port de Gros-Cacouna!

**PAR M. DANIEL MORIN:**

4070

Je ne peux pas dévoiler les mesures de sûreté qui sont utilisées pour protéger les installations des actes illicites.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

4075

OK, bon.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4080

Madame Dionne, donnez-moi deux (2) secondes! Parce que le promoteur en a comme laissé paraître un bout dans un document qu'il vient de déposer au début de l'audience qui est son programme d'insertion sociale qui identifie des actions pour répondre aux préoccupations du milieu dans lequel il mentionne qu'une patrouille de surveillance pour assurer la sûreté du terminal et la sécurité des promeneurs serait mise sur pied.

4085

Est-ce qu'on pourrait en savoir un petit peu plus?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4090

Monsieur le Commissaire, c'est normal, dans l'exploitation d'un terminal méthanier, qu'il y ait des gens parmi des employés dans le terminal qui sont chargés d'assurer la sécurité et la sûreté des installations. Alors c'est à ça que cette phrase se référait.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

4095

Ça enlèverait peut-être pas toutes les inquiétudes des gens qui se trouvent trop proches, en tout cas, de l'installation.

Bon, j'aurais une autre question, si c'est possible?

4100

J'ai trouvé très particulier dans l'étude d'impact des promoteurs qu'on ait ignoré de consulter le schéma d'aménagement d'anciennement du village Saint-Georges-de-Cacouna approuvé par la MRC de Rivière-du-Loup qui était déjà disponible en mars 2005 et que je n'ai jamais, en fait j'ai posé des questions par rapport à ça et je n'ai jamais eu de réponses.

4105

Comme le village de Cacouna, la municipalité fait face au port de mer, il me semble qu'il aurait été normal de le considérer. Comment les promoteurs comptent-ils faire pour respecter les grandes orientations du plan d'aménagement? Ça veut dire donc le principe fondamental du schéma est la recherche de la qualité de vie. Parce qu'on est quand même dans un milieu résidentiel.

4110

Donc il y a aussi valoriser, je vais vous donner les points:

4115 "Valoriser la présence du fleuve, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique, protéger le milieu naturel et unique ou fragile, mettre en valeur le paysage en évitant la pollution visuelle, préserver et renforcer le caractère résidentiel de la municipalité tout en améliorant la qualité de vie des résidents, conserver le caractère touristique de la municipalité".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4120

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4125

Oui, les facteurs que madame Dionne vient de soulever ont tous été considérés dans l'ensemble de notre étude sur les impacts socio-économiques.

4130 Pour donner des précisions et pour répondre précisément à la question de madame Dionne, je voudrais demander à monsieur Paul Wilkinson de Wilkinson & associés, qui a rédigé l'étude d'impact socio-économique dans le cadre du projet d'Énergie Cacouna.

**PAR M. PAUL WILKINSON:**

4135 Monsieur le Président, la directive accorde beaucoup d'importance à l'enjeu qualité de vie. Notre approche était d'essayer d'identifier les composantes de la qualité de vie, parce qu'on reconnaît que c'est un concept très très subjectif.

4140 Nous avons donc analysé plusieurs documents, entre autres les résultats du programme de préconsultation pour identifier les enjeux identifiés par les participants et nous avons aussi accordé beaucoup d'importance au plan urbain du village et de la paroisse.

Nous avons également dans l'étude de référence référer longuement au schéma d'aménagement de la MRC.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4150 Et votre conclusion, est-ce qu'il y a eu des mesures particulières en fonction des enjeux que vous avez identifiés, quelles mesures particulières vous avez proposées dans ce contexte-là, en fonction du noyau villageois de Cacouna?

**PAR M. PAUL WILKINSON:**

4155 En effet, monsieur le Président, divers éléments de la qualité de vie sont reliés aux impacts visuels, aux impacts sonores du projet. Donc les mesures de mitigation qui ont déjà été expliquées par certains de nos collègues portent sur l'atténuation de ces impacts.

4160 Étant donné la nature subjective du concept qualité de vie qui peut varier d'une personne à une autre, nous n'avons pas essayé de qualifier les impacts du projet de la construction et de l'exploitation du projet sur la qualité de vie. Sauf que nous avons reconnu que c'était probable que pour certaines personnes, les impacts du projet sur la qualité de vie, les effets seraient négatifs tandis que pour d'autres personnes, en somme, les effets seraient positifs.

4165 Mais dans les deux (2) cas, nous en sommes arrivés à la conclusion que les effets seraient relativement modestes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4170 Je vous remercie. Madame Dionne.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

4175 Disons que je trouve que c'est minimiser beaucoup. Il y a des gens à Cacouna qui veulent vendre leur maison, il y a des gens qui veulent partir de Cacouna à cause de ces installations, bien en tout cas, à cause de ce projet-là.

Donc moi, je trouve qu'il y a des choses, en fait, bon, pour réserver, je dirais, le caractère résidentiel de la municipalité, ça va être difficile, puis le caractère touristique aussi.

4180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est des éléments qui pourraient se mettre dans votre mémoire!

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

4185 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4190 Je vous remercie.

---

**DENIS OUELLET**

4195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter maintenant monsieur Denis Ouellet!

4200

Bonsoir monsieur.

**PAR M. DENIS OUELLET:**

4205

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir les Commissaires. En débutant, j'aurais un complément d'explication que j'ai donné hier. J'ai donné un renseignement à propos du gaz naturel vis-à-vis le gaz propane sur l'utilisation, la transformation des appareils.

4210

Maintenant, c'est peut-être pas nécessairement la même tuyauterie pour les appareils au gaz naturel que les appareils au propane, parce que le gaz naturel et le propane n'ont pas la même valeur calorifique, ça marche pas à la même pression, ça peut arriver que ça prenne des tuyaux de grandeur différente. Asteur, c'est un complément d'explication que je voulais donner.

4215

Par contre, à part de ça, j'ai une autre chose aussi que je voudrais remercier les promoteurs de la visite ce matin, j'ai trouvé ça très intéressant. J'avais jamais eu l'occasion d'aller voir l'autre côté de Gros-Cacouna, j'ai bien aimé ça.

4220

Bon, je vais passer à ma première question! On a entendu parler du Exxon Valdez qui a eu un gros renversement de pétrole, on a entendu parler aussi dans le mois de mars un gazoduc dans l'Alaska qui a eu une fuite, puis ça a causé des bris dans la toundra. Maintenant, si j'ai bien compris, c'était du pétrole qui était déménagé dans ces deux (2) accidents-là.

4225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, donc un déversement, quels effets ça va avoir sur disons l'environnement, l'habitat ou la faune?

4230

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4235

Monsieur le Président, compte tenu des différences dans la propriété du pétrole comparée au gaz, quand il y a un déversement de gaz naturel liquéfié sur l'eau par exemple, ce qui se passe, parce que le gaz naturel liquéfié est plus léger que l'eau, il flotte sur la surface. Il y a un échange de chaleur entre l'eau et le gaz naturel liquéfié. Le gaz naturel liquéfié se vaporise et se disperse dans l'air sans laisser aucun résidu sur la surface de l'eau.

4240 S'il y a un déversement sur terre, c'est le même phénomène, sauf que l'échange de chaleur entre la terre, la surface de la terre et le GNL n'est pas aussi rapide, mais éventuellement le gaz naturel liquéfié se vaporise et se disperse dans l'air encore sans laisser aucun effet sur l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4245 Monsieur Ouellet.

**PAR M. DENIS OUELLET:**

4250 J'aurais une autre question un peu dans le même sens. Si on compare le gaz naturel et le gaz propane, je suis plus familier avec le gaz propane, je sais que s'il y a un déversement de gaz propane, le gaz propane est plus lourd que l'air, ça veut dire qu'il va se déposer dans des "basseurs".

4255 Maintenant, je pense que vous avez répondu un peu à cette question-là tantôt, c'est que vous avez dit que le chose était du même poids que l'air, ça veut dire que ça va se mélanger à l'air, si je comprends bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4260 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4265 Encore, la différence dans la propriété du gaz naturel comparé au propane, effectivement le gaz naturel étant plus léger que l'air, monte dans les airs et se disperse dans l'air. Par contre, le propane, parce que c'est plus lourd que l'air, l'effet, c'est que si du propane est déversé, effectivement comme vous l'avez suggéré, le propane se répand plutôt sur la surface de la terre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4270 Monsieur Ouellet.

**PAR M. DENIS OUELLET:**

4275 Ça va être correct, je pense bien. J'aurais peut-être une autre question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.



4280 **PAR M. DENIS OUELLET:**

Bon, j'ai discuté avec quelqu'un tantôt qui avait déjà visité le port de Boston. Maintenant, là-bas, le port de Boston, il paraît que ça sent mauvais. C'est y le gaz naturel qui sent mauvais ou bien donc c'est quoi? C'est y quelque chose qu'on va avoir à subir?

4285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais pas si quelqu'un connaît bien l'installation portuaire de Boston ici. Monsieur Van der Put, la connaissez-vous bien?

4290

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de visiter le port méthanier de Boston. Je pourrais vous dire que je n'ai pas remarqué une odeur particulière dans ce site.

4295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous voyez un peu, monsieur Ouellet, c'est peut-être difficile, étant donné qu'on est sur le port de Gros-Cacouna.

4300

**PAR M. DENIS OUELLET:**

C'est beau. Je vous remercie beaucoup. Je voulais juste mentionner une petite affaire, c'est que je suis citoyen de Cacouna.

4305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

4310

---

**BERTRAND GAUDREAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4315

Je vais inviter madame Josée Boudreault! Monsieur Rémi Beaulieu! Monsieur Jacques Lavoie! Monsieur Bertrand Gaudreau!

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4320

Je suis résident de Cacouna, je reste tout près du port, au coin de la route du Port de mer. M'a sortir ma paperasse, ce sera pas long!

4325 J'aurais peut-être quelques petites rectifications ou commentaires! Le 8 au soir, il y a eu un acétate qui nous montrait un accident en 1979 relié au méthanier. Pourtant, en Algérie, le 19 janvier 2004, il y a eu perte de vies humaines, soit vingt-sept (27) morts, sept (7) disparus, apparemment qu'on les a toujours pas retrouvés, il y a eu soixante-douze (72) blessés, puis si ma mémoire est bonne, j'ai les écrits à la maison, c'est six cent cinquante millions (650 M\$) ou huit cent cinquante millions (850 M\$) de dommages causés au port.

4330 J'aimerais en savoir peut-être plus long de la part des promoteurs sur ce fait vécu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4335 L'incident que vous mentionnez, c'est le 19 janvier 2004?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Oui, en Algérie. Je me souviens pas par cœur de la ville, là.

4340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une usine de liquéfaction, je crois, c'est ça! Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4345 Oui, monsieur le Président, pour préciser, l'acétate indiquait le dernier accident survenu dans un terminal d'importation de GNL semblable à celui que nous proposons d'installer à Gros-Cacouna est survenu justement en 1979. On parlait du terminal de Cove Point, proche de Baltimore qu'on voyait sur la carte qu'on a vue antérieurement.

4350 Par contre, l'incident que vous mentionnez, auquel monsieur Gaudreau parle, c'est un accident qui est survenu dans une usine de liquéfaction. Une usine de liquéfaction, c'est un procédé complètement différent d'un terminal méthanier.

4355 Cette usine particulière utilisait des chaudières, c'est pas normalement, ça fait pas normalement partie d'une usine de liquéfaction moderne. C'était une usine où malheureusement, les équipements avaient été mal entretenus. Et ce qui est survenu, comme monsieur Gaudreau a souligné, c'est la mort malheureusement d'un certain travailleur sur le site.

4360 Mais il faut préciser que cet accident n'a pas touché le public.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4365 Très bien. Monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Que ce soit liquéfaction ou gazéification, on joue avec du méthane.

4370 Deuxième point que j'aimerais commenter ou une autre rectification, c'est que le CO<sub>2</sub>, c'est un gaz lourd, donc plus léger que l'air, si on se fie, qu'est-ce qui pourrait arriver s'il y aurait une nullité de vent et une pression atmosphérique basse, pour les gens de Cacouna?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4375 Dans le cas du méthane?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4380 On parle de CO<sub>2</sub>, on parle de NO, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, peu importe le produit, dans l'air, s'il y a nullité de vent comme hier ou avant-hier. Parce que moi, voyez-vous, je reste vraiment près du site, puis je suis bronchite asthmatique, je marche avec des pompes. Puis je suis peut-être pas le seul à Cacouna, là.

4385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc c'est les différents paramètres qu'on voyait tout à l'heure dans le tableau, le SO<sub>2</sub>, les NO<sub>x</sub>, les oxydes d'azote, donc vous, vous êtes dans le village de Cacouna?

4390 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Je suis pas dans le village, je suis juste au coin du port de mer de Gros-Cacouna. C'est moi qui a la boutique d'antiquités au coin, je reste justement juste à côté.

4395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ma perception, c'était dans le village. OK, vous êtes donc à un endroit très déterminé. On a passé à côté, ça veut dire, de chez vous ce matin.

4400 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4405 Très bien. Monsieur Van der Put, dans vos évaluations des points d'impacts, en tout cas on voyait des quantités, bon, ça peut être déterminé en fonction d'un endroit, un point

maximal, mais par rapport au point que monsieur mentionne, qu'est-ce que ça peut donner comme qualité de l'air?

4410

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, monsieur Bergeron, Éric Bergeron avait indiqué les modélisations que nous avons faites concernant les résidences les plus proches. Alors peut-être que je l'inviterais à revoir ou de préciser les résultats par rapport à ces endroits.

4415

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Si j'ai bien compris la question, c'est au point de vue s'il y avait des vitesses de vent nulles ou très faibles. Donc le modèle qui a été utilisé, donc le modèle CALPUFF est le seul modèle qui peut prendre en considération des vitesses nulles, donc de zéro ou très faibles. Si on comparait comparativement des modèles comme AERMOD comme il a été demandé hier, ses modèles-là permettent pas de mettre une vitesse de zéro.

4420

4425

Donc quand on a fait des modélisations au point de vue des vitesses de vent et directions de vent, cette condition-là, effectivement, a été prise en considération.

Donc quand on a évalué toutes les combinaisons de vitesses, directions de vent, puis on l'évalue au point de vue des résidences, la réponse c'est oui, ça a été pris en considération.

4430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les résultats?

4435

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Est-ce qu'on pourrait avoir un résultat?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4440

Les résultats, c'est ceux que j'ai montrés tout à l'heure. Je peux reprojeter l'acétate si vous désirez. Ce serait dans la miniprésentation que j'ai faite, la partie opération exploitation.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4445

Ce serait le résultat de la petite cellule de Cacouna dont vous mentionnez tantôt?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4450 Oui. Donc la petite cellule, ce serait la partie qu'on appelle résidences. Donc si vous comparez, un exemple, si on prend un contaminant typique comme le SO<sub>2</sub>, la moyenne une heure par exemple, on aurait un critère de mille trois cent dix (1310), on aurait, au point de vue de l'aire d'étude un maximum, donc dans l'aire de vingt-cinq par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km), le maximum est au niveau du fleuve, on aurait cinq cent soixante-deux point  
4455 trois (562,3) alors qu'au point de vue des résidences, le maximum serait de deux cent soixante (260).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4460 Vous nous dites que la colonne de droite est représentative de la situation...

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4465 Où est la résidence, on a pris la résidence. On avait la pire concentration pour la comparer avec, dans l'aire d'étude, la concentration la plus élevée.

La raison pourquoi qu'il y a une différence, c'est qu'étant donné la topographie complexe et la direction qui fluctue du vent, les maximums n'ont pas lieu au-dessus du village mais bien plutôt au-dessus du site lui-même et au-dessus du fleuve.

4470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la pire qualité de l'air qui s'appelle aire d'étude, c'est plus au niveau du fleuve?

4475 **PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Oui. Si on y va avec le prochain acétate, ça va être plus clair peut-être.

4480 Donc on voit en bas, tantôt j'expliquais des moyennes par exemple l'ozone, on peut le faire pour tous les contaminants, moyenne huit (8) heures et une (1) heure. On voit les maximums sont situés plus au niveau – avec le pointeur! Donc on voit ici que les maximums sont identifiés avec les ronds noirs, donc on voit que les maximums sont situés à cet endroit-là. Donc ça, c'est ce que nous donne le modèle.

4485 Et comme j'expliquais tantôt, on a fait des modélisations pour les récepteurs également les plus proches, donc les résidences, pour les citoyens, pour voir c'était quoi l'impact. C'est pour ça que des concentrations sont beaucoup plus faibles parce qu'ils sont pas situés dans le lieu où se produisent les concentrations maximales.

4490           Donc le modèle CALPUFF, de par le type de modèle qu'on a utilisé, on est capable de  
voir avec un modèle en trois (3) dimensions avec les directions de vent à quel endroit  
exactement vont les retombées et c'est la raison pour laquelle on a choisi ce modèle-là. C'est  
pour tenir en considération l'effet du fleuve et, comme je mentionnais hier, la topographie  
complexe du terrain.

4495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sauf que dans ce cas-ci, ce que vous appelez résidences, ce serait les chalets, c'est  
ça?

4500

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Ce qu'on a fait, on a inclus les chalets effectivement et également les résidences de  
Gros-Cacouna. On a fait une vingtaine de simulations pour les maisons, puis on a choisi le  
maximum parmi celles-ci, incluant les chalets aussi bien les résidences que de monsieur qui  
pose la question présentement.

4505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4510

Très bien. Monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Je rajoute rien là-dessus, peu importe! Je vais passer à mes deux (2) questions.

4515

Pourquoi ne pas avoir fait la demande pour la construction du pipeline avant d'avoir fait  
la construction du méthanier? Est-ce que c'est parce qu'il y a le projet de Loi 229 qui fait que le  
pipeline va passer "anyway"?

4520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4525

Du côté du promoteur, comme j'ai précisé hier, Énergie Cacouna est un partenariat qui  
a été formé uniquement pour la réalisation du projet de terminal méthanier. C'est une autre  
société qui va être le promoteur pour le projet de gazoduc.

4530

J'ai aussi expliqué que les évaluations environnementales pour un projet de gazoduc  
sont particulières; c'est un projet linéaire qui entraîne des facteurs différents que ce qui  
concerne l'installation comme un terminal méthanier.

4535 Et l'autre point que j'avais mentionné, c'est que l'échéancier pour la construction d'un gazoduc ou du gazoduc qui serait nécessaire pour raccorder le terminal à Saint-Nicolas, prendra beaucoup moins de temps comparé au terminal méthanier qui nécessite trois (3) ans pour effectuer sa construction, le gazoduc pourra être construit entre douze (12) et dix-huit (18) mois.

4540 Alors pour avoir un gazoduc qui serait terminé en même temps que le terminal méthanier, sa construction devra débuter en 2008. Alors comme je le dis, les échéanciers sont très différents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4545 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4550 Monsieur Gaudreau, pourriez-vous juste, pour le bénéfice de tous, être un peu plus explicite sur le projet de Loi 229?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4555 Le projet de Loi 229, c'est un projet de loi qui fait en sorte que tu as pas grand-chose à dire; l'énergie, c'est pour tout le monde, puis quand ils décident que le gazoduc passe, il va passer. Un peu comme Hydro-Québec quand ils décident de passer une ligne hydroélectrique chez vous, tu as rien à dire. Moi, c'est ce que je pense de ce projet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4560 C'est un projet de loi sur un dossier particulier.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4565 Oui, c'est sur celui du Saint-Laurent, c'est avec la compagnie, je me souviens pas de la compagnie. C'est Ultramar, je pense. Il faudra vérifier.

4570 Après ça, disons que je suis assez proche quand même du pipeline, il va passer soit dans ma cour ou soit l'autre bord du chemin, et ça m'inquiète. Ça fait deux (2) ans que je le demande et j'ai jamais eu de réponse.

Si le gazoduc ne passe pas, l'évaluation du BAPE et le méthanier est accepté, est-ce que ça se pourrait qu'on ait une usine de cogénération à Cacouna du fait qu'on a un parc industriel lourd? Il va falloir qu'ils fassent quelque chose avec le méthanier, là. Si le gazoduc

4575 passe pas, s'il y a de la pression de l'UPA ou de tous les villages riverains jusqu'à Saint-Nicolas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4580 On avait posé la question hier, je dirigerais en premier à monsieur Rochon.

Donc le gazoduc, il y a des problèmes à certains endroits pour autoriser le gazoduc, qu'est-ce qui arrive, est-ce que vous êtes convaincu de trouver un passage pour le gazoduc d'une façon ou d'une autre?

4585

**PAR M. YVES ROCHON:**

4590 Moi, je suis convaincu de rien. Tout ce que je voulais bien préciser, c'est que c'est un risque que le promoteur prend. Il pourrait arriver que si le gazoduc passe pas, puis il est pas autorisable, bien, il va y avoir un projet sans gazoduc, donc il sera pas opérationnel. C'est le risque que le promoteur a décidé de prendre.

4595 Par contre, pour bien informer la Commission, je mentionnais aussi que tous les projets de gazoduc qui ont été soumis actuellement, puis il y a d'autres personnes qui l'ont confirmé aussi, ont solutionné le problème pour être capable de répondre aux problématiques qui étaient présentes sur les terrains, là.

4600 Donc soit qu'ils ont contourné les obstacles, il faut comprendre qu'un gazoduc, c'est un tuyau, puis on peut se promener avec, on peut franchir des cours d'eau en faisant du forage directionnel, on peut contourner des zones urbanisées, il y a beaucoup de possibilités. Donc c'est un peu cet élément-là que je voulais aborder.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4605 Dans le cas des gazoducs, est-ce que ça passe de façon adjacente tout près des maisons, ça? On parle pas d'une conduite de distribution de Gaz Métro par exemple qui veut brancher des résidences, mais une conduite de transport?

**PAR M. YVES ROCHON:**

4610 On a posé au promoteur au niveau des gazoducs, vous allez voir, il faudrait vérifier la question, on demandait un petit peu les façons de faire, normalement quand on passe un gazoduc.

4615 Normalement, on essaie de limiter ou de minimiser les impacts le plus possible. Donc on va éviter de traverser des terrains, on va suivre les lignes de lots ou les lignes d'arpentage ou les lignes de servitude publique déjà présentes. C'est le genre de choses qui est fait.



**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4620 Monsieur Rochon, dans la mesure, bien, la question de monsieur Gaudreau, dans la mesure où le long de la 132, où la route du port arrive, il y a quand même des maisons de façon pas continue mais assez rapprochée, qu'est-ce que ça implique, le passage d'une emprise de gazoduc par rapport à des établissements résidentiels?

4625 **PAR M. YVES ROCHON:**

OK. Ce que j'ai comme information, il faut comprendre que je suis pas – normalement, les projets de gazoducs, c'est un autre service qui le fait – je suis pas un spécialiste à ce niveau-là, mais je me suis informé un peu sur les informations de base.

4630 Normalement, il y a une modification d'usage qu'il faut faire, il y a une emprise de quinze (15 m) à dix-huit mètres (18 m) qui doit être conservée pour le gazoduc. Il y a une analyse de risques aussi qui est faite avec les conséquences qui sont établies puis tout ça.

4635 Puis l'analyse de risques va dépendre du type de débit de gaz qu'il va y avoir. Il y a une analyse de risques qui va être réalisées. Et cette analyse de risques là va faire aussi des périmètres de sécurité au niveau du gazoduc.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4640 Donc les périmètres pour l'établissement ou pour la présence de résidences pourraient être plus grands que la largeur de l'emprise selon l'état du dossier, l'importance du gazoduc?

**PAR M. YVES ROCHON:**

4645 Absolument, oui. Le périmètre de protection ou de danger peut être plus grand que l'emprise même du gazoduc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4650 Mais si on revient à l'emprise, on dit dix-huit mètres (18 m). Monsieur Gaudreau, au coin de la rue 132, est-ce qu'il y a dix-huit mètres (18 m) de terrain de libre qui est pas construit qui appartient pas à personne?

4655 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Il y a pas dix-huit mètres (18 m) de terrain là pas construit. J'ai une grange d'antiquités là qui est en deçà du quinze mètres (15 m) ou dix-huit mètres (18 m). Puis en période de pointe, en juillet-août, il y a minimum cinquante (50) personnes par jour dans la boutique. Il y a

4660 toujours vingt-vingt-cinq-trente (20-25-30) chars dans la cour, puis il y a jamais rien qu'un chauffeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4665 OK. Ça voudrait dire, si le coin de rue, bien, les quatre (4) coins sont construits, ça voudrait dire que si un pipeline passe là, dix-huit mètres (18 m), il y a deux (2) des côtés, le côté disons par rapport à la route, il va y avoir des expropriations d'un côté ou de l'autre?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4670 C'est ça que j'aurais aimé savoir il y a deux (2) ans, je me serais peut-être branché. On n'a jamais voulu me répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4675 Mais pour l'instant, on n'est pas capable de savoir grand-chose.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4680 On m'a dit que j'étais dans la zone, je faisais partie de la zone d'expropriation autrement dit, j'étais dans la zone. Je sais pas comment ce qu'on peut dire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4685 Ça va dépendre de quel côté que le gazoduc passerait.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4690 C'est ça, exactement. Le gazoduc peut jamais passer sous une route, il peut en traverser une, mais il peut pas lui faire faire la longueur d'une route, je pense pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4695 Je suis pas familier avec ça. Je sais que pour avoir déjà regardé sur un autre dossier, un oléoduc par exemple, le ministère des Transports, dans son emprise à lui, veut rien savoir, dans ses chaussées. Du côté municipal, je le sais pas c'est quoi.

4700 J'avais déjà vu passer, du côté de l'ONE, on pourrait leur poser une question, de mémoire, il me semble avoir déjà vu un genre de règlement sur certaines normes d'implantation de gazoduc ou de l'oléoduc, en tout cas, ça fait un certain temps de ça, par rapport à d'autres infrastructures, soit une voie ferrée, une route.

En tout cas, on va adresser une question à l'Office national de l'énergie, je pense qu'ils pourraient peut-être nous renseigner.

4705 Ou bien du côté de MRN, à moins que le MRN soit capable dans la mesure, monsieur Richard, êtes-vous en mesure de nous donner des renseignements sur la réglementation relativement à des normes d'implantation de gazoduc au Québec?

4710 Mais on pourra adresser de toute façon une question à l'ONE. Monsieur Richard!

**PAR M. RONALD RICHARD:**

4715 Oui, c'est effectivement l'Office national d'énergie qui sont les spécialistes dans ce genre de chose là. Je peux mentionner certaines choses dont je suis au courant.

4720 Le ministère des Transports du Québec n'aime pas bien bien ça qu'un tuyau – d'habitude, c'est les tuyaux de distribution, c'est déjà arrivé que le distributeur demande de passer dans l'accotement du chemin, c'est beaucoup plus facile, pas besoin d'exproprier personne. Le ministère des Transports n'aime pas ça du tout, pour toutes sortes de raisons. Si jamais ils veulent, je sais pas, rélargir la route de ce côté-là, bien là, le tuyau se retrouve dans le milieu du chemin, ils aiment pas trop trop ça.

4725 Donc normalement, ça va pas dans les accotements de routes. Si je prends l'exemple de TQM par exemple qui est le tuyau de transport qui part de Montréal qui se rend jusqu'à Québec, pour une grande partie, il longe l'autoroute 40, mais il est pas sur l'emprise de l'autoroute, il est en parallèle de l'emprise. Mais il se tient en zone rurale, donc c'est essentiellement dans les champs. Si c'est une zone boisée, tout simplement ils coupent le bois et il faut que ça reste déboisé.

4730 Si c'est un champ, le cultivateur peut continuer à cultiver quand même, c'est enfoui, il y a toujours minimum un mètre (1 m) au-dessus du tuyau. Il y a juste qu'il faut pas descendre, exemple quand les cultivateurs installent du drainage, il y en a qui peuvent installer ça très creux, là, il est pas question de traverser là sans faire venir les spécialistes du pipeline pour vérifier ça.

4735 Ils peuvent faire des forages directionnels. Même ils sont rendus très perfectionnés là-dedans. Quand ils traversent les rivières, même les petites rivières, ils sont rendus qu'ils font des forages directionnels, plutôt que d'ouvrir une tranchée dans la rivière.

4740 Quand ils ouvrent une tranchée dans la rivière, bien là, ils perturbent l'eau puis tout ça, puis toutes les précautions qu'ils sont obligés de prendre, maintenant ils ont perfectionné la technique de forage directionnel. C'est tout simplement qu'ils s'installent sur un bord avec une foreuse à angle, puis elle descend en dessous puis oups, elle remonte l'autre bord. Donc ils perturbent absolument pas la rivière.

4745 Le dernier forage directionnel qu'ils ont fait, c'est justement l'usine, à cause de l'usine, de la centrale au gaz de Bécancour qui est sur la rive sud, alors que TQM est sur la rive nord, ils ont fait un forage directionnel de presque deux (2) milles de long, ils ont traversé le fleuve juste en perçant à partir d'un bout, en dessous, ils ont complètement passé en dessous du fleuve et ressorti l'autre bord.

4750 Donc c'est pour dire que les techniques de cette façon-là sont très avancées. Les chemins de fer, ces choses-là, et les autoroutes, c'est sûr que ça va être un forage directionnel. Les petites routes, je peux pas dire.

4755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour les routes, ils peuvent le faire même sur des courtes distances, mais disons que dans le cas de monsieur Gaudreau, lui, il a une résidence, je pense pas qu'ils puissent passer en dessous de la résidence.

4760 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Non. Il faut qu'il y ait aucune construction au-dessus de la servitude.

4765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ce projet-là est efficace pour ne pas endommager les infrastructures existantes ou passer sur des cours d'eau, mais je pense que c'est pas la principale préoccupation de monsieur Gaudreau.

4770 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Je vais pas mal dans la même optique que lui, le ministère des Transports, j'aime pas ça non plus qu'on passe un tuyau dans ma cour!

4775 Puis si jamais le projet se concrétise, puis ça passe chez nous, bien, ils développeront peut-être un Petro-Canada au coin! Moi, je resterai pas là c'est sûr avec un tuyau dans ma cour.

4780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On prend note de votre commentaire.

4785 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4790 Je vous remercie.

---

**HUGUETTE GUÉRETTE**

4795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait essayer de passer une dernière personne ce soir! Je vais appeler monsieur Claude Gaumond! Madame Huguette Guérette!

4800

Donc vous êtes la dernière pour ce soir.

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4805 Le dessert! Alors bonsoir messieurs. Mon nom est Huguette Guérette, je suis présidente du regroupement des gens en faveur du port méthanier et je représente ces gens.

4810 Depuis le début des audiences lundi soir, nous avons entendu des questions à propos du terminal et du gazoduc. J'aimerais savoir si le gaz naturel pourrait desservir les industries de la région immédiate et aussi les industries qui sont situées le long du tracé du gazoduc, c'est-à-dire soit entre Cacouna et Saint-Nicolas?

4815 Je pense par exemple aux industries de Lévis, de Montmagny et particulièrement Bombardier qui est situé à La Pocatière, car présentement Bombardier, on en entend beaucoup beaucoup parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4820 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur Lussier va répondre à la question.

4825 **PAR M. CARL LUSSIER:**

4830 Merci. Monsieur le Président, comme je mentionnais hier, présentement Énergie Cacouna fait partie d'un comité de travail qui est associé avec la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup et le Centre local de développement pour identifier les différents marchés qu'il y aurait en révisant une étude qui a été faite par Gaz Métropolitain il y a quelques années.

Et on regarde à l'intérieur du mandat de ce comité-là justement la desserte des principales municipalités sur le chemin potentiel du gazoduc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4835

Madame Guérette.

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4840

Ma deuxième question! J'aimerais savoir si les lieux de Cacouna pourraient devenir un site touristique, étant donné que le méthanier est une première au Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4845

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4850

Oui, monsieur Lussier va encore prendre cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

4855

Je sais que pour le terminal d'Ultramar, il y a un bon nombre de touristes qui vont voir le genre de bateaux qui viennent accoster au quai d'Ultramar, et je pense bien que le terminal méthanier serait certainement un attrait touristique de bon ordre pour venir voir les méthaniers accostés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4860

Donc pour les amateurs de grands navires!

**PAR M. CARL LUSSIER:**

4865

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les amateurs, les gens qui aiment voir les grands navires.

4870

**PAR M. CARL LUSSIER:**

C'est quelque chose de spécial.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4875

Madame Guérette!

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4880

C'est tout pour ce soir, je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4885

Je vous remercie.

Alors nous allons mettre fin à la séance de ce soir et nous allons poursuivre demain à treize heures trente (13 h 30)!

4890

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

4895

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4900

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.